

UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU

**Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des
Sciences de Gestion**



Département des Sciences Economiques



Mémoire

**En vue de l'obtention du diplôme
de master en sciences économiques**

Option : Monnaie, Finance et Banque

Thème

**Le financement de l'emploi à travers les dispositifs d'aide à la
création des entreprises (ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI) :
Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou**

Encadré par :

M. AIT TALEB Abdelhamid

Présenté par :

M^{elle} IGUER Dyhia

M^{elle} OUKARA Kahina

Devant le jury composé de :

Présidente : Mme. AMNACHE-CHIKH Sabrina

Examineur: M. KHAZNAJI Mohammed

Rapporteur: M. AIT TALEB Abdelhamid

Promotion 2016/2017

REMERCIEMENTS

Ce mémoire n'aurait probablement jamais été achevé sans le soutien de nombreuses personnes. A cet effet, nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration et la réalisation de ce modeste travail.

Nous remercions s'adressent :

A M^r AIT TALEB Abdelhamid, notre encadreur de ce mémoire, pour son aide, ses précieux conseils, et son suivi toute au long de notre recherche. Nous ne le remercierons jamais assez pour son soutien, sa patience et sa disponibilité

A M^r KHAZNAJI Mohammed pour toutes ses orientations, ses gracieux conseils et ses encouragements.

Aux membres de jury qui ont eu l'amabilité d'accepter d'évaluer ce travail.

A tous le personnel de l'ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI, en particulier M^r AIT YAKOUB de l'ANEM pour son accueil et qui nous a permis d'avoir l'accès à toutes les informations qui a fait en sorte de faciliter toute les démarches, et pour M^r CHERIFI Hacéne de l'ONS et M^r MALIL Arézki de la DPSB.

Merci à dieu de nous avoir donné la force et le courage de mener jusqu'à la fin de ce travail.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail :

A mes très chers parents qui ont attendus et espéré ma réussite, je leur témoigne mon respect Profond de connaissances pour tous ce qu'ils ont fait pour moi et à qui je ne rendrai jamais assez.

A mes frères Yousef, Rachid, Hakim et Kamel.

A ma sœur Kahina et son mari Djamel.

A ma petite chouchou de la maison ZAYNEB

A mes oncles et mes tantes.

A tous mes cousins et cousines sans exception.

A tous mes amis(es) et tous ceux qui me connaissent.

A mon très cher ami AGHILAS et sa famille.

A ma binôme KAHINA et sa famille.

Toute la promotion des sciences économiques option (MFB) 2016/2017

Enfin à toutes les personnes qui m'ont soutenu et qui ont participés à l'élaboration de ce travail.

Dyhia

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail :

A mes très chers parents

A ma grand-mère et pour laquelle je souhaite une meilleure santé.

A ma sœur Tinhinane.

A mes frères Farhat et Idir.

A mes oncles et mes tantes.

A ma binôme Dyhia et sa famille.

Kahina

SOMMAIRE

Introduction Générale.....	09
Chapitre I : Généralité sur l'entreprise et le contexte général sur sa création en Algérie.....	13
Introduction.....	13
Section 1 : Généralité sur l'entreprise.....	14
Section 2 : Importance et étapes de la création d'entreprise.....	22
Section 3 : Le financement des entreprises.....	30
Section 4 : Le contexte de la création des PME en Algérie.....	37
Conclusion.....	47
Chapitre II : Les principaux dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie.....	48
Introduction.....	48
Section 1: L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeune (ANSEJ).....	49
Section 2: La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC).....	56
Section 3 :L'Agence Nationale de Gestion du Micro crédit (ANGEM).....	61
Section 4 :L'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI).....	69
Conclusion.....	76
Chapitre III : La contribution des dispositifs au financement de l'emploi au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	77
Introduction.....	77
Section 1 : Le marché de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	78
Section 2 : L'analyse des données statistiques relatives aux entreprises créés dans le cadre des dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI).....	83
Section 3: Evaluation de la contribution des dispositifs publics au financement de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	100
Conclusion.....	105
Conclusion Général.....	106

LISTE DES ABREVIATION

ANDI	Agence National de Développement de l'Investissement
ANEM	Agence National de l'Emploi
ANGEM	Agence National de Gestion de Micro Crédit
ANSEJ	Agence National de Soutien à l'Emploi de Jeune
APSI	Agence pour la Promotion et le Suivi de l'Investissement
BIT	Bureau International de Travail
BTPH	Bâtiment Travaux Publique et Habitat
CA	Chiffre d'Affaire
CALPI	Comité d'Aide à la Localisation et la Promotion d'Investissement
CNAC	Caisse National d'Assurance Chômage
DPSB	Direction de la Programmation et du Suivi Budgétaires
EURL	Entreprise Unipersonnel à Responsabilité Limité
FGMMS	Fonds de Garantie Mutuelle des Microcrédits
FNSEJ	Fond National de Soutien à l'Emploi de Jeune
IBS	Impôt sur le Bénéfice des Sociétés
IFU	Impôt Forfaitaire Unique
IRG	Impôt sur Revenu Global
MDA	Million de Dinar Algérie
ME	Moyen Entreprise
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique.
ONS	Office National des Statistiques
PE	Petite Entreprise
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNR	Prêt Non Rémunéré
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SARL	Société A Responsabilité Limité

LISTE DES ABREVIATION

SNC	Société Non Collectif
SPA	Société Par Action
TAP	Taxe sur l'Activité Professionnelle
TO	Tizi-Ouzou
TPE	Très Petite Entreprise
TPI	Très Petite Industrie
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
VA	Valeur Ajoutée
WTO	wilaya de Tizi-Ouzou

***INTRODUCTION
GENERALE***

INTRODUCTION GENERALE

Depuis le début des années soixante-dix, l'une des plus importantes mutations qui a marqué la sphère de l'économie à l'échelle mondiale est l'émergence des entreprises notamment la PME. De ce fait, l'entreprise de petite dimension a connu une évolution très élevée et elle a succédé à un foudroyant qui a éclipsé les apports de la grande entreprise considérée jusque-là comme le pilier d'une économie moderne. Le monde découvre la petite entreprise en tant qu'agent économique, créateurs de la richesse, et facteur de compétitivité sur le marché mondial.

La plupart des entreprises, aussi bien des pays développés que des pays en voie de développement, sont des PME. Ces entreprises sont une source essentielle d'emplois, de valeur ajoutée et de devises.

Après l'indépendance de 1962, l'Algérie a lancé des grands projets, notamment la création des entreprises publiques où l'Etat détient le monopole des moyens de production et la nationalisation des secteurs clés de l'économie, où la politique économique est fondée sur la nationalisation des hydrocarbures qui représentent 98% des recettes exportatrice de pays. Mais le choc pétrolier et la crise économique de 1986, a poussé l'Etat Algérien à adopté un autre processus économique à savoir le processus de l'économie de marché, qui se base sur la propriété privée des moyens de production.

Depuis la fin des années quatre vingt, l'Algérie suscite un regain d'intérêt pour la PME, comme solution en termes de création d'emploi, et la lutte contre le chômage, ainsi que la participation au processus économique. A partir de 1990, avec le contexte de transition, d'une économie dirigée vers une économie de marché, l'Etat a lancé dans la libéralisation de ces marchés, par l'adoption d'un premier code des investissements 1993, qui donne à la PME et à l'initiative privée une place importante dans le développement et la modernisation économique. Une volonté qui s'est traduite par une augmentation importante du nombre des PME privées depuis le lancement de ce nouveau code à nos jours.

L'Algérie vit aujourd'hui une crise économique, financière et sociale majeure, le problème de l'emploi et la dégradation du marché du travail figure parmi les problèmes les plus délicats que connaît actuellement le pays. D'autant plus que, le chômage touche en Algérie essentiellement la catégorie des jeunes. La stabilité sociale du pays passe par leurs insertions professionnelles afin de réaliser l'équilibre économique et social.

INTRODUCTION GENERALE

Face aux difficultés des secteurs économiques à créer des emplois stables, les pouvoirs publics ont, fait recours à des solutions alternatives permettant de réduire la pression sur le marché de travail et d'amorcer la perspective d'une reprise durable de la croissance économique. En effet, le gouvernement a établi des programmes afin de stimuler l'activité et créer d'emploi, à travers les différents dispositifs d'aide et d'accompagnement à la création d'entreprises.

La wilaya de Tizi-Ouzou, à l'instar des autres wilayas a bénéficié des programmes fournis par l'Etat. Nous avons choisi de limiter notre étude aux dispositifs d'accompagnement suivant : ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI :

L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeune (ANSEJ), qui est un dispositif mis en place depuis 1997 dans le but de permettre aux jeunes dont l'âge est compris entre 19 et 35 ans, de créer des entreprises de petite taille (généralement des micro-entreprises), dont le coût total ne dépasse pas dix millions de dinars. Il peut concerner deux types d'investissement : celui de la création ou de l'extension du projet ;

la CNAC a été mis en œuvre en 2004, un dispositif de soutien à la création de l'activité économique, par un appui financier aux chômeurs de 30 à 50 ans, en offrant plusieurs avantages, pour un montant d'investissement pouvant atteindre 10 millions de DA ;

L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM) créée en 2004, représente un autre outil de lutte contre le chômage et la fragilité sociale, dont le montant d'investissement maximum est 1 000 000 Dinars, son objectif est de soutenir le développement des capacités individuelles des demandeurs de ce type de crédit en créant leur propre activité économique ;

L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) créée en 2001, ne limite ni l'âge, ni le niveau de financement. Elle est chargée de la promotion, le développement et la continuation des investissements nationaux et étrangers. Ses Guichets Uniques Décentralisés sont des antennes de proximité et des interlocuteurs privilégiés auprès des porteurs de projets. Leur principal rôle est de faciliter les procédures et simplifier les formalités de création d'entreprises et de développement des investissements.

INTRODUCTION GENERALE

Voir l'importance de ces dispositifs concernant l'encouragement et le financement de l'emploi par la création d'entreprises, ainsi que, ses multiples avantages qui peuvent avoir que, des retombées bénéfiques pour tout le territoire de WTO.

Après plus d'une décennie de la mise en place de ces nouveaux programmes. Nous nous proposons d'évaluer l'apport de ces dispositifs dans la wilaya de TO, particulièrement sur le financement de l'emploi. A travers notre travail nous allons tenter de répondre à la problématique suivante : **Quel est l'apport des dispositifs d'aide à la création d'entreprise dans la création de l'emploi au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou ?**

De la question principale découlent les sous questions suivantes :

1. Quelles sont les phases de la création d'entreprise ? quelles sont les différents modes de financement des entreprises ?
2. Quels sont les principaux dispositifs d'aide au financement de l'emploi en Algérie et quel est la spécificité de chaqu'un ?
3. Quelles est la contribution des dispositifs sous cités à la création d'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou ?

Objectif et démarche

Pour réaliser ce travail et apporter les éléments de réponse à notre problématique, nous avons, en premier lieu, effectué une recherche bibliographique, et ceci par la consultation des différents documents nécessaires pour la compréhension des concepts liés à notre thématique, et exploité les divers documents fournis par les agences qui gèrent les dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI) de WTO. Ainsi, ceux fournis par l'ANEM et la DPSB de Tizi-Ouzou.

L'objectif de ce travail est d'essayer de montrer l'influence exercée par les dispositifs sur la création d'entreprise (PME) et d'emploi. Pour y parvenir, on passera par l'étude de l'effet des dispositifs d'aide à la création d'entreprise (ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI) et leur contribution au financement de l'emploi au niveau national, puis l'apporter au niveau de la WTO.

Parmi les raisons qui ont motivé le choix de notre thème :

INTRODUCTION GENERALE

- Un sujet d'actualité, qui montre l'importance des PME dans la dynamique de relance économique et leur capacité à la création d'emplois, qui constitue une des principales préoccupations de l'économie nationale.
- La volonté d'évaluer l'implication des dispositifs : ANSEJ, CNAC, ANGEM et ANDI dans la création des entreprises, et de mesurer le degré de la contribution de ces structures sous cité sur la création d'activité dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Structure de mémoire

Notre travail est réparti en trois chapitres :

L'objet de notre premier chapitre consiste à présenter certaines clarifications des concepts relatifs à l'entreprise, notamment la PME : son importance et les étapes de sa création, ainsi, ces différentes sources de financement, terminant par la réalité des PME en Algérie.

Le deuxième chapitre portera sur la présentation des dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI) et leur contribution à la création d'entreprise et d'emploi au niveau national.

Quant au dernier, il portera sur l'étude de marché de l'emploi dans WTO, et l'évaluation de la contribution des dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI) au financement de l'emploi dans la WTO, illustrée par des chiffres réels collectés au niveau de ces organismes, et au niveau de l'ANEM et de la DPSB de Tizi-Ouzou.

CHAPITRE I

***GENERALITES SUR L'ENTREPRISE
ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA
CREATION EN ALGERIE***

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

Introduction

L'étude du comportement de l'entreprise est un phénomène qui est devenu central dans les débats économiques. L'entreprise est la clé de développement économique, la source mais aussi, la solution au problème du chômage, c'est aussi le lieu incontournable d'une vie professionnelle. La compréhension et la connaissance des rouages du monde de l'entreprise semblent de plus en plus nécessaires pour mieux comprendre sa création et sa croissance. Pour mieux réussir, il est recommandé de suivre respectivement toutes les étapes de la création, et déterminer les ressources du financement nécessaires à son lancement.

Afin de poser les bases nécessaires pour la compréhension de notre sujet de recherche. Nous avons essayé, dans ce premier chapitre, de mettre la lumière sur les concepts de l'entreprise, et les PME en particulier, tout en expliquant les principales étapes à suivre pour créer une entreprise, ainsi que l'importance de sa création. Aussi, nous avons traité les moyens de financement de ses entreprises pour assurer leur démarrage. A la fin, nous avons traité les PME en Algérie, ces enjeux et les difficultés qui freinent leurs développements.

Section 1: Généralités sur l'entreprise

Cette section sera consacrée en premier lieu, pour faire un bref rappel sur la notion de l'entreprise (définition selon différents auteurs), et d'établir une classification basée sur un ensemble de critères divers et variés. En deuxième lieu, nous avons mettre l'accent sur la notion des PME (dans les pays développés et les pays en voie de développement, tel que l'Algérie).

1.1. Concept de l'entreprise

Une économie forte et saine ne peut exister sans l'existence d'entreprise. Elle est créatrice de richesses, et la cellule de base de la vie de l'économie. Pour ces raisons, elle occupe une place privilège et centrale dans les économies contemporaines.

1.1.1. Définition

La complexité que présente le concept de l'entreprise, nous obligeons de la définir de différentes manières, en se basons sur plusieurs définitions de certains auteurs.

- **A.FAYOLLE** et **PERNOT .D** définissent l'entreprise comme « une organisation qui se procure des moyens de production et les utilise pour l'élaboration des biens et des services destinés à être vendus à la clientèle »¹.
- **R.BRENNEMANN** et **S.SEPARI** définissent l'entreprise comme « une notion multiforme et pluridimensionnelle »² dont les fonctions sont :
 - **L'entreprise est une unité de production** : L'entreprise est un agent économique dont la fonction principale est la production et la distribution des biens et services qui sont destinés à vendre sur le marché.
 - **L'entreprise est une unité de répartition** : Elle génère des flux physiques de biens et reçoit des flux financiers.
 - **L'entreprise est une cellule économique et sociale** : Elle produise d'une part, des biens et des services qui sont destinés à la satisfaction des besoins des consommateurs. D'autre part, elle emploi des individus et contribue à l'absorption du chômage.

¹FAYOLLE, A. et PERNOT, D., « Comptabilité générale de l'entreprise », Dunod, Paris, 2004, P.25.

² R.BRENNEMANN, S.SEPARI « économie d'entreprise », 2001.Dunod. France p23.

- **DESSEIGNE Gérard** définit l'entreprise selon deux approches³ : l'approche systémique et l'approche analytique.
- **Approche systémique** : L'entreprise est un système ouvert sur son environnement, un système finalisé, régulé, composé d'un ensemble de sous système en interaction (système informationnel, système décisionnel, système opérationnel...etc.).
- **Approche analytique** : L'entreprise est un lien ou un point de rencontre d'hommes qui consacrent à leur travail un temps comparable à celui de leur vie privée et familiale d'où la création de lien, la divergence d'intérêt et l'apparition des crises que se soit au niveau individuel ou au niveau des différentes composantes de l'entreprise.

D'après les définitions précédentes, nous pouvons retenir d'une façon générale, qu'une entreprise est une entité économique, combinant des facteurs de production (capital, travail, matière première), dans le but de produire des biens et des services destinés à être vendues sur le marché, en vue de la satisfaction des besoins des consommateurs.

1.1.2. La classification des entreprises

La typologie des entreprises peuvent être présentée selon des critères économiques et juridiques.

1.1.2.1. Classification en fonction du critère juridique

Par ce critère, on peut distinguer les entreprises du secteur privé et celle du secteur public et coopératif.

➤ **Le secteur privé**

Les entreprises privées se caractérisent juridiquement par la propriété du capital qui relève d'une famille, d'une personne ou d'une association de personnes. On distingue : les entreprises individuelles et d'autre sociétaire.

✓ **L'entreprise individuelle**

Est une entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir crée de personne juridique distincte. Elle peut

³DESSEIGNE G : « La création d'entreprise que je sais-je », Ed PUF, 1998, p7

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

être de type familial, peut être aussi existées dans le secteur d'artisanat, commerce et agriculture.

« Cette forme sociale convient à l'investisseur désirant être son propre patron et seul propriétaire de son affaire »⁴.

✓ **L'entreprise sociétaire**

Se sont des entreprises qui regroupent plusieurs personnes et le capitale de la société est réparti entre plusieurs personnes qui détiennent, selon le cas, des parts sociales ou des actions :

• **Les sociétés de capitaux**

Dans ce type de société les sociétaires ne sont responsables qu'à concurrence des capitaux qui apportent, elles comprennent notamment :

▪ **Société anonyme**

C'est une société commerciale, dont le capital constitué par voie de souscription d'actions, et les actionnaires ne sont pas responsables du paiement des dettes de la société qu'à concurrence de leurs apports, ils peuvent être des personnes physiques associés aux d'autres sociétés.

▪ **Société à responsabilité limitée (SARL)**

C'est une société de personnes et de capitaux à la fois, qui se caractérise par une responsabilité des associés limitée au montant de leurs apports.

« C'est une structure hybride dont les caractéristiques se rapprochent plutôt des sociétés de capitaux mais aussi des sociétés de personnes »⁵.

▪ **Société unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)**

L'EURL (entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée) est une SARL, mais elle est constituée d'un seul associé. Elle est donc soumise aux mêmes règles qu'une SARL

⁴« Guide de l'investisseur », direction générale des impôts. Ministère de finance, Algérie, 2009, p7.

⁵ Alberto T, COMBEMALE P « comprendre l'entreprise » 1993 Nathan paris p72.

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

classique, exception faite que, l'entrepreneur individuel permet de ne pas engager la totalité de son patrimoine personnel⁶.

- **Les sociétés de personnes**

Dans ce cas, on trouve deux types de sociétés :

- **Société en non collectif et la société en commandite simple**

Dans la première les membres sont responsables sur leurs biens propres. Dans la société en commandite on peut distinguer :

Les commandités : Obéissent au même régime de responsabilité que dans le cas de la société non collectif.

Les commanditaires : Obéissent au même régime juridique de la responsabilité des dettes sociales que dans le cas de société de capitaux.

- **Les entreprises du secteur public**

Sont celles où tout ou partie du capital et du pouvoir de décision appartient à une collectivité publique (Etat, collectivité locale etc.).⁷

Le secteur public se compose de deux catégories de sociétés⁸ :

- **Société public**

Se sont des sociétés qui bénéficient de la responsabilité morale, constituent les grandes entreprises nationales, notamment dans le secteur de transport et énergie, dans cette catégorie on peut trouver les sociétés d'économie mixte, qui sont des sociétés anonymes regroupant des capitaux publics (Etat, collectivité locale) et privés.

- **Les quasi-sociétés publiques**

Se sont des administrations qui vendent plus de 50% de leur production sur le marché (la poste par exemple)

⁶A.BERCHICHE : « Typologie des sociétés commerciale avantage et inconvénients », In mutation revue trimestrielle, Ed. CNCA, 1999, p-39-44.

⁷ J. P. LORRIAUX. « Economie d'entreprise », édition Dunod, paris, 1991.

⁸ DECHERA.A, « stratégie de développement des PME et le développement local : essai d'analyse à partir du cas de la région nord-ouest de l'Algérie » mémoire de magister, p14.

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

➤ Le secteur coopératif

Les entreprises coopératives peuvent être définies comme étant des entreprises collectives, dont les membres associés à égalité de droits et d'obligations mettent en commun travail et capital pour satisfaire leurs besoins sans dépendre du marché. L'activité de ces entreprises se déploie dans plusieurs secteurs ; production, artisanat, habitation, assurance, crédit.

1.1.2.2. Classification en fonction du critère économique

La typologie par ce critère, prend en compte le type d'activité et la taille de l'entreprise comme critères essentiels :

➤ La typologie selon le secteur d'activité

De ce point, l'économiste « Xavier Richet » classe l'entreprise selon son type d'activité en trois secteurs⁹ :

- ✓ **Secteur primaire** : inclut les produits agricole, la pêche, les matières premières et énergétique.
- ✓ **Secteur secondaire** : qui intègre toutes les activités industrielles.
- ✓ **Secteur tertiaire** : qui recouvre toutes les activités de services.

➤ La typologie selon la taille

La classification des entreprises selon la taille jusqu'à certain point, est une fonction claire. Cependant, le chiffre d'affaire, le nombre de salariés, les capitaux propres et la capacité d'autofinancement sont des indicateurs de taille privilégiés et souvent très utilisés pour apprécier la dimension et la performance des entreprises pour les classer.

Selon l'effectif employé et le chiffre d'affaire on peut les classer en ordre suivant¹⁰ :

✓ L'effectif employé

Ce critère permet de regrouper les firmes en :

- **Très petites entreprises (TPE)** : moins de 10 salariés.
- **Petites et moyennes entreprises (PME)** : de 10 et moins de 500 salariés.
- **Grandes entreprises** : de 500 à 1000 salariés.

⁹ XAVIER RICHET « économie d'entreprise » 2002 2^{ème} édition hachette supérieur paris p12.

¹⁰ J M ANIAC, H BOUGANLT « économie d'entreprise » 1994 techniplus édition N°3 paris p6, 7.

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

- **Très grandes entreprises** : plus de 1000 salariés.

✓ **Le chiffre d'affaire :**

Le chiffre d'affaire est un critère pratique qui permet d'apprécier le poids économique des firmes. Puisque il présente l'un des facteurs essentiel qui mesure la valeur annuelle des ventes d'une entreprise.

1.2. La notion des PME

Le secteur des petites et moyennes entreprises (PME) représente l'un des supports fondamentaux, en particulier, dans les économies contemporaines. L'importance de ces entreprises accrue et immense non seulement à cause de son nombre et sa variété, mais aussi par son existence dans tous les domaines avec une identité déférente, ce qui pose un problème au niveau de leur définition. A cet effet, pour obtenir à formuler une définition plus accomplis et plus proche de la notion de PME, nous impliquons de passer au revue de certaines définitions de certains auteurs.

1.2.1. Définitions des PME

A partir de critère d'effectif et le chiffre d'affaire certains auteurs définissent les PME comme suivants :

Pour **BRESSY G, C KONKUYT** : « les PME sont les entreprises dont l'effectif salarié est inférieur à 500. Elles englobent les très petites entreprises (moins de 1 salariés), les petites entreprises (10 à 49 salariés) et les moyennes entreprises (50 à 499 salaries) »¹¹.

Quant à **P-J JULIEN et M.MARCHESNAY** : « La petite entreprise est avant tout une entreprise juridiquement, sinon financièrement indépendante, opérant dans les secteurs primaires, manufacturiers ou services, et dont les fonctions des responsabilités incombent le plus souvent à une seule personne, sinon à deux ou trois, en générale seuls propriétaires du capital »¹².

¹¹ BRESSY G, C KONKUYT « économie d'entreprise », 2000, Dalloz, paris, p78.

¹² M MARCHESNAY, JULIEN M P « La petite entreprise », 1998, Vuibert gestion, paris, p57.

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

La PME définit dans l'UE « comme une entreprise qui occupe moins de 250 salariés et dont le chiffre d'affaire annuel n'excède pas 50 millions d'Euros ou le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'Euros »¹³.

Parmi les définitions les plus utilisées pour définir les PME, est celle proposée par la commission Européenne.

1.2.2. Définition des PME dans différents pays du monde

La définition de la PME pour chaque pays¹⁴ se diffère selon la taille, la nature juridique et le secteur d'activité, en relève plusieurs définitions possibles des PME se basent essentiellement soit :

- Sur le montant d'investissement.
- Sur le nombre d'emplois créés.

***En Tunisie :** la définition d'une PME est précisée par « toute entreprise dont le montant de l'investissement est inférieur à 300.000 de dinars Tunisiens ».

***Au Maroc :** la PME est défini comme étant « toute entreprise gérée et /ou administrée directement par des personnes physiques qui sont prioritaire, actionnaire, dont le capital n'est pas détenu directement ou indirectement à plus de 25% par une personne morale ou un fond collectif d'investissement ».

***Les Etat Unis (USA)** considèrent comme PME, les entreprises dans l'effectif est inférieur à 500 personnes et distinguent les très petites entreprises, petites et moyennes entreprises ; les premières ne doivent pas dépasser les 20 employés, les secondes emploient jusqu'à 100 et la troisième catégorie ne doivent pas dépasser 500 employés.

***La France** fixe le nombre d'emplois à une limite supérieure à 500. Elle distingue la moyenne entreprise (de 50 à 500 personnes), la petite entreprise (de 10 à 50 personnes) et la très petite entreprise (de 1 à 10 personnes).

¹³ Extrait de l'article 2 de l'annexe à la recommandation 2003/361/CE de la commission, mai 2003, concernant la définition des micros, petites et moyennes entreprises, journal officiel de l'union européenne, L124/39 du 20/05/2003, p35 .

¹⁴ AISSANI. N, « la politique de soutien des PME et leur rôle dans le développement économique en Algérie, cas de la branche des agroalimentaire, mémoire de magister en Science Commerciale, Université d'Oran, 2006, p40.

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

*L'Allemagne et Italie considèrent comme PME les entreprises dont l'effectif est inférieur à 100 personnes.

*La Belgique, l'Autriche, la Suède et la Suisse définissent une PME, toute entreprise ayant moins de 50 personnes.

1.2.3. Les PME dans le contexte Algérien

En Algérie, la nouvelle forme de développement se tourne vers la création d'entreprise, et plus exactement la PME. Cette dernière est considérée comme un vecteur de croissance, un générateur d'emplois et un progrès socio-économique.

« La petite et moyenne entreprise, PME est définie, quelque soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de biens et/ou services employant une à 250 personnes, dont le chiffre d'affaires n'excède pas 2 milliards de dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de dinars et qui respecte les critères d'indépendance »¹⁵

Tableau n°1 : Classification des PME en fonction des critères énumérés selon la loi algérienne

La classe	Nombre d'employés	Chiffre d'affaire(DA)	Total bilan (DA)
Moyenne entreprise	De 50 à 249	200millions à 2 milliards	De 100 à 500 millions
Petite entreprise	De 10 à 49	De 20 à 200 millions	De 10 à 100 millions
Très petite entreprise	De 1 à 9	Inférieur à 20 millions	Moins de 10 millions

Source : élaboré à partir des données Articles 5,6 et 7 de la loi n°07-18 du 12 décembre 2001

¹⁵La loi n°17-02 correspond au 10 janvier 2017 portant la loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise (PME).

Section 2 : Etapes et importances de la création des entreprises

Pour mieux comprendre l'entreprise, sa création et sa croissance, Nous avons abordé cette section, pour expliquer les différentes étapes à suivre pour créer une entreprise. Puis voir son rôle sur le développement économique.

2.1. Etapes de la création de l'entreprise

Pour construire un projet de création et augmenter ses chances de succès, il est recommandé d'agir avec méthode, en respectant un certain nombre d'étapes chronologiques.

Le fonctionnement de toute activité économique nécessite une structure qui regroupe les moyens matériels et humains.

S.SEPARI constate qu'il est possible de décrire la démarche de la création, à partir des trois questions suivantes :

- ✓ Que faut-il pour créer une entreprise : une idée (projet), un homme, un marché (moyens) ?
- ✓ Quelles sont les étapes à suivre pour créer une entreprise ?
- ✓ Que devient le créateur d'entreprise ?

2.1.1. Les facteurs nécessaires pour la création d'une entreprise¹⁶

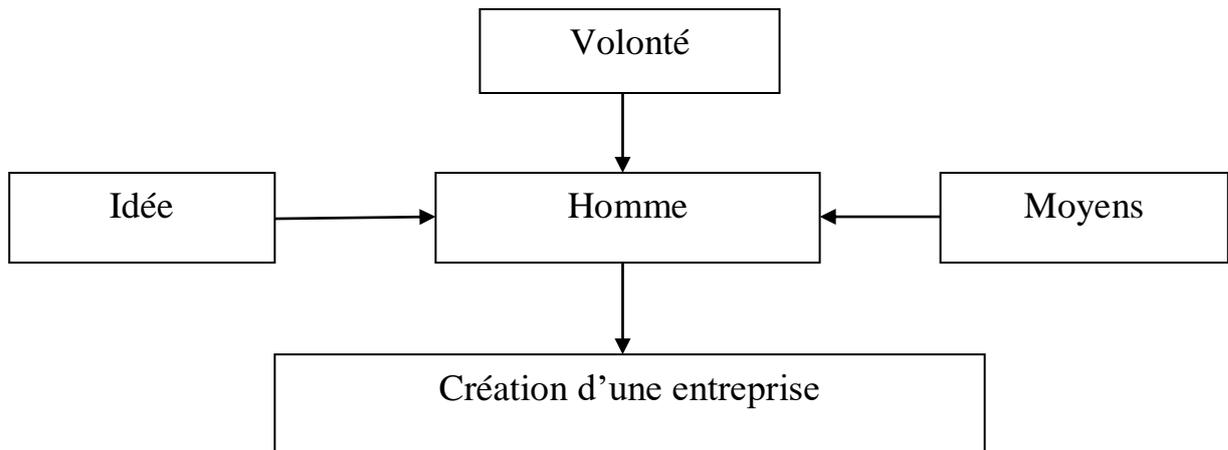
Toute création d'entreprise réussie, requiert la rencontre de trois facteurs indépendants nécessaires :

- ✓ Un homme ayant la volonté d'aboutir ;
- ✓ avec une idée qui peut se concrétiser en projet ;
- ✓ avec des capacités et des moyens pour la réaliser.

Le schéma ci-après résume les facteurs nécessaires pour créer une entreprise :

¹⁶ R.BRENNEMANN, S. SEPARI, « économie d'entreprise », édition Dunod, paris, 2001, page 5.

Schéma n°1 : les facteurs nécessaires pour la création d'une entreprise



Source : S.SEPARI, BRENNEMANN.P5

2.1.1.1. Un homme créateur entrepreneur

Le point de départ de toute entreprise, c'est un individu qui a une idée, et qu'il désire concrétiser et développer au sein d'une structure qu'il dirige.

Mais au-delà de l'idée, le créateur doit posséder et conserver une volonté et une force de caractère durant qu'il rencontre des obstacles dans toute création d'entreprise.

L'investissement physique, psychologique, ainsi que le temps à consacrer au projet, sont importants. Et fond que tout créateur doit être mu par une forte volonté d'entreprendre. Et cela d'autant plus qu'il se heurte souvent à l'incrédulité de sa famille, et de son entourage.

Les motivations, conscience ou inconscience, susceptibles de fournir l'énergie nécessaire à un tel dessin sont multiples et souvent entremêlées :

Les besoins d'autonomie : l'auteur du projet cherche un épanouissement professionnel qu'il ne trouve pas dans son environnement de travail actuel ;

Les besoins de se réaliser : certains créateurs sont poussés par les sentiments d'avoir une œuvre à accomplir. Ils ont souvent des projets très innovants, parfois irréalistes ;

La recherche du pouvoir et/ou d'un statut social : ils sont motivés par l'ambition, le besoin montré dans la hiérarchie sociale ;

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

Le contexte économique : une conjoncture avec beaucoup de chômage et des encouragements publics peuvent inciter à créer son propre emploi.

2.1.1.2. Le projet (l'idée)

Au-delà d'une idée, d'une intention ou d'une envie, le créateur doit être capable de formaliser un projet complet et cohérent pour justifié de l'intérêt d'une future entreprise.

L'idée doit être réaliste ; elle doit être techniquement réalisable et socialement acceptable, c'est-à-dire que le produit ou le service proposé peut être réalisé avec les moyens dont dispose l'économie à un moment donné, et que de plus, la demande va être intéressée par cette nouveauté et accepter de payer pour ce produit ou service.

Le projet peut s'appuyer sur un savoir faire spécifique : le créateur peut s'appuyer sur une compétence acquise précédemment : savoir fabriquer un produit ou un composant, être expert dans un domaine, savoir gère des hommes sont autant de savoir faire à exploiter pour réussir une création. S'il n'y a pas de cohérence entre le projet et le savoir faire de fondateur, le risque d'échec est grand.

L'idée doit aussi être en adéquation avec le cadre économique, juridique actuel de la zone d'implantation : des contraintes réglementaires, le caractère licite d'une activité, les normes techniques en vigueur, des contextes politiques propices ou restrictifs, les critères financiers des banques sont autant de freins qui peuvent condamner sans appel une idée, même si elle est techniquement et socialement viable.

2.1.1.3. Des moyens

Le créateur, enfin doit ressembler des moyens techniques, financiers, humains pour réaliser son projet. De nombreuses idées restent inexploitées faute de capitaux.

Mais les ressources matérielles ne suffisent pas. La création d'une entreprise nécessite des capacités pour gérer une entreprise, au-delà de l'idée proprement dite. Il est nécessaire de savoir diriger une équipe, de prendre des décisions administratives, de mettre en place des procédures de fonctionnement, de savoir utiliser des outils et documents de gestion.

Au total, il apparaît que l'idée initiale peut être pertinente en soi, réalisable économiquement et socialement, mais que les ressources nécessaires à sa concrétisation

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

sont : L'absence de compétence en gestion est souvent source d'échec dans les premières années de la vie d'un projet.

2.1.2. Les étapes pour créer une entreprise

Deux grandes étapes : la conception du projet et la mise en place de l'entreprise

2.1.2.1. La conception du projet

Trois études sont menées : l'étude commerciale, l'étude financière, et l'étude juridique.

➤ L'étude commerciale

Elle se compose par l'étude du marché et des actions commerciales.

L'étude du marché est une véritable enquête sur les concurrentes et les futurs clients permettant de bien les connaître.

- L'étude commerciale permettra de vérifier si le marché existe réellement et quelle est son évolution.
- La connaissance du marché permettra d'avoir une idée de ses potentialités chiffrées, et donc d'éclairer le choix des hypothèses du chiffre d'affaire en montant et en délai.
- L'observation du marché fera connaître leur fonctionnement, et pourra ainsi déterminer avec le maximum de précision ce que l'on va vendre, l'offre à la clientèle et son positionnement par rapport aux autres produits existants.
- Définir avec précision les produits ou les services à vendre, c'est-à-dire leurs caractéristiques, les avantages qu'ils apportent, la gamme, le catalogue. Ainsi que les services qui complètent leur présentation, leur finition, leurs conditions d'emploi.
- Fixer le niveau et la gamme du prix, et les conditions de paiements qui permettront d'atteindre les objectifs du chiffre d'affaire et de rentabilité.
- Choisir le mode de vente, les conditions dans lesquelles les produits ou services seront mis à la disposition de la clientèle, le mode de distribution, la localisation qui permettra de satisfaire au mieux les habitudes de lieux et du temps des clients.
- Préparer les moyennes de négociation directe, des techniques de vente, d'argumentaire de vente. C'est d'avoir les compétences du vendeur (le créateur sera le premier vendeur de son entreprise), le mode de prospection, et éventuellement la mise en place d'une force de vente.

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

- Déterminer les différents moyens de communication, les relations publiques, la publicité, le nom, le slogan, l'image.

➤ **L'étude financière**

L'étude financière permettra de répondre à trois questions essentielles :

- ✓ L'activité sera-t-elle rentable ? : Le compte de résultats permet de répondre à cette question.
- ✓ Combien doit-on apporter pour faire démarrer puis vivre l'entreprise ? Le plan de financement qui permet de répondre à cette question.
- ✓ Est-ce que les sorties d'argent seront compensés au même moment par des entrées d'argent de la façon à ne jamais avoir de problème avec la banque ? Le plan de trésorerie permet de répondre à cette question :
 - Calcul de la rentabilité par le compte de résultats pour vérifier que l'activité sera rentable, il faut estimer les ventes (chiffre d'affaire) et les frais (charges), puis par différence, on obtiendra le résultat (bénéfice ou perte). Mais deux cas correspondant à deux approches différentes peuvent se présenter :
 - Lorsque l'objectif du chiffre d'affaire n'est pas facile à déterminer, dans ce cas on peut procéder par l'approche du seuil de rentabilité ; c'est-à-dire déterminer un chiffre d'affaire minimum pour couvrir les charges.
 - Lorsque l'objectif du chiffre d'affaire a été déterminé. On part du chiffre d'affaire qu'on peut réaliser et l'on détermine les moyennes qui permettent de l'atteindre.
 - Le coût du projet par le plan de financement pour calculer le montant d'argent à apporter pour créer et faire vivre l'entreprise, par comparaison entre le besoin de financement et les ressources de financement.

➤ **L'étude juridique**

L'étude juridique consiste à préparer l'emballage légal de l'activité économique (commerciale et financière), qui vient d'être fini. Elle s'effectue en trois étapes :

- Le choix de la structure juridique.
- La préparation du dossier administratif de constitution d'entreprise (entreprise individuelle ou société).

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

- Le dépôt du dossier qui donne une naissance juridique et administrative effective à l'entreprise.

Contrairement à certaines idées reçues, on ne crée pas une structure dans laquelle exercera une activité. Mais l'analyse économique d'un projet pour lequel induit un cadre légal : c'est le statut juridique.

Pour guider le choix, les éléments à prendre en compte sont les suivants :

- Quelles sont les différentes formes juridiques possibles ?
- Quels sont les critères objectifs, c'est-à-dire ceux directement liés au projet et à son avenir, qui devront l'aider à retenir un seul statut juridique ?

Le choix d'une structure juridique s'impose presque de lui-même. Il dépend à la fois d'obligations et d'un certain nombre d'options personnelles :

- Le niveau de responsabilité à assumer ;
- Le degré de contrôle à exercer ;
- La capacité financière ;
- Le type d'activité exercé ;
- Le statut fiscal et social du chef d'entreprise ;
- La volonté ou non d'association.

2.1.2.2. La mise en place de l'entreprise

L'installation

Jusqu'à ici le projet est préparé sur tous les plans, mais l'entreprise n'est pas encore créée.

Cette courte phase consiste à concrétiser tous les engagements pris par le créateur et tous ses partenaires (associés, collaborateurs, clients, fournisseurs, banques, etc.), qui participent directement au projet afin qu'il puisse à mettre en place l'outil de travail.

Il faut simultanément concrétiser la création de l'entreprise et lancer ou poursuivre les actions commerciales, car l'obtention des premières commandes, le plus tôt possible permettra le démarrage de la nouvelle entreprise.

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

La création de cadre juridique

Puisque le dossier de constitution d'entreprise individuelle ou de société est préparé, il est possible alors de donner une naissance juridique à l'entreprise en le déposant au centre des formalités des entreprises relèvent de l'activité de l'entreprise à créer.

Le démarrage

Le démarrage de l'activité demande en particulier la mise en place d'outils de contrôle, et d'une gestion prévisionnelle rigoureuse. Cette période de décollage est une période délicate.

En résumé les facteurs clés de succès d'un projet de création d'entreprises sont :

- Le professionnalisme de créateur ;
- La solidarité de sa personnalité ;
- Des investissements en matériels et en personnels raisonnables et flexibles, n'imposant pas une masse critique trop importante et difficile à atteindre ;
- Un plan de financement équilibré avec des fonds propres suffisants.

2.2. Le rôle de la création des entreprises (PME)

La création d'entreprise et plus exactement la PME constitue un élément essentiel et réel de la dynamique de développement. Elle est considérée comme un recours incontournable pour une nation, car elle permet une amélioration qualitative et durable d'une économie, et de son fonctionnement par sa capacité de créer des emplois, de la valeur ajoutée, de distribution des revenus, ainsi que, de renforcer le tissu industriel et de promouvoir l'exportation.

2.2.1. La PME et la création d'emplois

Les PME sont considérées comme l'une des stratégies efficace et durable de lutte contre le chômage. Elles exigent un effectif important d'employés qualifiés. De part de son adaptabilité à la dispersion spatiale, la PME s'implante dans les bassins de main-d'œuvre et se présente comme une solution pour employer une population importante. On peut dire que les PME ont un rôle de premier plan à jouer dans la résolution de la crise de l'emploi et en tant que créateur d'emplois.

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

Selon l'OCDE « Les PME jouent un rôle important dans la promotion d'une croissance économique viable à la création d'emplois tout en contribuant au capital social, culturel et environnemental des nations »¹⁷.

2.2.2. Création de la valeur ajoutée et distribution des revenus

L'entreprise en tant qu'unité économique a des missions telle que, la création de richesses qui consiste en la création de la valeur ajoutée pour un pays, c'est ce qui va correspondre au PIB (produit intérieur brut).

La valeur ajoutée se mesure par la différence des biens qu'elle vend et ce qu'elle a du acheter pour produire ses ventes. Selon Madaoui.M¹⁸ « La valeur ajoutée créée par chaque PME/PMI recouvre l'ensemble des rémunérations des services qui ont été vendus au cours de processus de production et au fonctionnement des administrations ».

La valeur ajoutée servira à :

- ✓ Rémunérer les services, force le travail, capital, moyen financier (il s'agira alors des salaires, de dividendes ou intérêts).
- ✓ contribuer au fonctionnement des administrations en particulier en versant des impôts.

Il est clair donc que l'entreprise qu'elle soit sa taille, en créant de la valeur ajoutée et en redistribuant ce surplus sous des formes diverses aux autres agents, remplit un rôle essentiel dans l'activité d'un pays. Il faut aussi préciser que ses fonctions de nature strictement économique ne sont pas les seuls que l'on attribue à cette catégorie d'entreprises, de plus en plus, et du fait de son importance dans les sociétés modernes, d'autres missions lui sont attribuées : sociales, humaines et culturelles...

2.2.3. Densification du tissu industriel¹⁹

La PME reste un bon moyen pour renforcer et densifier le tissu industriel. La concurrence entre les firmes pose la spécialisation comme un moyen incontournable pour se

¹⁷ L'OCDE « caractéristique et importance des PME » revue sur le développement, 2/2004, n° 5, p 37,46.

¹⁸ MADAOUIM : « Entreprise et entrepreneurs en Algérie et dans l'immigration : Essai de sociologie économique », Karthala, 2012, p 58.

¹⁹ A.M.KUMPS ET R. WITTERWULGHE « petites et moyennes entreprises (PME), facteur de renouveau de tissu industriel » revue international PME 11(1988).

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

maintenir sur le marché. C'est ainsi que naissent de nombreuses PME spécialisées dans des domaines indispensables aux grandes firmes (sous-traitance). Elles viennent renforcer celles existantes pour rendre le tissu industriel plus dense, donnant lieu à un pôle industriel. De par sa taille réduite et les moyens raisonnables, elle peut s'implanter partout et son exigence en ressources est facile à satisfaire. Elle répond à la consommation nationale et internationale et aux produits intermédiaires des grandes firmes.

2.2.4. Développement vers l'exportation²⁰

Les PME interviennent avec force sur les marchés extérieurs, du fait de leur diversité et de leur capacité d'adaptation aux aléas du marché. Une place importante de leur, est accordée pour procurer des devises nécessaires pour les équipements industriels. Le secteur exportateur connaît un essor grâce à son dynamisme, sa flexibilité et son adaptabilité. Le recours aux PME exportatrices permet la substitution aux importations.

Section 3 : le financement des entreprises

Trouver les ressources financières adaptées au bon développement d'une entreprise est l'une des clés de sa réussite. Pour mieux cerner la problématique de financement de cette entreprise, nous avons abordés cette section, dans le but d'expliquer les deux principales sources de financement (interne-externe), à savoir analyser les déterminants de chaque élément.

3.1. Les besoins de financement

La vie d'une entreprise passe par plusieurs phases (phase de démarrage, phase d'exploitation et phase d'extension de l'activité), chacune de ses phases fait appel à un financement adéquat. La nature de l'activité détermine le montant qui doit être adapté.

3.1.1 Besoin de financement pour la phase de démarrage

Ce besoin apparait lors de la création de l'entreprise, il concerne le coût d'investissement initial en équipement, le coût d'acquisition du local de production, et de gestion administrative et financière, les frais préliminaires, le coût de lancement de la production.

²⁰ DJEMAI.S « Les PME exportatrice : croissance économique hors hydrocarbure », thèse doctorat, université Abderrahmane Mira Bejaia p 36.

3.1.2. Besoin de financement pour la phase d'exploitation

Cette phase est caractérisée par le besoin de l'entreprise pour régler sa situation financière, c'est-à-dire, tout ce qui concerne l'achat de matières premières, ainsi que le coût de la main d'œuvre, et cela dans le but de garantir le maintien du déroulement de l'activité.

3.1.3. Besoin de financement pour la phase d'extension de l'activité

Le besoin de financement pour cette phase, résulte de la volonté de l'amélioration de la qualité de production, ainsi que, la croissance de la productivité, et cela à travers le renouvellement d'équipements de production (achat de nouveaux matériels), et le recrutement des nouveaux travailleurs.

3.2. Les sources de financement

L'idée de création d'une entreprise, doit être rattachée à l'existence des ressources nécessaires, afin de pouvoir financer les différentes phases de sa vie.

L'entreprise peut faire face à ces besoins, en faisant recours à deux principales sources de financement. A savoir :

- Le financement interne : en utilisant ses propres ressources.
- Le financement externe : en faisant appel aux ressources externes à savoir la banque et l'Etat.

3.2.1. Le financement interne

Toutes les entreprises peuvent recourir à leur moyens propres, et à ce de leurs associés, pour financer partiellement ou totalement leurs besoins. Donc dans ce type de financement en va voir : l'autofinancement et l'augmentation de capital.

3.2.1.1. L'autofinancement

Ça concerne le financement assuré par l'entrepreneur lui-même. En d'autre terme, c'est le financement dégagé par les ressources propres sous forme d'apport personnel. L'importance de ce dernier dépend de la phase dans laquelle l'entreprise est en cours.

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

E. COHEN définit l'autofinancement comme « le surplus monétaire dégagé par l'entreprise sur son activité propre et conservé par elle-même pour financer son développement futur »²¹

Les avantages de l'autofinancement

- ✓ L'autofinancement met à la disposition de l'entreprise une masse de capital supérieur à ses besoins normaux. Ceci a pour effet de favoriser les investissements ;
- ✓ Il est considéré comme une source de financement facile à la portée de l'entreprise ;
- ✓ C'est un moyen de financement accessible, et très flexible (dégager progressivement tout au long des exercices) ;
- ✓ Il préserve l'indépendance financière à la gestion de l'entreprise (dans la mesure où elle n'a pas sollicité des ressources externes) ;
- ✓ Il favorise la croissance, allège les charges financières, et accroît la rentabilité.

Les limites de l'autofinancement²²

- ✓ L'autofinancement limite la croissance de l'entreprise à sa capacité bénéficiaire diminuée de l'impôt qui affecte les résultats.
- ✓ L'autofinancement constitue un frein à la mobilité du capital dans la mesure où les bénéfices sécrétés son autofinancement réinvestis dans la même activité, il constitue ainsi à une mauvaise allocation des ressources.
- ✓ Une politique d'autofinancement trop volontariste, peut léser à court terme les actionnaires de l'entreprise.
- ✓ L'autofinancement est également insuffisant pour couvrir tous les besoins de fonds de l'entreprise. Si cette dernière ne fait pas appel à l'épargne extérieure, elle peut conduire à étaler ses dépenses sur une période trop longue où à choisir des investissements de taille modeste.

3.2.1.2. L'augmentation du capital

Le capital est constitué par les apports des associés. Une fois réuni, il peut subir un certain nombre de modifications qui s'opèrent de manière différente, selon la nature juridique de la société. Ces modifications peuvent être traduites soit par des réductions ou par des

²¹ E. COHEN : « Gestion financière de l'entreprise et développement financier », édition EDICEF/AUPELF, 1991, p. 194.

²² BERNET-RALLAND L, « principes de technique bancaire », édition Dunod, 2002, P. 23.

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

augmentations du capital. Ce dernier peut être augmenté soit par émission d'actions nouvelles, soit par élévation du nominal des actions existantes.

Cette augmentation peut par ailleurs résulter :

- ✓ Soit d'apports extérieurs en nature ou en numéraire, ces derniers peuvent être libérés par un versement d'espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société ;
- ✓ Soit par l'utilisation des ressources propres à la société sous forme d'incorporation des réserves, bénéfices ou primes d'émission.

Les avantages de l'augmentation du capital

- ✓ L'augmentation du capital est une source durable au vrai sens du mot, puisqu'elle ne contraint pas l'entreprise à des échéances fixes de remboursement ;
- ✓ Elle permet aussi de financer des projets très importants et d'améliorer une situation financière difficile ;
- ✓ Elle renforce la solvabilité de l'entreprise ;
- ✓ Assurer la sécurité financière de l'entreprise ;
- ✓ Représenter le partage originaire du pouvoir dans l'organisation.

Les limites de l'augmentation du capital

- ✓ L'augmentation de capital, si elle n'est pas suivie par les actionnaires initiaux, peut se traduire par l'entrée au capital de nouveaux actionnaires pas forcément favorables à l'équipe de direction et peut même dans le pire des cas se traduire par une perte de contrôle de l'entreprise au profit d'un nouvel actionnaire.
- ✓ Le retour sur investissement attendu par les actionnaires peut être supérieur au taux d'intérêt d'un emprunt. La politique de versement de dividende par l'entreprise peut donc se traduire par un coût plus élevé que celui relatif au recours à l'emprunt.

3.2.2. Le financement externe

Ce mode de financement contient plusieurs catégories.

3.2.2.1. L'endettement bancaire

Les ressources bancaires sont considérées comme l'une des principales sources de financement pour les entreprises. Elles fournissent des capitaux, et s'engagent au

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

développement de l'entreprise. Le financement auprès du système bancaire se fait par voie de crédit.

- **Les crédits d'investissements**

Un crédit d'investissement a généralement la forme d'un prêt d'équipement, accordé par un établissement de crédit. Ce peut être un prêt à moyen terme (3 à 7 ans) pour l'achat de matériels, voire d'un prêt à long terme dans le cas de matériels lourds, de chaîne de production et de bâtiments industriels.

Les crédits ou le financement d'un projet investissement sont habituellement Identifiés d'après leur échéance de remboursement. Ils sont à moyen terme, à long terme.

Les crédits à moyen terme²³

Ce type de crédit est accordé pour une durée comprise entre deux et sept ans. Ces crédits sont généralement destinés à financer l'acquisition d'équipements légers, c'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement est égale à la durée de remboursement de ces crédits.

Dans le cas de création d'entreprise, l'entrepreneur doit faire une liaison entre la durée de financement et la durée de vie du bien financé. Il faut éviter dans tout les cas que la durée du financement soit plus longue que la durée d'utilisation du bien, que le crédit à moyen terme financé. Celui-ci s'applique donc à des investissements de durée moyenne tels que les véhicules, machines, d'une façon générale, à la plupart des biens d'équipement et moyens de production de l'entreprise.

Les crédits à long terme²⁴

Les crédits à long terme sont par définition, des crédits dont la durée excède sept ans. Ils sont destinés généralement à financer des investissements lourds, c'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement va au-delà de sept ans. Les crédits à long terme sont plus souvent accordés par des organismes financiers spécialisés: banque d'affaires, les banques de crédits à moyens et long terme, etc.

²³BOUYACOUB F, « l'entreprise et le financement bancaire, édition Casbah, 2000, p. 252.

²⁴ Idem; op. p. 253.

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

Les avantages et les limites des ressources financières bancaires²⁵

Les avantages

- ✓ Le coût relatif à ce type de financement est connu à l'avance et ne varie pas dans le temps ce qui n'est pas le cas lorsque l'entreprise procède à une augmentation de capital
- ✓ Principe accessible à toutes les entreprises ;
- ✓ Financement souple (ajustement aux besoins de financement de l'entreprise), et qui peut permettre de profiter d'opportunités de croissance ;

Les limites des ressources financières bancaires

- ✓ La hausse de l'endettement peut créer un déséquilibre dans la structure financière de l'entreprise ce qui peut nuire à sa solvabilité future.
- ✓ Le recours à l'emprunt se traduit par une hausse des frais financier ce qui a pour conséquence de réduire le résultat futur de l'entreprise d'un montant égal au coût de remboursement de l'emprunt et ce pour une durée égale à l'échéance de l'emprunt.
- ✓ Dépendance vis-à-vis de la banque ;

3.2.2.2. Le leasing

Le leasing ou le crédit bail est une opération par laquelle une entreprise demande à une société financière (qui peut être la banque) d'acheter à sa place un bien mobilière ou immobilière, et de lui louer pendant une période convenue à l'avance, suffisante pour permettre son amortissement intégral²⁶.a la fin de cette période, trois solutions s'offrent généralement à l'entreprise : demander le renouvellement du contrat de location ; restituer le bien à l'établissement du crédit bail ; l'acquérir moyennant un prix convenu appelé valeur résiduelle, tenant compte des versements effectués à titre de loyer tant que cette option d'achat n'est pas exercée, le bailleur reste propriétaire du bien.

Les avantages du financement par le leasing

- ✓ Le leasing n'implique aucun effort d'autofinancement préalable puisque la société assure et finance l'investissement à 100% ;
- ✓ Il est facile à être obtenu, puisque les garanties demandées sont légères par rapport à celles demandées par la banque ;

²⁵ <http://perso.orange.fr/ar.ba/moyenfin.htm>.

²⁶BERNET-RALLAND; op.cit. p 221.

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

- ✓ Le crédit bail permet aux entreprises à faibles capacité d'endettement, de financer leur développement ;
- ✓ Le crédit bail permet aux entreprises à s'équiper sans avoir à investir. Ce mode de financement augmente la capacité de la firme à trouver des fonds.

Les limites de financement par leasing

- ✓ Puisque l'entreprise n'étant pas propriétaire de ses actifs, elle ne peut pas offrir des garanties à des éventuels créanciers ;
- ✓ Le coût du crédit bail est constamment supérieur à celui d'un crédit bancaire ;
- ✓ A la fin du contrat de leasing toute valeur résiduelle, si elle existe, revient au bailleur.

3.2.2.3. Les aides de l'Etat

L'Etat propose des prêts sans intérêt qui peuvent constituer un complément pour financer la création des entreprises. C'est à travers des dispositifs de soutien à l'emploi qui sont chargées d'aider les jeunes à s'insérer dans la vie active, ces derniers représentent un outil d'absorption du chômage.

Pour une meilleure illustration de ces aides, est celui de l'Algérie, on note parmi : ANSEJ, ANGEM, CNAC...

Les avantages des aides de l'Etat

- ✓ Assurer la formation, soutien, conseil, assistance technique et accompagnement des promoteurs à titre gracieux, dans le cadre de la mise en œuvre de leurs activité ;
- ✓ Les crédits bancaires sont bonifié à 100% ;
- ✓ les prêts non rémunéré à titre de la création d'activité ;
- ✓ Une exonération totale des impôts pendant une période déterminé ;
- ✓ Exonération des droits de douanes pour les biens et services, importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

Les limites des aides de l'Etat

Il n'y a pas d'inconvénients majeurs sur ces solutions de financement, si ce n'est l'investissement qu'il faut y consacrer (donc moins de temps pour faire avancer le projet).

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

Pour bénéficier de ces dispositifs, l'entrepreneur doit consacrer pas mal de temps au montage des dossiers. De plus, il est difficile d'être correctement informé sur toutes les aides auxquelles on peut prétendre, la recherche des aides existantes prend donc également pas mal de temps. Donc nous pouvons dire que, parmi les contraintes majeures de ce type de financement c'est : Les lenteurs des procédures administratives et le manque de coordination et de transparence ou l'inexistence d'informations et de leur échange entre les partenaires respectifs intégrés dans le processus de création d'entreprises: le promoteur, le dispositif, le Trésor, la banque, la caisse ou le fonds de garantie...

Section 4 : La réalité des PME en Algérie

Aujourd'hui, la création des PME ne cesse pas d'être d'actualité, puisque cette dernière considéré comme l'une des meilleures solutions pour renforcer l'économie Algérienne d'être sortir de la rente pétrolière. De ce fait, nous avons abordé cette section, pour analyser la situation des PME en Algérie en termes de nombre, d'employés, et ces enjeux sur la valeur ajoutée et la balance commerciale. Puis les contraintes qui freins le développement de ces entités (PME).

4.1. Aperçu sur les PME algériennes

La récession économique des années 80, due essentiellement à la chute des prix du pétrole et la montée de la contestation sociale, ont poussé les pouvoirs publics algériens à se lancer dans un long processus de réformes économiques, visant à libéraliser l'économie du pays, en se tournant davantage au secteur privé, jusque -là marginalisé au profit des grandes entreprises publiques. Des réformes amorcées en 1989 et qui ont donné à la PME et à l'initiative privée une place importante dans le développement et la modernisation économique. Une volonté qui s'est traduite par une augmentation importante du nombre des PME privés.

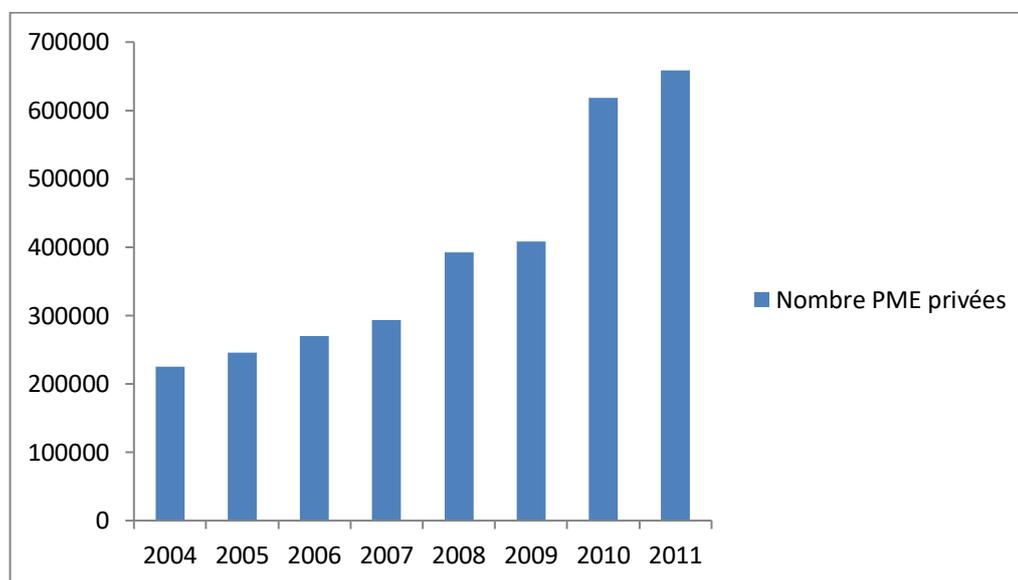
Depuis 1993 avec l'adoption d'un nouveau code d'investissement qui se voulait être la pierre angulaire d'une nouvelle politique économique d'ouverture et de promotion de l'investissement, le parc des entreprises privées connaît une croissance continue, où les quinze dernières années, le poids de la PME dans le tissu national a fortement augmenté. La densité des entreprises a presque quadruplé, pendant que, le nombre de créations a plus que doublé pour atteindre en 2011 le nombre de 658737 PME privées. Les

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

statistiques démontrent que près de 75% des PME recensées en 2005 ont été créées après ce nouveau code et que plus de 35% ont été créées durant les années 2000 à 2005.

En 2001, les pouvoirs publics ont renforcé les dispositions relatives au développement des investissements productifs par une nouvelle loi d'orientation sur la PME, visant la promotion de l'entrepreneuriat (adoptée en mois de décembre). Ainsi, le nombre des PME a considérablement accru pour atteindre 245 842 PME en 2005, soit une évolution de 9% par rapport à 2004, pour passer à 658737 PME en fin 2011. Cette évolution est de plus en plus continue et importante pour atteindre 1 022231 entité en 2016.

Figure n°1 : Evolution de la population des PME en Algérie durant 2004/2011



Source : Etablie à partir des bulletins d'information annuels n° 06, 08, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22 du ministère de la PME

4.2. L'état actuel de la PME Algérienne

Aujourd'hui le secteur de la PME est en plein essor, l'année 2016 était une année charnière, avec une population globale des PME qui dépasse nettement la barre d'un million d'entreprises avec une prédominance des très petites entreprises du secteur privé. Avec plus de 108 538 nouvelles PME enregistrées durant cette année, l'accélération des créations d'entreprises a atteint un taux de croissance annuel de l'ordre de 9%. Ce rythme d'évolution qui résulte des grands chantiers engagés par les pouvoirs publics permet de dépasser à l'horizon 2019, les objectifs tracés par le Programme du Président de la République.

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

Les données économiques présentées dans le tableau ci-après, mettent en évidence la continuation de développement du tissu des PME constatées depuis 2011, notamment, avec le lancement du plan quinquennal 2010-2014.²⁷

Tableau n°2 : Evolution des PME en Algérie de 2011 au 2016

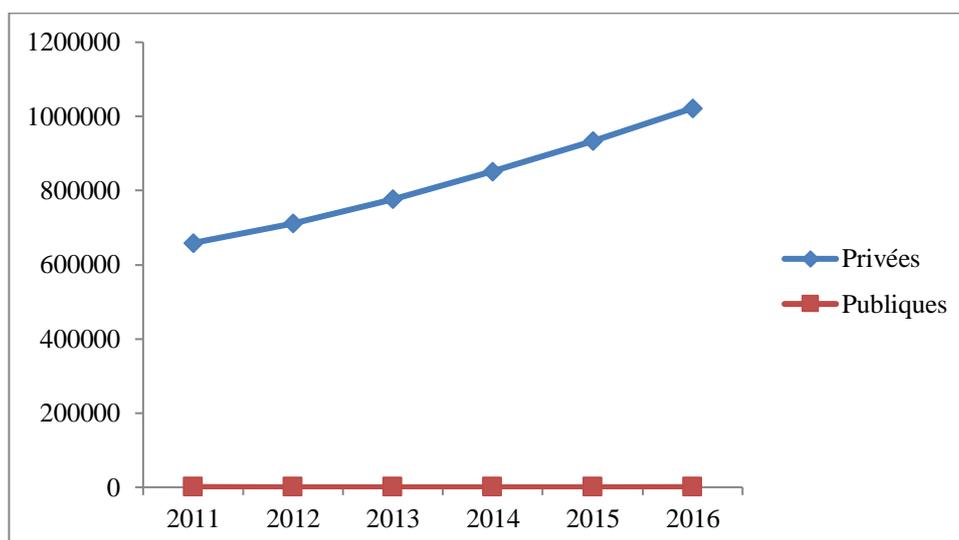
Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Privées	658737	711275	777259	851511	934037	1 022231
Publiques	572	557	557	542	532	390
Total	659309	711832	777816	852053	934569	1022621

Source : réalisé la base des bulletins d'informations statistiques n°20, 22, 24, 26, 28, 30.

A la fin 2016, le nombre total des PME s'élève à 1 022 621 entités, celle appartenant au secteur public représentent que 0.04% du total des PME existante au niveau national. Les PME privées prendre le monopole, avec 99,95%, dont 69% d'entre elles sont localisées au nord, suivi par la région des Hauts-Plateaux avec 22% et les régions du Sud avec 9%. Ces PME sont concentrées au niveau du secteur des services (le transport en particulier), l'Artisanat et le BTPH (le Bâtiment en particulier).²⁸

Pour une meilleure visualisation, la figure ci-dessus montre l'évolution des PME depuis 2011 jusqu'à 31/12/2016.

Figure n°2 : Evolution des PME en Algérie durant 2011-2016



Source : Etablie à partir des données de tableau N°2

²⁷ BOUZAR.C, « Les PME/PMI en Algérie : Contraintes, Soutien Etatique et Impact sur l'Emploi », p 15.

²⁸ Selon l'office national des statistiques (ONS)

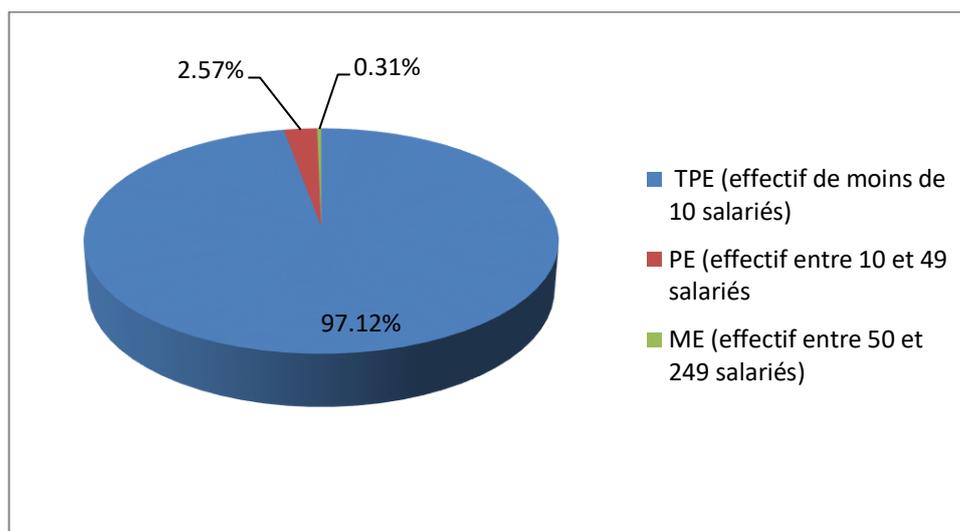
CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

Si l'on tient compte des chiffres établis par le ministre des PME et l'artisanat entre (2011/2016), 363 312 PME ont été créées, avec un taux d'évolution de 55,10%. A la fin 2016 les PME privés ont connu une évolution remarquable, a enregistré 1 022 231 entreprises dont plus de 56% sont constituées de personnes morales, le reste est composé de personnes physiques 43.65%, dont près de 21% des professions libérales et 23% sont des activités artisanales, alors qu'en 2011 elles ont été à 658 737 entreprises, cette hausse est reliée par l'engagement des pouvoirs publics dans la sphère économique, après le code des investissements de 1993 qui a favorisé la liberté d'investissement. Contrairement aux PME du secteur public, qui ne représentent qu'une infime partie de la sphère des petites et moyennes entreprises et des TPE. Durant l'année 2016, leur nombre a diminué, soit 46,66% par rapport à l'année 2011. Il est clair que cette diminution en nombre résulte d'un fait économique, marqué par la restructuration et la réorganisation du secteur public dont la privatisation des entreprises est un élément majeur.

4.3. La PME Algérienne est de type TPE

En dehors de quelques grandes entreprises, le tissu économique Algérien constitue sous forme des PME. La figure n°1 montre que plus de 97% de ces PME sont des TPE, se situant sur la tranche d'effectifs 0-9 salariés. Suivie par la Petite Entreprise PE avec 2,57% et la Moyenne Entreprise ME avec 0,31%.

Figure n°3 : Population des PME Algérienne par taille



Source : exploitation des données du bulletin statistique n°30

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

D'après une étude sur les PME, la prédominance des TPE peut s'expliquer par le caractère rentier de l'économie, tout en soulignant que les perspectives de rentabilité sont beaucoup plus élevées dans les secteurs de commerce et de l'immobilier, le secteur privé n'a aucune incitation à investir dans les PME du secteur industriel.²⁹

4.4. La contribution des PME à la création d'emploi en Algérie

Les PME jouent un rôle essentiel et leur succès aura une incidence directe sur la santé de l'économie et de la société algérienne, puisqu'elles sont le vecteur de la création d'emplois. De ce fait la contribution des PME à la création de l'emploi en Algérie a connu une évolution significative. De 10% en 2001³⁰, cette part est passée à plus de 17 % en 2011. Elle représente aujourd'hui plus 23 % de l'emploi total³¹. Cette évolution est représentée dans le tableau suivant :

Tableau n°3: La part des emplois PME dans l'emploi global durant la période 2011-2016

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Emploi total	9 599 000	10 170 000	10 236 000	10 239 000	10 594 000	10 845 000
Emplois PME privé	1 676 111	1 800 742	1 953 636	2 220 665	2 327 293	2 511 674
Emplois PME public	48 086	47 375	48 256	46 567	43 727	29 024
Emploi total dans les PME	1 724 197	1 848 117	2 001 892	2 157 232	2 371 020	2 540 698
Part des emplois PME	17,96%	18,17%	18,56%	21,06%	22,38%	23,42%

Source : réalisé sur la base des données de L'ONS.

Depuis une vingtaine d'années, les parts se sont inversées et le secteur public a cédé sa place au secteur privé, il ne représente que 29 024 emplois en 2016, alors que, ce chiffre était de 48 086 en 2011, soit une régression de 39% des emplois par rapport aux nombre de postes existants en 2011. Au même temps, le secteur privé quant à lui est passé de 1 676 111 emplois en 2011 à 2 511 674 postes en 2016, les employeurs avec 1 022 233 personnes et les salariés avec un nombre de 1 489 443 personnes, soit un taux de croissance de 33,26 %.

²⁹ Revue Algérienne d'Economie et du Management, idem.

³⁰ Selon l'office national des statistiques (ONS).

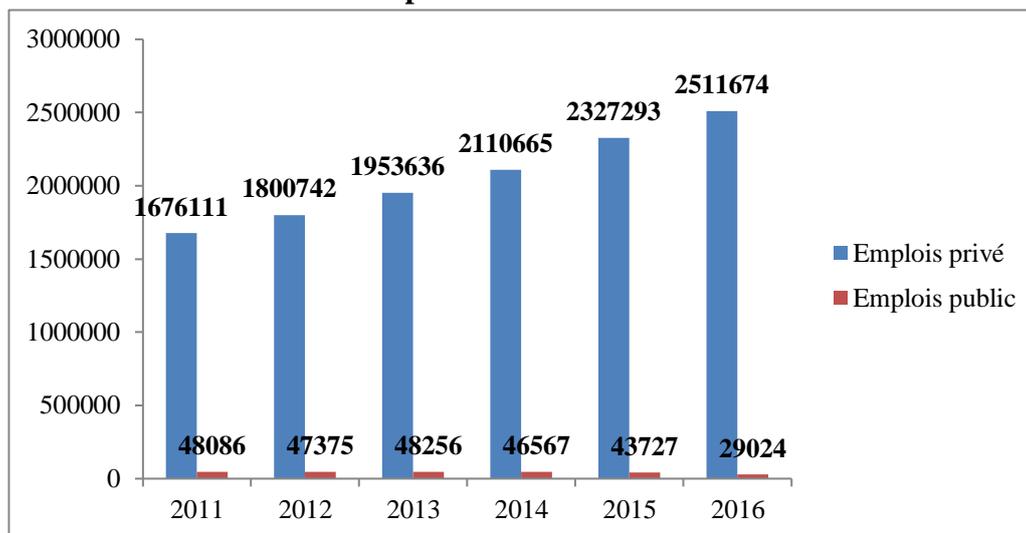
³¹ Population occupée de moment.

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

Une évolution positive continue qui a permis à l'initiative privée d'atteindre 98,85% du total des emplois recensés sur le marché de l'emploi algérien en 2016 dont 58,62% la part des salaires et 40.23 la part des employeurs .

La figure ci-dessus illustre bien cette évolution, depuis 2011 à 2016

Figure n°4 : Evolution des emplois créés par les PME (privés et publiques) durant la période 2011/2016



Source : Etablie à partir des données de tableau n°3

Les chiffres présentés par l'ONS et le ministère de l'industrie, montrent clairement que la PME a réalisé des progrès importants ces dernières années en termes de création d'emploi, soit une évolution de plus de 47% durant cette période.

La figure n° 3, montre qu'il ya une augmentation de l'emploi privé, et une diminution de celui de public depuis 2011.

Entre 2011 et 2016 les effectifs des PME privé sont accrus, soit une évolution de 710 932 emplois. De ce fait les PME privés contribuent à la création d'emplois et à la réduction du taux de chômage qui reste élevé, il atteint 12,3% en avril 2017³².

De là, il est clair que l'entreprise quelle que soit sa dimension, petite, moyenne ou grande en plus de la création des emplois, en redistribuant le surplus sur les agents économiques, elle joue un rôle moteur dans la vie économique et sociale de tout le pays à travers sa redistribution de la richesse. La PME considéré comme la plus génératrice

³² Selon l'office national des statistiques (ONS).

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

d'emplois et la plus absorbatrice du chômage en Algérie, due à la part qu'elle occupe dans la création d'emplois, soit 23,42% du nombre total.

4.5. Les enjeux des PME Algériennes

La création d'entreprise représente un phénomène naturel de renouvellement du tissu économique en Algérie. Les réalisations obtenues au niveau de la PME Algérienne que ce soit l'évolution de leur nombre, les emplois qu'elles ont généré, suite à l'évolution positive du secteur privé qui constitue la source essentielle de la valeur ajoutée, par exemple: 99,08% dans l'agriculture et 82% dans le BTP, 84,38% dans le transport et communication; sa part de la VA est 86% soit 7924,51 milliard de DA en 2015. Mais sa compétitivité face au monde extérieur reste limitée, puisque les hydrocarbures continuent à représenter l'essentiel des ventes à l'étranger, durant l'année 2016 avec une part de 93,84% du volume global des exportations, quand aux exportations hors hydrocarbures, elles demeurent toujours marginales, avec seulement 6,16% du volume global des exportations soit une valeur de 1,78 milliards de dollars.

En revanche, les importations sont estimées à 47,72 milliards de dollars avec une diminution de plus de 9,62% par rapport à l'année 2015 qui présente 51,70 MUS³³. Ainsi que une diminution des exportations de -16,69 %, passant de 34,66 milliards de dollars à 28,88 milliards de dollars.

Les résultats globaux obtenus en matière d'échanges extérieurs de l'Algérie en 2016 font ressortir un déficit de la balance commerciale de -17,84 milliards de dollars soit une légère augmentation de 4,8% milliards de dollars par rapport à celui enregistré durant l'année 2015. Cette tendance s'explique simultanément par la baisse des importations et des exportations enregistrées durant la période sous citée. En termes de couverture des importations par les exportations, les résultats en question, dégagent un taux de 62% en 2016 contre 67% enregistré en 2015.

4.6. Les contraintes des PME Algériennes³⁴

Malgré les efforts de l'état Algérien pour la promotion des PME à travers la mise en place de différents mécanismes et dispositifs d'appuis, ces derniers constituent autant

³³ Les données de bulletin d'informations statistiques n° 30.

³⁴ SI LEKHEK.K, KOURICHI.Y, GABOUSSA.A, « les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspective », Article n°4, 2013.

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

d'obstacles durant sa création et son développement. Pour mieux comprendre leurs contours et bien apprécier le poids et la sévérité de chaque contrainte, nous proposons d'examiner dans ce qui suit celles qui nous semblent être des plus importantes, à savoir : les contraintes découlant de l'informel, financières, relatives au marché du travail, liées au foncier industriel, d'ordre administratif et judiciaire et les contraintes d'informations.

4.5.1. Les contraintes d'ordre administratif et judiciaire

L'un des problèmes les plus rencontrés par les PME Algériennes au cours de chaque étape du processus de leur développement (création, expansion...), est bien celui de la complexité des démarches administratives. Une situation qui découle du manque de transparence dans le traitement des dossiers, de la lourdeur des procédures administratives, du non engagement des institutions concernées, du manque de coordination et de connexion entre les divers organismes impliquées, de l'absence de structures d'accueil et d'encadrement. La difficulté d'identifier l'entité habilitée à délivrer une autorisation d'exploitation pour une PME.

Donc la tâche effective de l'administration publique algérienne semble consister beaucoup plus à freiner la vitalité des promoteurs qu'à les encourager, en définitif, il est impératif pour la réussite de la promotion de la PME et du secteur privé, de commencer une réelle mise à niveau de l'ensemble des institutions intervenant dans l'environnement macroéconomique des entreprises, privées ou publiques.

4.5.2. Les contraintes d'informations

Le manque d'information constitue, aux yeux des experts un des principaux obstacles que doivent affronter les dirigeants des PME désireux de se porter à la conquête d'un marché extérieur. Or la réalité de l'économie algérienne est caractérisée par un manque flagrant en matière de disponibilité de l'information (MADOUI. M et BOUKRIF. M, 2009)³⁵. Un déficit d'information fiable et actualisée, à caractère économique, financier et commercial, est à souligner :

- Absence d'un système d'informations national ;
- Manque de données et des études de marché (national, régional et local) ;

³⁵ MADOUI. M et BOUKRIF. M, 2009 a cité par SI LEKHEK.K, KOURICHI.Y, GABOUSSA.A, idem.

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

- Difficultés d'accès aux sources d'informations spécialisées et à Internet qui est jusque- là peu utilisé dans le monde des affaires (80 % des PME algériennes n'ont pas accès à Internet) ;
- Indisponibilité de données et d'orientations sur les opportunités d'investissements ;
- Manque d'informations sur la concurrence et les pratiques des opérateurs économiques.

Face à toutes ces lacunes, il semble qu'il est impératif pour l'émergence du secteur privé et le développement des PME, de mettre en place un système efficace de collecte, d'analyse et de diffusion des informations économiques. La création d'un établissement d'observation de la PME apportera plus de connaissances et de visibilité sur ce secteur de petites entités, qui demandent un suivi et un appui particulier à chaque étape de leurs vies.

4.5.3. Les contraintes liées au foncier industriel

Contrainte liée au foncier industriel est l'une des causes principales du recul de nombreux projets et des intentions d'investissements (étrangers surtout). En d'autres mots, l'accès au foncier industriel est très difficile, en termes de disponibilité, de démarches administratives, de prix et de modalités de paiement, de régulation... . A l'inaccessibilité des terrains, il faut ajouter l'ambiguïté du statut juridique des assiettes foncières, dans la mesure où la plupart des investisseurs installés ne possèdent pas d'actes légaux de propriétés authentiques.

Malgré les efforts des autorités publiques, avec la création du guichet unique CALPI, la problématique de la multiplication des intervenants n'a pas été réglée, et son rôle s'est avéré essentiellement d'ordre administratif entre les diverses institutions : CALPI, ANDI, administration des domaines, Assemblées Populaires Communales, agences foncières et autres organismes.

4.5.4. Les contraintes relatives au marché de travail

En Algérie, le marché de travail est encore instable, les contraintes qu'il subit sont multiples. On peut citer les plus importantes :

- Le manque accru des experts en management, des gestionnaires, des techniciens qualifiés...
- L'existence de fortes contraintes dans la gestion des ressources humaines (la gestion des contrats, des procédures et des coûts de licenciement...) ;

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

- L'inexistence d'Instituts de formations spécialisées et la faiblesse de la qualité des programmes assurés ;
- L'inadaptation des formations dispensées par les universités avec les besoins réels des entreprises et en matière des techniques modernes de management, gestion et de marketing.
- Difficultés de la pratique des langues étrangères chez la plupart des nouveaux diplômés.

4.5.5. Les contraintes financières

L'accès aux sources de financement est l'un des principaux obstacles majeur qui bloque le développement des PME. Les difficultés financières rencontrées par les PME algériennes comme suite :

- L'appui des banques est inadéquat aux besoins de financement des PME, ainsi que, les procédures d'octroi de crédit sont lourdes et non adaptées aux nouvelles données économiques (les banques n'ayant pas encore achevé leurs transformations aux nouvelles exigences du marché libre) ;
- Le coût du crédit est élevé, les garanties exigées par les banquiers sont excessives et les délais de traitement des demandes de crédit et des opérations sont trop longs ;
- L'inefficacité de la réglementation des changes, elle est inadaptée aux échanges de services ;
- L'absence de la notion de la prise de risque partagée chez les institutions de financement ;
- Un système de fiscalité ordinaire lourd, qui n'a pas une vision stratégique de développement, ni une parafiscalité qui encourage l'emploi.

Donc, la situation impose aux gouvernements d'intervenir par de récentes lois et de nombreux dispositifs d'aides à la création d'entreprise et au financement de l'emploi. C'est ce que nous verrons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'ENTREPRISE ET LE CONTEXTE GENERAL SUR SA CREATION EN ALGERIE

Conclusion

En conclusion, dans ce chapitre, nous avons essayé de faire une revue de la littérature concernant la notion de l'entreprise et plus précisément la PME. Puisque cette dernière est considérée comme un élément essentiel dans l'économie d'un pays.

La création d'entreprise n'est certainement pas une aventure sans repère. Au départ, il faut, bien sûr, trouver une idée, une bonne idée, c'est-à-dire celle qui trouvera un marché si possible solvable. Ensuite, il est important de se conformer à une méthodologie rigoureuse et précise lors de la conception et de la mise en œuvre du projet. En définitif trouver les ressources financières adaptées au bon développement d'une entreprise qui est l'une des clés de sa réussite.

L'ouverture économique de l'Algérie, ces dernières années a entraîné un développement important du parc d'entreprises du secteur privé, qui prédomine la plus part des secteurs d'activités économiques. Malgré cette croissance, ces PME rencontrent pleines difficultés. De ce fait, les pouvoirs publics mise en place les nouveaux dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises, dans le but d'encourager l'esprit d'entrepreneuriat.

Pour mieux expliquer le rôle de ces dispositifs d'aide, nous allons étudier dans le prochain chapitre, les spécificités de chaque dispositif en termes d'accompagnement et de financement d'entreprises.

CHAPITRE II

***LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE
A LA CREATION D'ENTREPRISE EN
ALGERIE***

CHAPITRE 2 : LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE EN ALGERIE

Introduction :

Pour encourager la création des PME en Algérie, et les aider à faire face aux contraintes qu'elles connaissent, pour le besoin de leur survie et de la pérennité de quelques-uns. Les Pouvoirs Publics, en tant que régulateur de l'économie, ont mis en place un ensemble de mesures en faveur de leur promotion et à leur croissance. De ce fait nous citons : les organismes d'appui au financement de l'emploi et à la création d'activité (ANSEJ, CNAC, ANGEM) et celui des investissements productifs ANDI.

Pour faire une étude sur ces dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM et ANDI), nous avons consacré ce chapitre, à leur présentation, d'une façon détaillée, à savoir les objectifs, les missions de chaqu'un, ainsi que, les conditions d'éligibilités et les avantages accordé aux promoteurs. En suite nous avons essayé, d'utiliser les différentes bases statistiques disponibles, pour ressortir les principaux résultats de ces dispositifs en termes de création d'entreprises, et de financement de l'emploi.

CHAPITRE 2 : LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE EN ALGERIE

Section 1 : L'Agence Nationale de Soutien à Emploi de Jeunes (ANSEJ)

Le sujet de cette section, portera sur le dispositif ANSEJ qui constitue l'une des solutions d'accompagnement aux nombreux projets et à la création d'emploi.

1.1 Présentation de dispositif ANSEJ³⁶

Il s'agit d'un organisme national, dotant d'une personnalité moral et d'une autonomie financière. Créé en 1996, en application des dispositions de l'article 16 de l'ordonnance n°96-14 du 24 Juin 1996. Ils peuvent bénéficier des avantages du dispositif ANSEJ, les jeunes chômeurs, âgés entre 19 et 35 ans, et pour le gérant, l'âge peuvent aller jusqu'à 40 ans, dont l'investissement n'excède pas 10 millions de dinars.

Les actions de l'agence s'articulent autour des objectifs suivant :

- ✓ Favoriser la création d'activité des biens et services, pour la réinsertion des jeunes dans la vie économique et sociale du pays ;
- ✓ Encourager toute forme d'action et de mesure tendent à promouvoir l'emploi des jeunes ;

1.1.1. Les Missions de l'ANSEJ

L'ANSEJ est chargé de créer des entreprises qui sont économiquement viables et socialement utiles. L'agence à pour missions³⁷ :

- ✓ Soutenir, conseiller et accompagner des jeunes promoteurs durant le financement de leurs projets ;
- ✓ Gestion de la réglementation en vigueur, et les dotations du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes, par l'augmentation des taux d'intérêt dans la limite de mise à sa disposition par le ministre chargé de l'emploi ;
- ✓ Contrôler les promoteurs pour assurer le suivi des investissements réalisés ;
- ✓ Elle est chargée notamment, de mettre à la disposition des jeunes promoteurs, toutes les informations de nature économique, technique, législative et réglementaire relatives à l'exercice de leurs activités.

³⁶ Agence Nationale de l'Emploi de Jeune, guide fiscale de jeune promoteur d'investissement, édition 2017 .Disponible sur :www.ansej.org.dz .

³⁷ Article 6, disposition relatives à L'ANSEJ, recueil des textes législatifs et réglementaires ; disposition de soutien à l'emploi des jeunes, 2004, P 29.

CHAPITRE 2 : LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE EN ALGERIE

1.1.2. Les modes de financement de dispositif ANSEJ

Le dispositif de création d'entreprise ANSEJ concerne deux types d'investissement : l'investissement de création et l'investissement d'extension.

➤ **L'investissement de création**

Il porte sur la création d'une nouvelle entreprise, par un ou plusieurs jeunes promoteurs éligibles au dispositif.

➤ **L'investissement d'extension**

L'investissement d'extension, concerne les entreprises réalisées dans le cadre du dispositif ANSEJ, qui ont la propension à l'extension des capacités de production dans la même activité ou une activité connexe.

Deux formules de financement sont prévues pour les deux types d'investissement, dans le cadre de l'ANSEJ.

1.1.2.1. Le financement triangulaire

C'est une formule, dont l'apport financier du ou des jeunes promoteurs est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ et par un crédit bancaire, conformément au décret exécutif n° 11- 102 du 6 Mars 2011 modifiant et complétant le décret exécutif n° 96 – 296 du 8 Septembre 1996, ce type de financement est structuré à deux niveaux :

Tableau n°4: le financement triangulaire (ANSEJ)

L'investissement	Apport personnel	Prêt sans intérêt	Crédit bancaire
jusqu'à 5 000 000 DA	1 %	29%	70%
De 5 000 000 à 10 000 000 DA	2%	28%	70%

Source : conception personnelle à partir des informations du site officiel de l'ANSEJ

1.1.2.2. Le financement mixte

Dans ce type de financement, l'apport financier du ou des jeunes promoteurs est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ. La structure de ce type d'investissement est répartie en deux niveaux suite aux nouvelles dispositions qui ont été prises en 2011 :

CHAPITRE 2 : LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE EN ALGERIE

Tableau n° 5 : le financement mixte (ANSEJ)

L'investissement	Apport personnel	Prêt sans intérêt
Jusqu'à 5 000 000 DA	71%	29%
De 5 000 000 à 10 000 000 DA	72%	28%

Source : conception personnelle à partir de l'information du site officiel ANSEJ

1.1.3. Les conditions d'éligibilités

- ✓ Etre chômeur ;
- ✓ Etre âgé entre 19 et 35 ans, l'âge de gérant peut aller jusqu'à 40 ans à condition que le projet génère au moins 3 emplois permanents ;
- ✓ Avec une qualification professionnelle en relation avec l'activité envisagée ;
- ✓ Mobiliser un apport personnel pour le financement du projet.

Pour l'investissement d'extension l'entreprise doit reprendre aux conditions suivantes :

- ✓ Cumul de 03 années d'activité en zones normales ou 06 années en zones spécifiques ;
- ✓ Remboursement du crédit bancaire à hauteur de 70% en cas de financement triangulaire ;
- ✓ Remboursement intégral du crédit bancaire en cas de changement de banque ou de type de financement triangulaire mixte ;
- ✓ Remboursement régulier des échéances du PNR ;
- ✓ Avoir des bilans fiscaux retraçant l'évolution positive de la micro-entreprise.

1.1.4. Les aides financiers accordées

Il existe deux (2) type d'aides, qui sont accordées aux jeunes promoteurs pour la construction des micro-entreprises.

1.1.4.1. Les crédits sans intérêt

Le jeune promoteur bénéficie d'une aide de FNSEJ. Cette aide destinée à compléter le niveau des fonds propres requis, varie en fonction du coût de l'investissement. Elle est sous forme d'un crédit à long terme, dispensé du paiement des intérêts.

L'aide accordée ne saurait dépasser 28% de coût global du projet réalisé par les jeunes promoteurs, si le montant global est supérieur à 5 million de dinars et inférieur ou égale 10 millions de dinars, et de 29% si le montant globale ne dépasse pas 5 MDA.

CHAPITRE 2 : LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE EN ALGERIE

1.1.4.2. Bonification du taux d'intérêt

La bonification du taux d'intérêt bancaire, portée à 100% accordés par le financement triangulaire proposé par l'ANSEJ, et prise en charge totalement par le budget de l'Etat pour tous les secteurs.

1.1.5. Les avantages fiscaux et parafiscaux

Les avantages fiscaux et parafiscaux sont accordés à la micro entreprise, sur deux phases :

1.1.5.1. Avantages en phase de réalisation

Durant cette phase, les aides financières prévues portent sur des prêts ANSEJ sans intérêt et des bonifications de taux d'intérêt pour les crédits bancaires.

En phase réalisation, des avantages fiscaux qui sont accordés à la micro entreprise:

- ✓ Franchise de la TVA pour l'acquisition de biens d'équipements et de services entrant directement dans la réalisation de l'investissement;
- ✓ Application du taux réduit de 5% en matière de droit de douanes pour les biens d'équipement importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- ✓ Exemption du droit de mutation à titre onéreux sur les acquisitions immobilières ;
- ✓ Exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs des micro-entreprises.

1.1.5.2. Avantages en phase d'exploitation

En phase d'exploitation, des avantages fiscaux sont accordés à la micro entreprise:

- ✓ Exonération de la caution de bonne exécution pour les artisans et micro- entreprises lorsqu'ils interviennent dans la restauration des biens culturels ;
- ✓ Exonération de la taxe foncière sur les constructions et additions de constructions, (Pour une période de trois (03) ans ou six (06) ans pour les hauts plateaux et les zones spécifiques, et dix (10) ans pour le sud) ;
- ✓ Exonération totale de l'impôt forfaitaire unique (IFU), à compter de la date de sa mise en exploitation, (Pour une période de trois (03) ans à partir du démarrage de l'activité ou six (06) ans pour zones spécifiques, et dix (10) ans pour le sud) ;
- ✓ Prorogation de deux (02) années de la période d'exonération lorsque le promoteur s'engage à recruter au moins trois (03) employés pour une durée indéterminée ;

CHAPITRE 2 : LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE EN ALGERIE

- ✓ A la fin de la période d'exonération de l'impôt forfaitaire unique (IFU), la micro-entreprise bénéficie d'un abattement fiscal de :
 - 70 % durant la première année d'imposition ;
 - 50 % durant la deuxième année d'imposition ;
 - 25 % durant la troisième année d'imposition.

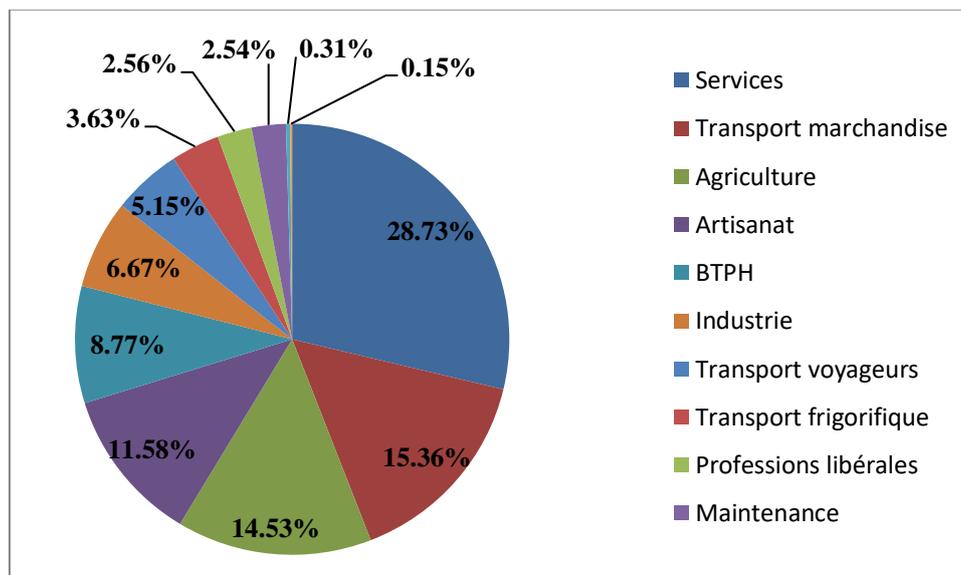
1.2. Le rôle de l'ANSEJ dans la création d'entreprises et la création d'emplois

Depuis sa mise en œuvre jusqu'à décembre 2016, le dispositif ANSEJ a permis d'accompagner 367980 entrepreneurs, ayant permis la création de 878264 postes d'emplois, pour un investissement globale d'ordre de 1156666,45 MDA, réparti en fonction des projets financé par secteur d'activité.

1.2.1. Le nombre d'entreprises créées par secteur d'activité et par genre dans le cadre de dispositif ANSEJ

Les figures ci-après, montre la répartition des entreprises par secteur d'activité et par genre, depuis le lancement de dispositif jusqu'au 31/12/2016.

Figure n° 5: Répartition des projets financés par secteur d'activité (ANSEJ) cumul au 31/12/2016



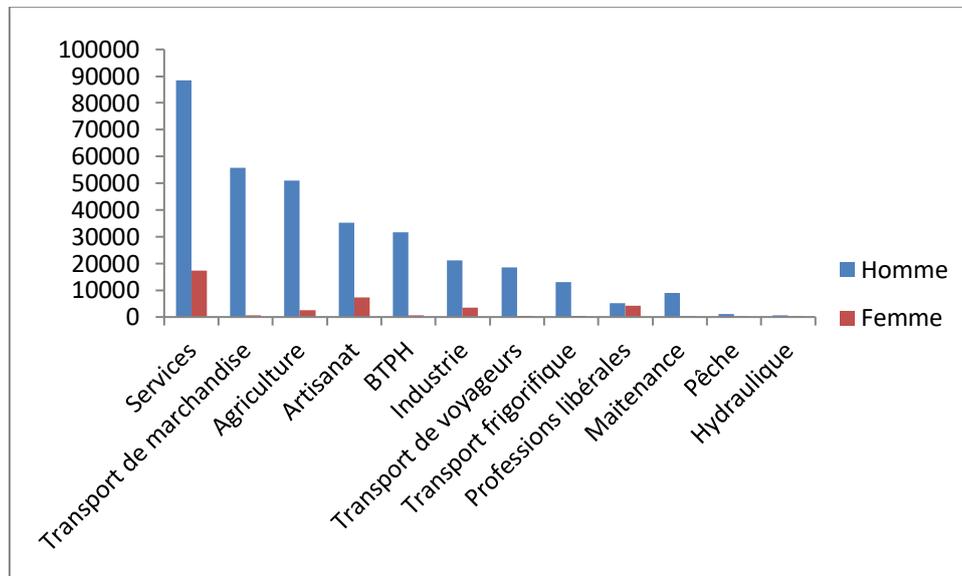
Source : Etablie à partir des données de tableau (annexe 1)

Selon la figure n° 5, le secteur des services est le plus attractif pour les porteurs de projets accompagnés par l'ANSEJ depuis le lancement de ce dispositif avec 105754 projets, soit

CHAPITRE 2 : LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE EN ALGERIE

28,73% , suivi par le secteur de transports marchandises avec 15,36% du total des projets, puis le secteur de l'agriculture 14,53% et l'artisanat 11,58%, quand aux autre secteurs, sont à des taux qui ne dépasse pas les 10%.

Figure n° 6 : Répartition des projets financés par genre (ANSEJ) cumul au 31/12/2016



Source : Etablie à partir des données de tableau (annexe 1)

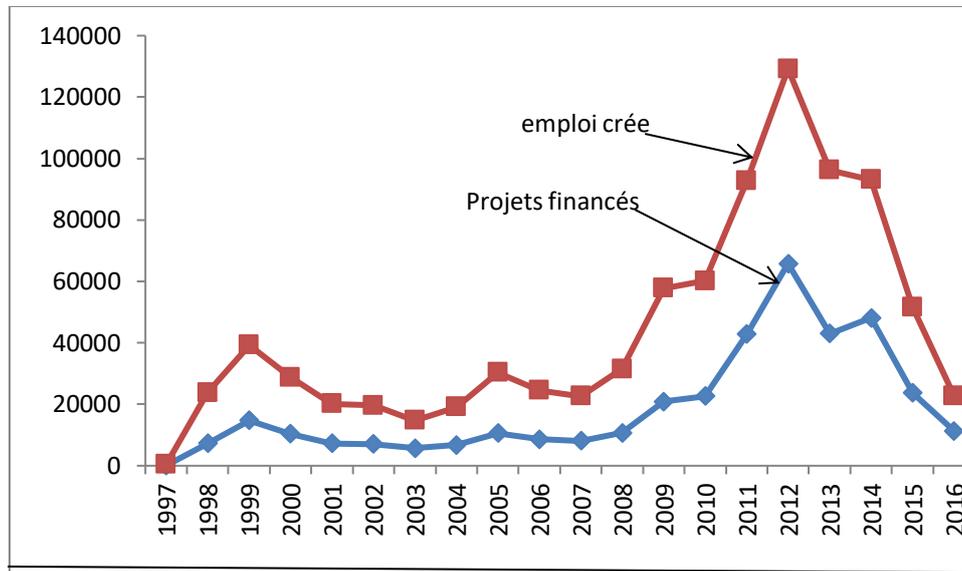
Par genre, le nombre de projets portés par les hommes est de 330791 contre 37189 projets portés par les femmes, soit un taux de féminisation global de 10%. Ce qui laisse à dire que l'ANSEJ attire plus les hommes, c'est grâce aux avantages qu'il accord en terme de financement, et les conditions d'éligibilités qui satisfiera l'homme que les femmes dans différents secteurs.

1.2.3. Evolution de nombre de PME et d'emplois générés par le dispositif ANSEJ

L'évaluation du dispositif ANSEJ dans son volet de création d'entreprise et d'emploi est illustrée dans la figure n° 6, depuis son lancement jusqu'à la fin 2016.

CHAPITRE 2 : LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE EN ALGERIE

Figure n° 7 : Evolution de nombre de PME crée et de l'emploi générés (ANSEJ) depuis sa création jusqu'au 31/12/2016



Source : Construit à partir des données statistiques de l'ANSEJ

On remarque une tendance à la hausse d'une année à l'autre. Entre 1997 et 2007 une augmentation régulière (que ce soit le nombre de projets ou d'emploi).

Entre 2008 et 2012 le dispositif a enregistré une évolution croissante très importante, il atteint 65 812 projets financés en 2012, ce qui a généré 129 203 emplois, soit un taux d'augmentation de 75,68%. Cette évolution positive, revient aux nouvelles mesures prises par les pouvoirs publics pour encourager la création d'entreprise, tel que la baisse de l'apport personnel à 1% et 2%, ainsi que le relèvement du PNR à 29% et 28% et octroi des PNR supplémentaires pour certaines activités (cabinet groupés, véhicule atelier.....)

A partir de 2013, cette augmentation a pris un chemin inverse où le nombre de projets et d'emplois créés dégrade soit en 2016, 11 262 projets financés et 22 766 emplois générés. Soit un taux de diminution de 82,37 % pour l'emploi durant 2012/2016.

Section 2 : La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)

Dans cette section, nous allons présenter en premier lieux, le dispositif CNAC à savoir ses objectifs, ses missions, ces modes de financement. Puis, en seconde lieu, en va apporter quelques statistiques relatives à l'activité de la CNAC, en termes de création d'entreprises, et d'emplois au niveau national, depuis sa création.

2.1 Présentation de dispositif CNAC³⁸

Le dispositif CNAC est crée par le décret présidentiel n°03-514 du 30/12/2003, dans le but de soutenir la création d'activités, en Juin 2010 les pouvoirs publiques, suite à une évaluation de son parcours, ont pris de nouvelles dispositions pour mieux réponde aux attentes et aspiration de la population concernée.

Les aménagements de ce dispositifs ont porté sur :

- ✓ La réduction d'inscription à l'ANEM, un mois au lieu de six mois ;
- ✓ Le relèvement du niveau d'investissement de 5 MDA à 10 MDA ;
- ✓ L'accès au dispositif de 30 ans (au lieu de 35 ans) à 50 ans ;

La CNAC a été créé dans le but de préserver les postes d'emplois, chargé de sa mise en œuvre, développe une démarche opérationnelle visant les objets suivants :

- ✓ Promouvoir l'esprit entrepreneurial ;
- ✓ Offrir des crédits adoptés à des conditions avantageuses.

2.1.1. Les missions de la CNAC

La CNAC promouvoir l'esprit entrepreneurial et aider à la promotion d'activités, à savoir :

- ✓ Gérer les prestations services au titre du risque qu'elle ouvre ;
- ✓ Accompagner les porteurs de projets ;
- ✓ Aider et soutenir, en relation avec les services publics de l'emploi et les administrations de la commune et de la wilaya.
- ✓ réinsertion dans la vie active des chômeurs régulièrement admis au bénéfice des prestations de l'assurance chômage ;

³⁸Conception des informations à partir du site officiel de la CNAC : <http://www.cnac.dz>.

CHAPITRE 2 : LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE EN ALGERIE

- ✓ Organisme du contrôle prévu par la législation en vigueur en matière d'assurance chômage ;
- ✓ Tenir à jour le fichier des affiliés et d'assurer le recouvrement, le contrôle et le contentieux du recouvrement de l'assurance chômage.

2.1.2. Le mode de financement de la CNAC

La CNAC utilise uniquement le financement triangulaire, où le crédit bancaire dont les intérêts sont bonifiés en totalité par le trésor. Le seuil de l'investissement est 10 millions de dinars arrêté selon deux niveaux :

Tableau n°6: le financement triangulaire CNAC

investissement	Inférieur ou égal 5000 000 DA	Supérieur à 5000 000 et inférieurs à 10 000 000 DA
Apport personnel	1%	2%
Prêt non rémunéré	29%	28%
Crédit bancaire	70%	70%

Source : conception personnelle à partir des informations de site CNAC

Remarque : La CNAC offre des prêts non rémunéré (PNR) supplémentaire pour certaines activités (cabinet groupé, véhicule atelier, loyer). Ces prêts sont accordés exclusivement en phase de création.

2.1.3. Les conditions d'éligibilité des chômeurs promoteurs CNAC

Bénéficie d'aide de la CNAC toute personne remplissant les conditions, ci-après :

- ✓ Etre âgé(e) de trente (30) à cinquante (50) ans ;
- ✓ Etre de nationalité algérienne ;
- ✓ Ne pas occuper un emploi rémunéré ou exercer une activité pour son propre compte au moment de l'introduction de la demande d'aide ;
- ✓ Etre inscrit auprès des services de l'agence nationale de l'emploi comme demandeur d'emploi ou être allocataire de la caisse nationale d'assurance –chômage ;
- ✓ Jouir d'une qualification professionnelle et/ou posséder un savoir-faire en rapport avec l'activité projetée ;
- ✓ Pouvoir mobiliser des capacités financières suffisantes pour participer au financement de son projet ;
- ✓ N'avoir pas bénéficié d'une mesure d'aide au titre de la création d'activité.

CHAPITRE 2 : LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE EN ALGERIE

2.1.4. Les avantages accordés aux chômeurs promoteurs

Des avantages fiscaux sont accordés pour deux phases :

2.1.4.1. Phase de réalisation

- ✓ Franchise de la TVA pour l'acquisition des biens d'équipements et de services entrant directement dans la réalisation de l'investissement;
- ✓ Application du taux réduit de 5% en matière de droit de douanes pour les biens d'équipements importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- ✓ Exemption du droit de mutation à titre onéreux sur les acquisitions immobilières effectuées dans la création de l'activité ;
- ✓ Exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs des micro-entreprises.

2.1.4.2. Phase d'exploitation

Des avantages fiscaux sont accordés à la micro-entreprise (pour une période de trois (03) ans à partir du démarrage de l'activité ou de six (06) ans quand le projet est implanté dans une zone à promouvoir.

Cette période d'exonération est prorogée de deux (02) années, lorsque le jeune promoteur s'engage à recruter au moins trois (03) employés pour une durée indéterminée.

Ces avantages concernent

- ✓ Exonération totale de l'IBS, de l'IRG et de la TAP ;
- ✓ Exonération de la taxe foncière sur les constructions et additions de constructions destinées aux activités des micro-entreprises.

2.2. Le rôle de la CNAC dans la création d'entreprise et la création d'emplois

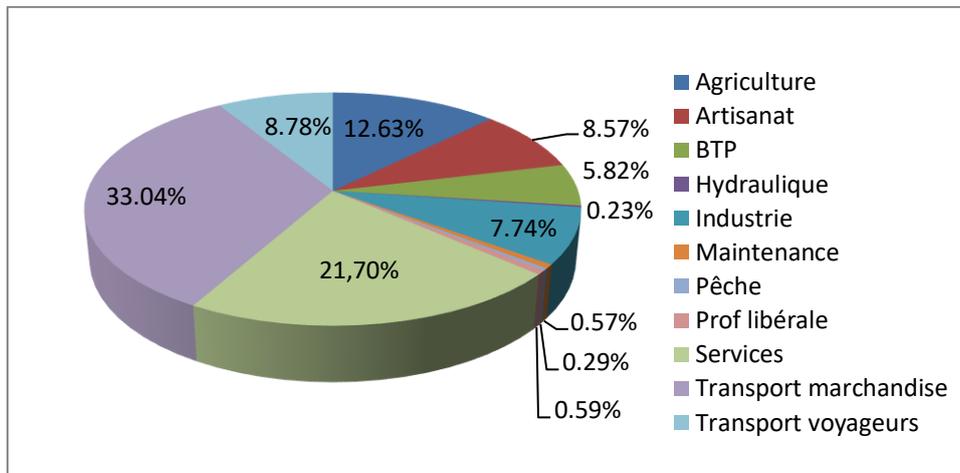
Les chiffres fournis par la CNAC constituent une source pour apprécier le rôle joué par les PME dans la création d'une dynamique sur le marché de travail en Algérie. 138716 projets financés par la CNAC, contribue à la création de 288721 emplois, pour un total de financement d'ordre de 449796,6 MDA.

2.2.1. Répartition des entreprises créées dans le cadre de la CNAC par secteur d'activité

La figure n° 7, montre le nombre des projets financés par secteur d'activité depuis sa création jusqu'au 31/12/2016, au niveau national.

CHAPITRE 2 : LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE EN ALGERIE

Figure n°8 : Répartition des projets financés par secteur d'activité (CNAC) cumul au 31/12/2016



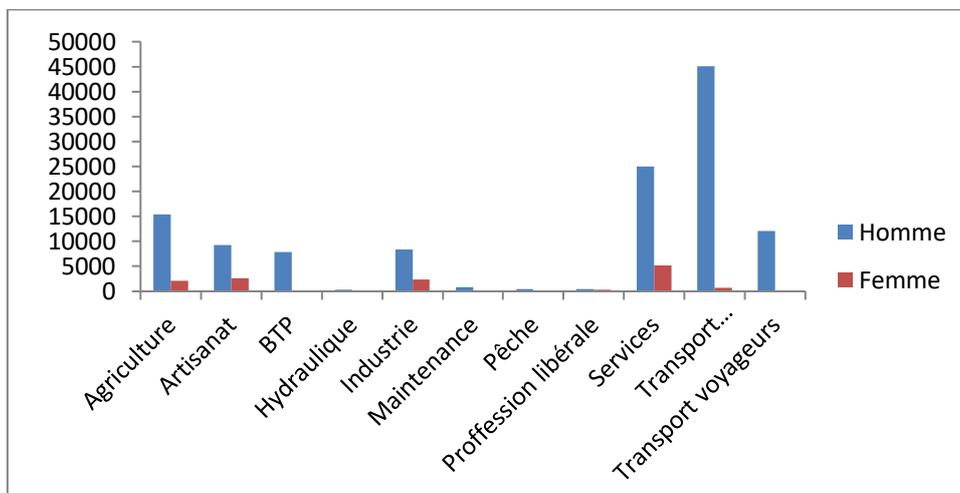
Source : Etablie à partir des données de tableau (annexe 2)

Le point marquant dans la lecture des statistiques de la figure n°8, la prédominance du secteur de transport (marchandise et voyageurs) qui totalise plus de 41,83% des entreprises créées, suivi par le secteur des services avec 21,70% total des projets. Nous constatons aussi un nombre important de projets dans l'agriculture, l'artisanat, l'industrie, et pour les autres secteurs sont à des niveaux faibles.

2.2.2. Répartition des projets financés par genre (CNAC) cumul au 31/12/2016

La figure ci-dessus, présente la répartition des entreprises créées par genre dans le cadre de la CNAC.

Figure n°9 : Répartition des projets financés par genre (CNAC) cumul au 31/12/2016



Source : construit à partir des données de tableau (annexe 2)

CHAPITRE 2 : LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE EN ALGERIE

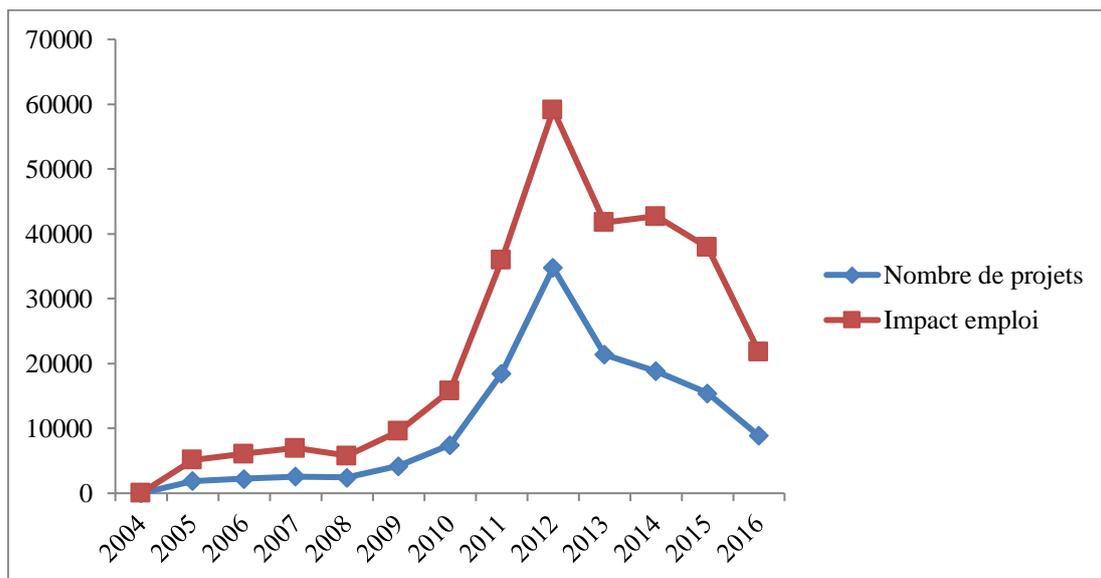
D'après cette figure, nous remarquons, la mobilisation en grand partie des projets financés pour l'homme, et dans tous les secteurs d'activités financées par la CNAC. Pour la part de la femme dans les projets financés est faible et inexistante dans certains secteurs, soit un taux de féminisation de 9,81.

2.2.3. Evolution de nombre de PME crée et de l'emploi généré par le dispositif CNAC

L'évolution de dispositif CNAC à une tendance à la hausse depuis sa création en 2004 jusqu'à 2012, il est passé de 13 à 34801 projet financés, avec un taux d'évolution de 99,96%, ce qui a généré plus de 144458 emplois durant la même période avec un taux d'évolution de 99,97%. Durant cette période, chaque entreprise créée, génère en moyenne quatre emplois.

Mais à partir de 2013, nous remarquons une baisse de nombre des projets créés qui atteint 8902 projets en 2016, soit une évolution décroissante de -58,42% durant 2013/2016.

Figure n°10 : Evolution des projets financés et impact emploi (CNAC) 2004-2016



Source : Construit à partir des données de tableau (annexe 3)

Section 3 : l'agence Nationale de Gestion du Micro crédit ANGEM

Nous avons conçus cette troisième section, pour présenter un autre dispositif ANGEM, à travers ses missions, ses modes de financement, ses avantages....etc. A la fin en va montrer quelques statistiques sur le nombre d'entreprise créée et emplois générés par ce dispositif au niveau national, pour démontré la place de l'ANGEM dans réduction du taux de chômage, et la création d'activité.

3.1 Présentation de dispositif ANGEM³⁹

L'agence national de gestion du microcrédit est crée par le décret exécutif n°04-14 du 22/01/2004⁴⁰. Elle représente un autre outil de lutte contre le chômage et la fragilité sociale, visant le développement des capacités individuelle des personnes à s'auto prendre en charge, en créant leur propre activité. Ils peuvent bénéficier des avantages du dispositif ANGEM, les promoteurs âgés de plus de 18 ans, sans revenus et/ou disposant des petits revenus instables et irréguliers, dont le montant d'investissement peuvent atteindre 1 000 000DA.

Cette agence a pour objectifs :

- ✓ Contribuer à la lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales en favorisant l'auto emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez les populations féminines ;
- ✓ Sensibiliser les populations rurales dans leurs zones d'origines par l'émergence d'activités économiques, culturelles, de production de biens et services, génératrices de revenus et d'emplois ;
- ✓ Développer l'esprit d'entrepreneuriat qui remplacerait celui de l'assistanat et aiderait ainsi à l'intégration sociale et à l'épanouissement individuel des personnes ;
- ✓ Suivre les activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des conventions et contrats qui les lient à l'ANGEM ;
- ✓ Former les porteurs de projets et les bénéficiaires de micro crédits aux techniques de montage et de gestion d'activités génératrices de revenus et des très petites entreprises ;
- ✓ Soutenir la commercialisation des produits issus du micro crédit, par l'organisation des salons d'exposition/vente.

³⁹Le site officiel de l'ANGEM, www.angem.dz.

⁴⁰ Décret exécutif n°04-14 du 22 janvier 2004, portant création et fixant le statut de l'agence national de gestion du microcrédit.

CHAPITRE 2 : LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE EN ALGERIE

3.1.1. Missions de l'ANGEM

Instrument de réalisation de la politique du gouvernement pour la lutte contre le chômage et la précarité, l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit a pour missions :

- ✓ Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités ;
- ✓ Octroyer des prêts non rémunérés ;
- ✓ Notifier aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles aux dispositifs, les aides qui leur sont accordés ;
- ✓ Assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des clauses des cahiers de charge qui lient à l'agence et en les assistant, en cas de besoins auprès des institutions et organismes concernés par la mise en œuvre de leurs projets ;
- ✓ Passer des conventions avec des organismes et institutions ayant pour objets de faire réaliser pour le compte de l'agence, des actions d'information, de sensibilisation et l'accompagnement des bénéficiaires du microcrédit dans la mise en œuvre de leurs activités ;
- ✓ Conseiller et assister les bénéficiaires du dispositif du microcrédit dans le processus de montage financier et mobilisation des crédits.

3.1.2. Les modes de financement proposé par l'ANGEM

Le dispositif permet deux formules de financement :

1^{ère} formule : prêt pour achat des matières premières (ANGEM - promoteur)

Il s'agit de microcrédits non rémunérés octroyés directement par l'ANGEM au titre de l'achat de matières premières. Ils ne dépassent pas les 100 000 DA dans les zones normales et 250 000DA pour les wilayas du Sud et des hauts plateaux (avant la promulgation du Décret Présidentiel n° 11-133 du 22 mars 2011, le montant est de 30 000DA).

2^{ème} formule : financement triangulaire (ANGEM – banque – Promoteur)

Concerne des crédits octroyés par la banque et l'ANGEM au titre de création d'activité par l'acquisition de petits matériels, matières premières de démarrage et au paiement des frais nécessaires au lancement de l'activité. Le montant du projet est plafonné à 1 000 000 DA (avant la promulgation précédente, le montant est de 400 000DA).

**CHAPITRE 2 : LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A LA CREATION
D'ENTREPRISE EN ALGERIE**

Tableau n° 7 : Tableau récapitulatif des deux programmes de financement ANGEM

Taille du projet	Profil du promoteur	Apport personnel	Crédit bancaire	Prêt non rémunéré	Taux d'intérêt
Ne dépasse pas 100.000 DA	L'achat de matières premières	0%	-	100%	Sans intérêt
Ne dépasse pas 250.000 DA	L'achat de matières premières au niveau des wilayas du sud	0%	-	100%	Sans intérêt
Ne dépasse pas 1 000 000 DA	Acquisition de petits matériels et matières première de démarrage de l'activité	1%	70%	29%	Bonifiés à 100%

Source : conception personnelle à partir des informations du site officiel

www.angem.dz

Le dispositif est doté d'un fonds de garantie des crédits accordés par les banques, dénommé « Fonds de Garantie Mutuelle des Microcrédits – FGMMC » : qui constitue une garantie pour le promoteur et pour la banque, a été mis en place par les pouvoirs publics pour permettre aux établissements financiers de récupérer leurs créances en cas d'incapacité des promoteurs à honorer leurs engagements dans le cadre du dispositif du micro crédit.

3.1.3. Les aides et les avantages accordés par l'ANGEM

Deux types d'avantages sont accordés :

3.1.3.1. Accompagnement et financement

- ✓ Formation, soutien, conseil, assistance technique et accompagnement des promoteurs sont assurés par l'ANGEM, à titre gracieux, dans le cadre de la mise en œuvre de leurs activité ;
- ✓ Le crédit bancaire est bonifié à 100% ;

CHAPITRE 2 : LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE EN ALGERIE

- ✓ Un prêt non rémunéré équivalent à 29% du coût global de l'activité au titre de la création d'activité par l'acquisition de petits matériels et matières premières de démarrage de l'activité qui ne saurait dépasser 1 000 000 DA ;
- ✓ Pour l'achat de matières premières, le PNR est fixé à 100% du coût global du projet qui ne saurait dépasser les 100 000 DA. Ce montant est porté à 250 000 DA dans les wilayas du sud.

3.1.3.2. Les avantages fiscaux

- ✓ Une exonération totale d'IRG, TAP et IBS pendant une période de 3 années ;
- ✓ Une exonération de la taxe foncière sur les constructions servant aux activités exercées, pour une durée de trois ans ;
- ✓ Sont exemptés du droit de mutation, les acquisitions immobilières effectuées par les promoteurs, en vue de la création industrielles ;
- ✓ Les actes portant constitution de sociétés créés par les promoteurs sont exonérés de tout droit d'enregistrement ;
- ✓ Les droits de douanes relatifs aux équipements importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement, sont déterminés par l'application de taux de 5%.

3.1.4. Les Conditions d'éligibilités

- ✓ Être âgé de 18 ans et plus;
- ✓ Etre sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers;
- ✓ Avoir une résidence fixe;
- ✓ Disposer d'une qualification matérialisée par un diplôme, ou un titre équivalent reconnu ou bien, posséder un savoir faire prouvé en relation avec l'activité projetée;
- ✓ Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités;
- ✓ Mobiliser un apport personnel de 1% du coût global de l'activité, au titre de l'acquisition de petits matériels et matières premières de démarrage de l'activité ;
- ✓ Cotiser au FGMMC dans le cas où le promoteur sollicite un crédit bancaire;
- ✓ S'engager à rembourser le montant du prêt à la banque selon un échéancier arrêté.

CHAPITRE 2 : LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE EN ALGERIE

3.2. Le rôle de l'ANGEM dans la création d'entreprise et la création d'activité

Le programme de l'ANGEM constitue un complément de réduction du taux du chômage en Algérie. Où cette agence crée depuis sa création pas moins de 788162 entreprises au niveau national, et qui permet la création de 1182246 postes d'emplois.

3.2.1. Répartition des entreprises crée dans le cadre du dispositif ANGEM

Le tableau ci-dessus, montre l'activité de l'ANGEM, en termes de création d'entreprise et d'emplois par genre, et par type de financement.

Tableau n°8: répartition des crédits ANGEM accordés et de l'emploi crée par genre (cumul février 2017)

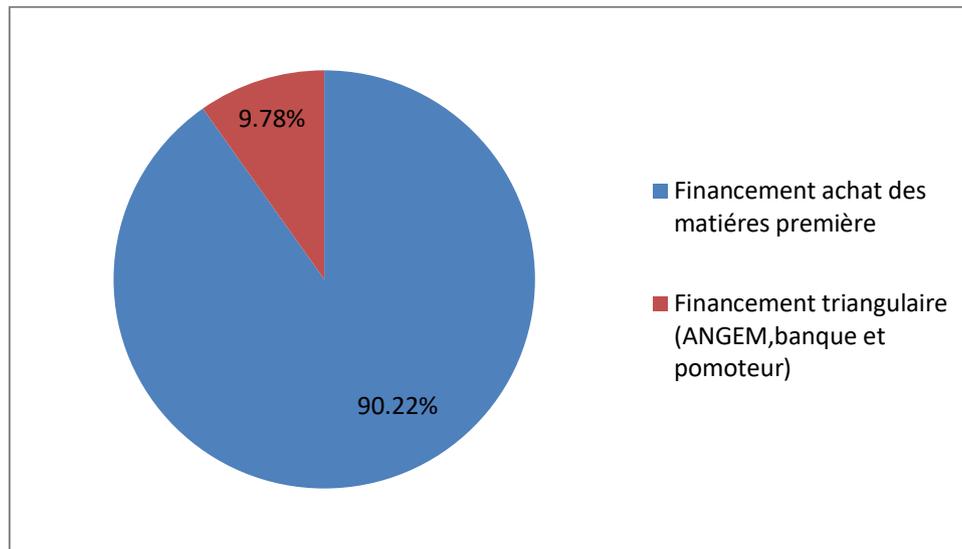
	Type de financement		Type de bénéficiaire		Emploi crée
	Financement achat des matières premières	Financement triangulaire (ANGEM, banque et promoteur)	Femme	Homme	
Nombre de crédit	711095	77067	491089	297073	
Part %	90,22	9,78	62,31	37,69	
Total	788162				1182246

Source : conception personnelle à partir des données statistique de l'ANGEM

Ces donnés montrent que ce dispositif donne une grande importance au financement de l'exploitation. Ainsi que la présence des femmes qui prendre le monopole dans ce dispositif, avec un taux élevé de 62,31%, est due à la nature des activités financées par l'ANGEM pour encourager la femme au foyer et le montant d'investissement à moindre risqué. Par contre l'homme ne présente qu'une part minimum de ces crédits avec 9,78%. Ce qui nous permettons à dire que l'ANGEM attire beaucoup plus l'attention féminine.

La figure suivante illustre bien que, le financement achat des matières premières est le type de financement le plus attractif par les promoteurs, avec une part de 90,22%.

Figure n°11: Répartition des crédits octroyés par type de financement (ANGEM) cumul février 2017



Source : construit à partir des données statistique ANGEM

Contrairement au financement triangulaire qui occupe une part très faible de 9,78%, le est dus à la peur du risque bancaire par les femmes, puis ces dernières qui occupe une part importantes des activités du dispositif, aussi que, les lenteurs administratives (l'accord bancaire qui prend du temps, du fait de la méfiance des banques de l'insolvabilité des promoteurs en générale).

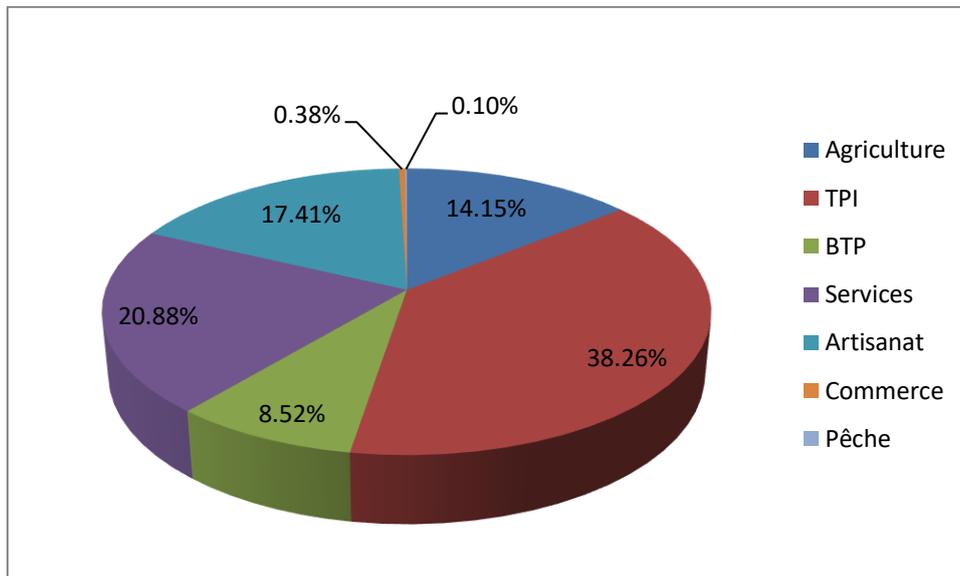
3.3. Répartition des crédits octroyés dans le cadre du dispositif ANGEM par secteur d'activité cumul au février 2017.

L'évolution du nombre des PME créés par l'ANGEM, ne connaît pas une croissance homogène dans tous les secteurs d'activités, mais elle diffère d'un créneau à un autre et d'une branche d'exercice à une autre, suivant la logique du gain rapide.

Pour bien illustré la répartition des PME par secteur d'activité, crée dans le cadre de l'ANGEM, nous avons abordé la figure ci-après.

CHAPITRE 2 : LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE EN ALGERIE

Figure n°12: Répartition des crédits octroyés par secteur d'activité (ANGEM) cumul au février 2017



Source : construit à partir des données statistique ANGEM

L'analyse des statistiques de la figure n°12, montre que parmi les secteurs d'activités qui ont connu une forte croissance, on trouve celui TPE (tel que les petits ateliers de confection) avec 38,26%, et qui sont détenues généralement par les femmes. Suivi par le secteur des services, d'artisanat et d'agriculture avec 20,88%, 17,41%, 14,41% respectivement. Le secteur de la pêche et du commerce ne présentent que des fines parties, soit : 0,38%, 0,10% respectivement.

3.4. Evolution de l'emploi crée par le dispositif ANGEM

L'évolution de dispositif ANGEM dans son volet de financement de l'emploi est illustrée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°9 : Evolution de nombre d'emploi crée chaque année (ANGEM) 2005 au février 2017

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Emplois créés	4994	33331	25847	63248	91101	77934	161417	219641	166053	176315	126152	32045	4268

Source : Source : Construit à partir des données statistique ANGEM

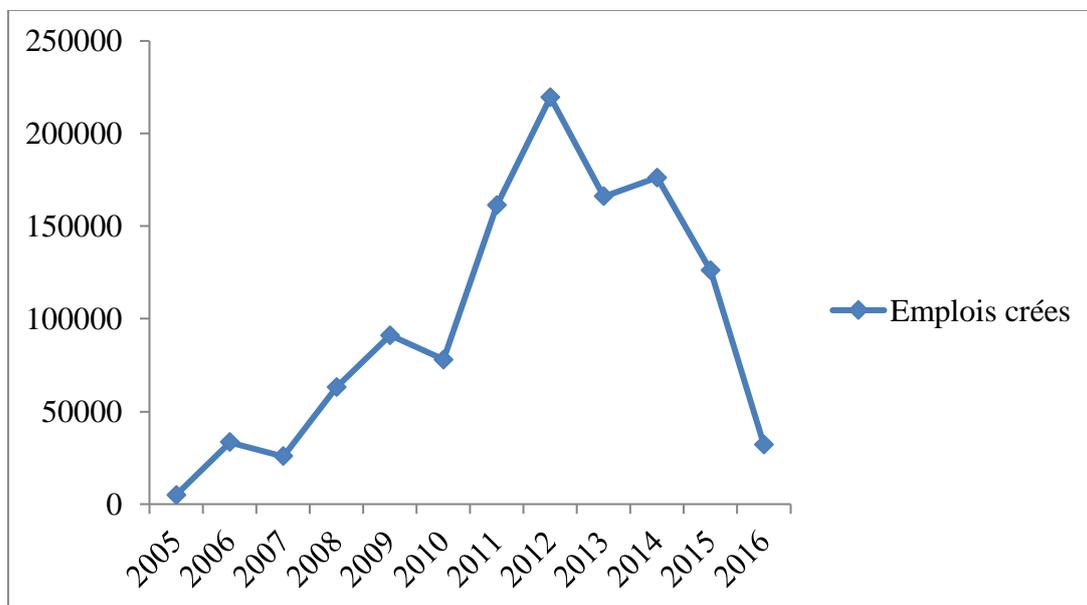
On remarque, d'après le tableau, une forte évolution depuis sa création en 2005 jusqu'au 2012, où il atteint 219641 emplois durant cette période. Cette croissance est importante en 2011, puisque durant cette année l'ANGEM à prises des nouvelles mesures tel (que

CHAPITRE 2 : LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE EN ALGERIE

l'augmentation du montant d'investissement de 40 000 DA à 1 000 000 DA et le PNR pour achat matière première est fixé à 100% du coût globale du projet au lieu de 90%).

Mais à partir de 2013 le dispositif à enregistrer une dégradation importante en terme d'emplois créés, jusqu'il arrive à 4268 en février 2017 avec un taux de diminution de 37,90%. Cette dégradation justifié, par les engagements pris par les pouvoirs publics pour limiter le nombre de projets financé par le dispositif, puisque le pays vivre une crise financière difficile avec la chute des prix du pétrole.

Figure n°13 : Evolution de nombre d'emploi crée par l'ANGEM de 2005 jusqu'au 31/12/2016



Source : Construit à partir des données statistiques ANGEM

La courbe de l'emploi montre que le dispositif ANGEM marque une croissance continue en terme d'emplois créés depuis sa création jusqu'au 2012, où cette dernière est l'année la plus attractive pour le dispositif avec 219641 poste d'emplois, ce qui explique la dynamique de l'ANGEM pour la création d'activité.

A partir de 2013 le nombre d'emplois crée connaît une dévaluation significative, soit 32045 emplois créés à la fin de 2016 pour reculé jusqu'à 4268 poste d'emplois en février 2017.

Section 4 : Agence national de développement de l'investissement (ANDI)

Nous avons abordé cette quatrième section, dans le but de présenter le dispositif ANDI, à savoir, son rôle dans le financement et dans l'accompagnement des investissements, ainsi que, les avantages accordé. Puis une illustration statistique sur la part de l'ANDI en termes des projets financés et emplois crée au niveau national.

4.1. Présentation de dispositif ANDI⁴¹

L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement est crée par le décret exécutif n° 02/282 du 24/09/2001⁴² ne limite ni l'âge, ni le niveau de financement. Elle est chargée de la promotion, le développement et la continuation des investissements en Algérie, que se soit pour les investisseurs nationaux ou les investisseurs étrangers. Ses Guichets Uniques Décentralisés⁴³ sont des antennes de proximité et des interlocuteurs privilégiés auprès des porteurs de projets, leur principal rôle est de faciliter les procédures et simplifier les formalités de création d'entreprises et de développement des investissements.

L'ANDI a pour missions :

- ✓ Accueille, conseille et accompagne les investisseurs au niveau de ces structures centrales et régional ;
- ✓ Informe les investisseurs à travers son site web, ses supports de promotion et ces divers points d'information ;
- ✓ Veille à l'exécution concertée avec les différentes institutions concernées (douane, impôts...), des décisions d'encouragement à l'investissement ;
- ✓ Contribue à la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement, en synergie avec les secteurs économiques consternés.

Deux régimes d'avantages sont prévus :

⁴¹ Voir le site officiel. www.andi.dz.

⁴² L'ANDI remplace l'Agence pour la Promotion et le Soutien à l'Investissement (APSI) institué par le décret n° 93/12 du 05/09/93.

⁴³ Le Guichet Unique Décentralisé est un démembrement de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement, au niveau local, créé au niveau de la wilaya.

CHAPITRE 2 : LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE EN ALGERIE

4.1.1. Le régime dit général

Il s'applique aux investissements qui se caractérisent par une zone d'implantation dont le développement ne nécessite pas l'intervention de l'Etat et nature d'activité ne présentant pas un intérêt particulier au niveau de l'économie.

Ses principaux avantages sont :

4.1.1.1. Avantages aux titres de réalisation

- ✓ Exonération des droits de douanes pour les biens et services non exclus, importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- ✓ Franchise de la TVA pour les biens et services non exclus, importés ou acquis localement entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- ✓ Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné ;
- ✓ Exemption des droits d'enregistrement, des frais de publicité foncière et de la rémunération domaniale portant sur les concessions de biens immobiliers bâtis et non bâtis consentis destinés à la réalisation de projets d'investissement.

4.1.1.2. Avantages au titre d'exploitation

Pour une période de trois (03) ans après constat d'entrée en activité établi par les services fiscaux à la diligence de l'investisseur

- ✓ Exonération de l'IBS ;
- ✓ Exonération de la TAP.

Cette durée peut être portée à cinq (05) ans pour les projets créant cent un (101) emplois et plus.

CHAPITRE 2 : LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE EN ALGERIE

4.1.2 Régime dérogatoire

Concerne les projets d'investissements, dont la zone d'implantation ne nécessite pas l'intervention de l'Etat et nature d'activité présente un intérêt particulier au niveau de l'économie. C'est le cas des activités introduisant dans leurs stratégies le principe du développement durable. Les avantages accordés dans le cadre de ce régime sont de deux catégories et sont appliqués aux activités et à la propriété immobilière.

Ce régime s'applique beaucoup plus aux investissements courants réalisés dans les Wilayas du Sud et des Hauts-Plateaux (décision n°01/59 / 22/12/2001) :

Wilayas du Sud : Adrar, Biskra, Béchar, El Oued, Ghardaïa, Illizi, Laghouat, Ouargla, Tamanrasset, Tindouf.

Wilayas des Hauts Plateaux : L'ensemble des communes des wilayas suivantes : Batna, Djelfa, El Bayadh, Khenchela, M'Sila, Naâma, Saïda, Tébessa et Tiaret.

Certaines communes des wilayas suivantes : 10 communes de Bouira, 20 communes de Médéa, 3 communes de Mila, 13 commune de Oum El Bouagui, 14 communes de Sétif, 9 commune de Souk Ahras, 12 communes de Tlemcen, 9 communes de Tissemsilt.

4.1.2.1. Avantages aux titres de réalisation (3ans)

- ✓ Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné ;
- ✓ Application du droit fixe en matière d'enregistrement, au taux réduit de deux pour mille (2‰), pour les actes constitutifs et les augmentations de capital ;
- ✓ Prise en charge partielle ou totale par l'Etat, après évaluation de l'Agence, des dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement ;
- ✓ Franchise de la TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement, qu'ils soient importés ou acquis sur le marché local, lorsque ces biens et services sont destinés à la réalisation d'opérations assujetties à la TVA ;

CHAPITRE 2 : LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE EN ALGERIE

- ✓ Exonération des droits de douanes pour les biens et services non exclus, importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- ✓ Exemption des droits d'enregistrement, des frais de publicité foncière et de la rémunération domaniale portant sur les concessions, pour les biens immobiliers bâtis et non bâtis consentis destinés à la réalisation de projets d'investissement.

4.1.2.2. Avantages aux titres d'exploitation (10ans)

- ✓ Exonération pendant 10 ans d'activité effective de l'IBS et de la TAP ;
- ✓ Exonération à compter de la date d'acquisition de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de 10 ans.

4.2. Le rôle de l'ANDI dans la création d'entreprise et la création d'activité

L'agence nationale du développement et de l'investissement (ANDI) a contribué dans le processus d'absorption du chômage à travers son rôle qui consiste à aider les investisseurs désirant réaliser leurs projets, que ce soit au niveau technique ou bien financier et fiscal.

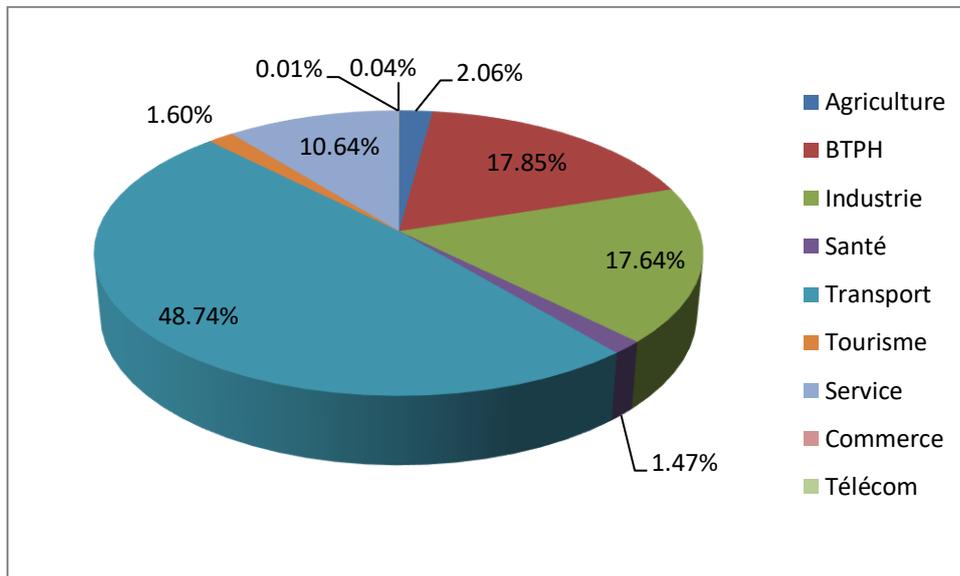
Le nombre de projets inscrits dans le cadre de cette agence dépasse 70429 projets et 990771 emplois créés depuis sa création.

4.2.1. Répartition des entreprises créées par domaine d'activité dans le cadre de dispositif ANDI

La répartition des entreprises créées par secteur d'activité dans le cadre de l'ANDI apparaît en déséquilibre, pour une meilleure visualisation, la figure ci-après montre ce déséquilibre.

CHAPITRE 2 : LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE EN ALGERIE

Figure n°14 : Répartition de nombre de projets créés par secteur d'activité (ANDI) 2002/2016.



Source : Construit à partir des données statistiques de l' ANDI

La figure montre que, prêt de la moitié des entreprises créées par l'ANDI dépend du secteur des transports avec 41178 projets financés soit un taux 48,74%. Suivi par les secteurs : industries, BTP, services avec des taux de 17,85%, 17,64%, 10,64% respectivement. Tandis qu'on note une faible part des projets déclarés dans les secteurs : santés, agricultures, commerces et tourisimes.

4.2.3. Evolution du nombre d'entreprise et d'emploi généré par l'ANDI

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de nombre de projets déclarés et d'emplois générés par cette agence.

Tableau n° 10 : Evolution de nombre de projets déclarés et de l'emploi générés chaque année (ANDI) 2011/2016

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de projets	7803	7715	8890	9903	7950	7185
Emplois créés	140110	91415	148943	150641	143330	164414

Source : Tableau réalisé à partir des données statistique ANDI

D'après les données du tableau, on remarque que la période 2011/2014 où le dispositif enregistre une évolution positive, pour les projets financés, soit un taux d'évolution de 26,91% (soit 2100 nouveau projets), mais à partir de 2014 le nombre des projets financés sont

CHAPITRE 2 : LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE EN ALGERIE

diminué jusqu'à 7185 projets en 2016. Y'a aussi une forte croissance pour la création d'emplois où le nombre crée est de 140110 poste en 2011, pour atteindre 164414 poste en 2016, soit un taux d'augmentation de 17,34% (avec 24304 nouveau poste).

4.3. Etude comparative des dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI)

Nous concluons se chapitre par une étude comparatives de nombre d'entreprise crée et d'emploi généré par les dispositifs ANSEJ, CNAC, ANGEM et ANDI.

L'évaluation des dispositifs ANSEJ, CNAC, ANGEM et ANDI dans leur volet de création d'emploi est illustré dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°11 : Tableau récapitulatif des indicateurs sur l'emploi crée par les dispositifs ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI (cumul au 31/12/2016)

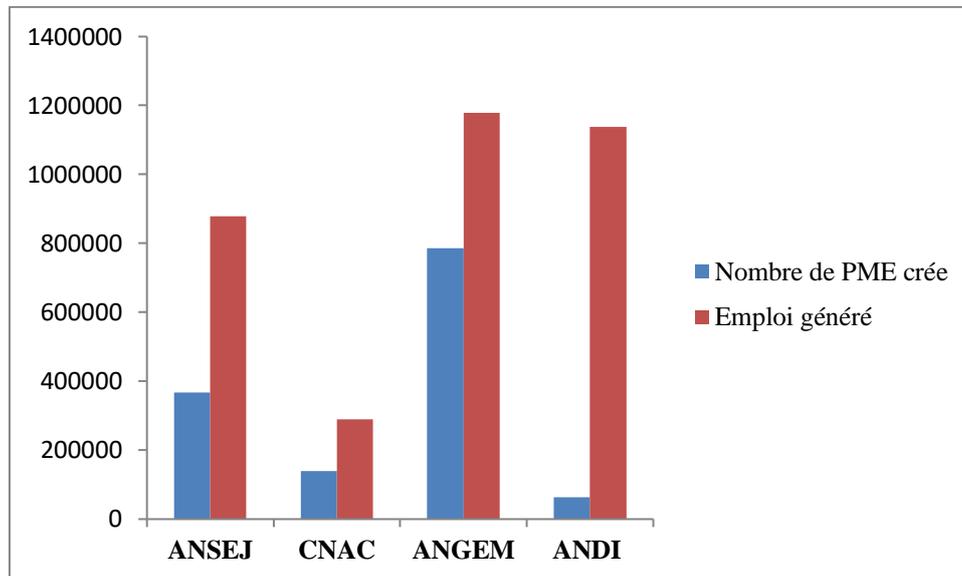
	ANSEJ	CNAC	ANGEM	ANDI
Nombre de projet	367980	138716	785317	63804
Nombre d'emploi	878264	288721	1177976	1138412
Montant MDA	1156666,45MDA	449796,6MDA	48789,92MDA	12800834MDA
Coût de projet MDA	3,14 MDA	3,24 MDA	0,06 MDA	200,62 MDA
Coût d'un emploi MDA	1,31 MDA	1,55 MDA	0,04MDA	11,24MDA
Nombre moyenne d'emploi	3	2	2	17

Source : établir par nous, a partir des données statistiques des dispositifs concernés

Le calcul de coût d'emploi et le coût de projet, montre que l'ANGEM est le dispositif le plus sollicité par les algériens et le plus efficace, puisque ce dernier finance plus projet soit (785 317 projets avec une moyenne de 2 emplois pour chaque projet), dont le coût est de 0,06 MDA, et créant plus d'emploi dont le coût 0,04 MDA et dépense moins. Suivi par l'ANSEJ et la CNAC, dont la moyenne d'emploi est 3 ; 2 emplois respectivement. Quand à l'ANDI, la moyenne d'emploi est de 17 emplois, avec un coût de projet très élevé de 200,62 MDA.

CHAPITRE 2 : LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE EN ALGERIE

Figure n°15 : Répartition comparative de nombre de PME crée et de l'emploi généré par les dispositifs ANSEJ, CNAC, ANGEM et ANDI cumul au 31/12/2016



Source : construit à partir des données statistiques des dispositifs concerné

Les résultats de la figure n°15, nous montre que l'ANGEM et l'ANDI sont les plus attractifs en matière de création d'emplois, suivi par l'ANSEJ puis la CNAC. De ce fait, on peut dire que l'attractivité de ces deux dispositifs reliée à la nature des crédits accordés où l'ANDI ne limite pas le montant d'investissement, et l'ANGEM qui conçu pour les petites montants à moindre risques, et qui attire beaucoup plus l'aspiration féminines. Ainsi que, la tranche d'âge qui n'est pas aussi limité par ces deux dispositifs.

A la fin, en peut déduire d'après les résultats positives enregistrés par chaque dispositif en terme d'entreprise crée et d'emplois générés, la volonté des pouvoirs publiques et leur détermination à lutter contre le chômage et la pauvreté en Algérie.

CHAPITRE 2 : LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE EN ALGERIE

Conclusion :

En conclusion, il faut signaler que les dispositifs ANSEJ, CNAC, ANGEM et ANDI veillent sur la création des entreprises et surtout leurs gestion, et de les suivis en matière d'accompagnement et d'orientation, pour assurer une bonne conduite des promoteurs et d'augmenter les chances de réussir.

Il est important de rappeler que l'objectif recherché à travers ces dispositifs d'insertion des jeunes, est de contribuer à la création d'emplois stables dans le but de réduire le taux de chômage qui est de plus en plus élevé. Globalement ces organismes ont contribué durant la dernière décennie à améliorer, le niveau de l'emploi, mais aussi l'accroissement du nombre d'entreprises. Le nombre cumulé d'emploi crée depuis la mise en œuvre de ces dispositifs jusqu'à la fin 2016, s'élève à plus 3 483 373 et 1 355 817 nouvelles entreprises.

Le troisième chapitre de ce travail tentera de faire le point sur la contribution de ces dispositifs sur le financement de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

CHAPITRE III

***LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU
FINANCEMENT DE L'EMPLOI AU
NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU***

CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU FINANCEMENT DE L'EMPLOI AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

Introduction

Les spécificités physiques, sociales et économiques du territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou, constituent des facteurs décisifs, d'élaboration des stratégies pour le développement. A ce titre, les différents dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pour encourager la création d'entreprise, constituent un facteur déterminant pour dynamiser l'environnement économique de cette wilaya d'une part, et un outil privilégié pour la création d'emplois et d'activité d'autre part.

Dans ce dernier chapitre, nous nous sommes basés sur l'analyse des données collectées auprès des organismes qui gèrent les dispositifs : CNAC, ANSEJ, ANDI, ANGEM de la WTO, et les données de l'ANEM et la DPSB pour évaluer les politiques publiques d'emploi et mesurer la contribution de dispositifs ANSEJ, CNAC, ANGEM et ANDI à la création d'emploi sur le territoire de la WTO.

CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU FINANCEMENT DE L'EMPLOI AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

Section 1 : Le marché de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou

La wilaya de Tizi-Ouzou couvre un territoire d'une superficie de 2 900 km². A l'issue de dernier découpage administratif de 1984, la wilaya de T.O compte 21 daïras et 67 communes, délimitée au nord par la mer de la méditerranée (70 km de côte), au sud par la wilaya de Bouira, à l'est par la wilaya de Bejaia et à l'ouest la wilaya de Boumerdès.

1.1.1. La population de la wilaya de Tizi-Ouzou

La population de WTO, à l'instar de toutes les wilayas de l'Algérie, a connu une croissance continue. Entre 1977 et 2016, la population de la wilaya a été multipliée par 1,7⁴⁴.

Tableau n°12 : Evolution de la population au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou

Année de recensement	RGPH 1977	RGPH 1987	RGPH 1998	RGPH 2008	2012	2016
Population total	702000	936948	1108709	1127165	1152465	1178335
Accroissement	-	234948	171761	18456	25300	25870
Variation %	-	33,46%	18,33%	1,66%	2,24%	2,25%

Source : élaboré selon les statistiques des services de WTO

Cette situation constitue la principale raison de la croissance de la demande d'emploi dans la WTO.

1.1.2. Les données globales sur l'emploi dans la wilaya Tizi-Ouzou

1.1.2.1 Définitions de base

Au sens du BIT (Bureau International du Travail)⁴⁵ :

- ✓ **La Main-d'œuvre (la population active du moment)** comprend toutes les personnes qui remplissent les conditions requises pour être incluses parmi les personnes pourvues d'un emploi ou les chômeurs.
- ✓ **Emploi** : (Les personnes pourvues d'un emploi) correspond à toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui se trouvaient, durant une brève période de référence spécifiée (telle qu'une semaine ou un jour), dans les catégories suivantes : emploi-salarié et emploi non salarié (indépendant).

⁴⁴ La projection de la population horizon 2012 et 2016 établie sur la base du taux de croissance annuel moyen observé entre les recensements de 1998 et 2008.

⁴⁵ EXTRAIT DE LA RESOLUTION CONSIRNANT LES STATISTIQUE DE LA POPULATION ACTIVE, DE L'EMPLOI, DE CHOMAGE ET DE SOUS EMPLOI. Adopté par la conférence internationale des tacticiens de travail (Genève, Octobre 1982). P 14,15.

CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU FINANCEMENT DE L'EMPLOI AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

- ✓ **Chômage** : Les « chômeurs » comprennent toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui, au cours de la période de référence, étaient :
 - Sans travail** : c'est-à-dire qui n'étaient pourvues ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié ;
 - Disponibles pour travailler** : dans un emploi salarié ou non salarié durant la période de référence ;
 - À la recherche d'un travail** : c'est-à-dire qui avaient pris des dispositions spécifiques au cours d'une période récente spécifiée pour chercher un emploi salarié ou un emploi non salarié.

- ✓ **Demande d'emploi** : C'est l'acte par lequel une personne active à la recherche d'un emploi, s'inscrit auprès d'une agence locale de l'emploi.

- ✓ **Offre d'emploi** : C'est l'acte par lequel un employeur ou son représentant exprime auprès d'une agence locale d'emploi un besoin de recrutement de personnel.

- ✓ **Placement permanent** : lorsque le demandeur d'emploi placé ou engagé pour une période minimale d'une année.

- ✓ **Placement temporaire** : le demandeur d'emploi placé ou engagé pour une période inférieur à une année.

1.1.2. Les données globales sur l'emploi dans la wilaya Tizi-Ouzou

Les informations nécessaires sur l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou peuvent être données dans le tableau ci-après pour les années 2008, 2012 et 2016.

**CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU FINANCEMENT DE
L'EMPLOI AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU**

Tableau n°13: Quelques indicateurs de l'emploi dans la WT.O pour les années 2008, 2012,2016

	2008	2012	2016
Population total	1 116 484	1 152 465	1 178 335
Population en âge de travailler	882 638	795 621	845 297
Population active	414 715	403 583	-
Taux d'activité	47%	50,7%	-
Population occupée	309 339	312 821	337 205
Taux d'occupation	27,71%	27,15%	28,61%
Taux d'emploi	35,05%	39,32%	39,9%
Population en chômage	105376	90762	-
Taux de chômage %	25,40%	22,48%	-

Source : Elaboré à partir des données de la D.P.S.B de Tizi-Ouzou et de l'ONS

En ce qui concerne l'emploi, après recouplement des statistiques fournis par la Direction de la Programmation et du Suivi Budgétaires (DPSB) de la wilaya de Tizi-Ouzou, nous avons estimé le taux de chômage est 22,48 % à la fin 2012. C'est un taux relativement élevé par rapport au taux de chômage national qui avoisine les 10% à la même période.

Tableau n°14 : Evolution de la population occupée par branches d'activités dans la WTO pour les années 2008, 2012, 2016

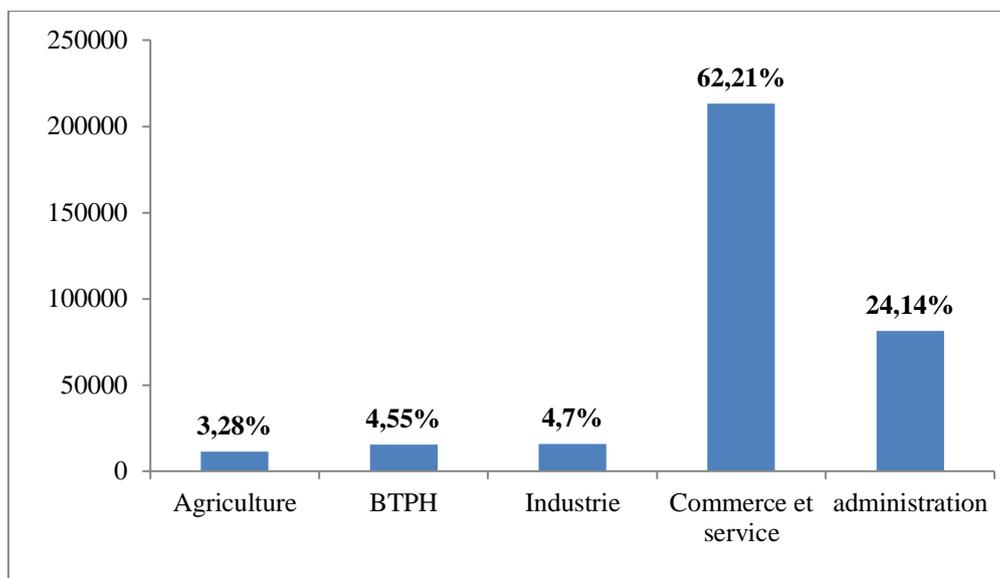
Branche d'activité	2008		2012		2016	
	Nombre	Part %	Nombre	Part %	Nombre	Part %
Agriculture	17 914	5,20%	6 645	2,12%	11 398	3,38%
BTPH	35 910	10,43%	78 647	25,14%	15 352	4,55%
Industrie	41 094	11,93%	38 620	12,34%	15 877	4,7%
Commerce et service	126 843	36,84%	100 274	32,05%	213 175	63,21%
administration	122 569	35,60%	88 635	28,33%	81 403	24,14%
Total	309 339	100%	312 821	100%	337 205	100%

Source : Annuaire statistiques de la wilaya de Tizi-Ouzou 2008,2012 et 2016.

CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU FINANCEMENT DE L'EMPLOI AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

La wilaya affiche aujourd'hui un profit économique dominé par le secteur tertiaire. Celui-ci se positionne en première place avec plus de 86% des emplois offerts durant l'année 2016 et même pour 2008 et 2012.

Figure n°16 : Répartition de la population occupée par branche d'activité dans la WTO durant 2016



Source : élaboré à partir des données de l'annuaire statistique TO, 2016.

La figure ci-dessus montre clairement que le secteur du commerce et celui du service occupent à eux seuls 62,21% de l'emploi total de la wilaya, suivis du secteur de l'administration avec 24,14%.

Les secteurs économiques n'arrivent pas à satisfaire la demande de l'emploi ce qui explique la persistance d'un taux de chômage élevé.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du marché de travail durant 2010/2016:

Tableau n°15 : Evolution du marché de travail au niveau de la W.T.O pour la période 2010/2016

Année	Demande d'emploi	Offre d'emploi	Placement réalisé		Total	Demande non satisfaite
			Permanant	Temporaire		
2010	30582	4905	588	3385	3973	26 609
2011	40808	5561	545	3789	4334	36 474
2012	53394	7888	600	5236	5836	47 558
2013	60386	11902	1402	8588	9990	50 396
2014	66933	14817	1960	9669	11629	55 304
2015	62144	17175	1577	11473	13050	49 094

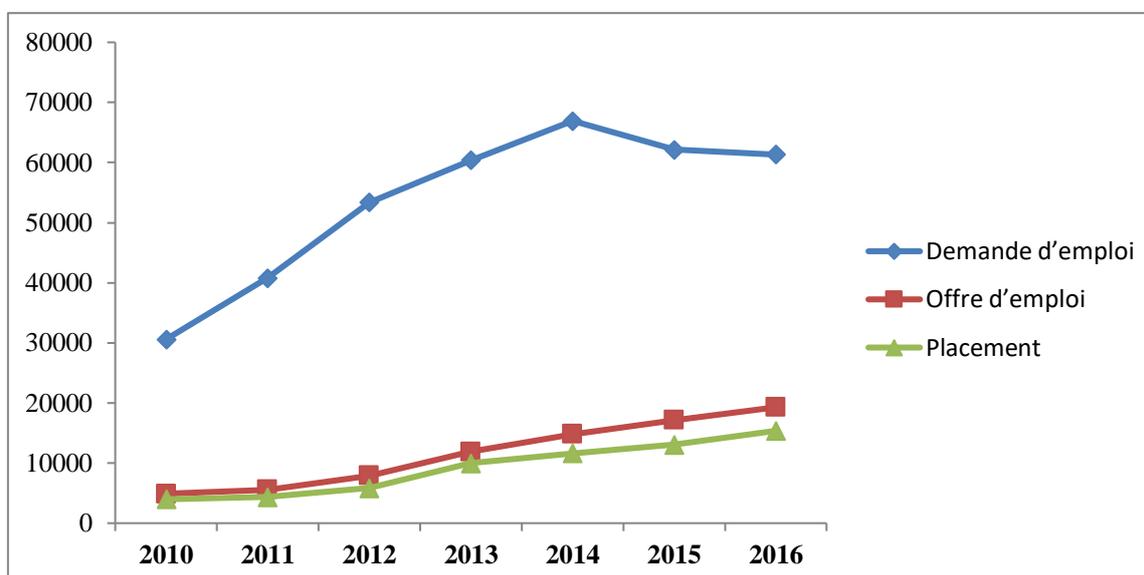
CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU FINANCEMENT DE L'EMPLOI AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

2016	61368	19277	1698	13662	15360	46 008
Total	375615	81525	8370	55802	64172	311 443

Source : donné des rapports statistiques de la direction régionale de l'emploi de TO.

Durant cette période, nous remarquons que les demandes d'emplois dépasse le nombre d'offres, 375615 demande contre 81525 offres, soit 4 fois le nombre de demandes. Nous constatons également que la demande non satisfaite est très importante. Durant la période considérée, elle est croissante jusqu'à 2014 puis décroissante. En 2016, 46 008 demandes d'emploi ne sont pas satisfaites à travers le territoire de la WTO, malgré l'importance des placements effectués.

Figure n°17: Evolution de marché de travail à TO durant 2010/2016



Source : Elaboré à partir des données des rapports statistiques de la direction régionale d'emploi T.O

D'après la figure n°17, nous constatons un énorme déséquilibre entre la demande et l'offre d'emploi dans la wilaya de TO. Durant cette période, les demandes d'emploi ne cessent d'augmenter, soit une évolution de plus de 30% par année, tandis que l'offre à enregistrer une faible augmentation par rapport aux demandes et même pour les placements réalisés qui ne couvre même pas la moitié des demandes d'emplois.

CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU FINANCEMENT DE L'EMPLOI AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

Section 2 : Analyse des données statistiques sur les entreprises créées dans le cadre des dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI)

Cette section est consacrée pour l'analyse des données que nous avons collecté auprès des dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI) de Tizi-Ouzou, chaque dispositif parmi les quatre est analysé séparément des autres.

2.1. Agence National de Soutien à l'Emploi de Jeune (ANSEJ)

Depuis sa mise en place au niveau local, plus de 19700 PME ont été créées par le dispositif ANSEJ.

2.1.1. Répartition des PME créées par l'ANSEJ pendant la période 2011/2016

Durant cette période l'ANSEJ a pu financer la création de 10035 entreprises dans différents secteurs économiques, soit une moyenne annuelle de 1672 PME créées, le tableau ci-après présente la répartition des PME créées par le dispositif ANSEJ pour la période 2011/2016.

Tableau n°16: Répartition des PME créées par le dispositif ANSEJ pour la période 2011/2016

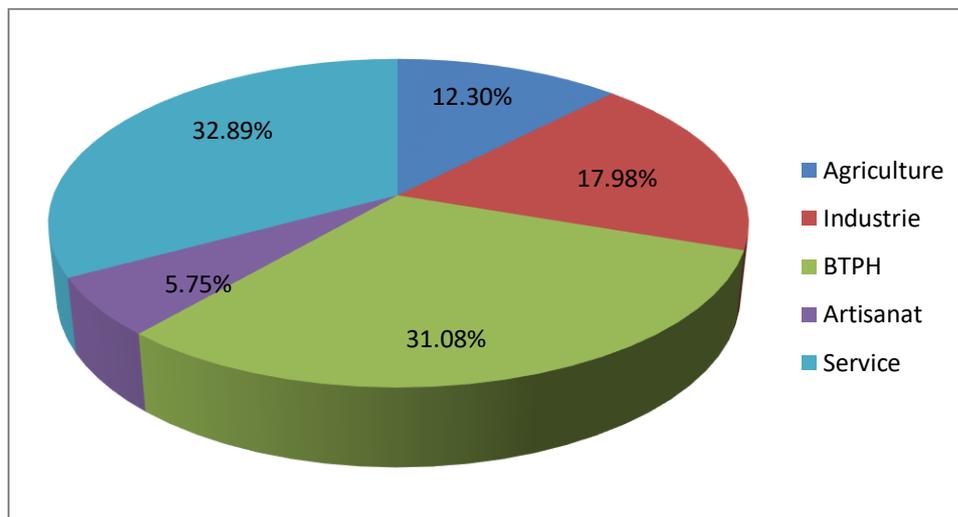
Secteur	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Agriculture	101	197	337	293	288	72	1235
Industrie	303	399	413	333	267	90	1805
BTPH	599	666	687	589	444	134	3119
Artisanat	77	126	200	96	57	21	577
Service	549	615	849	628	474	186	3301
Total	1629	2003	2483	1939	1480	503	10035

Source : Etablie à partir des données statistiques de l'ANSEJ de T.O

Il y a bien de relever que le secteur des services est le plus financé par ce dispositif.

CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU FINANCEMENT DE L'EMPLOI AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

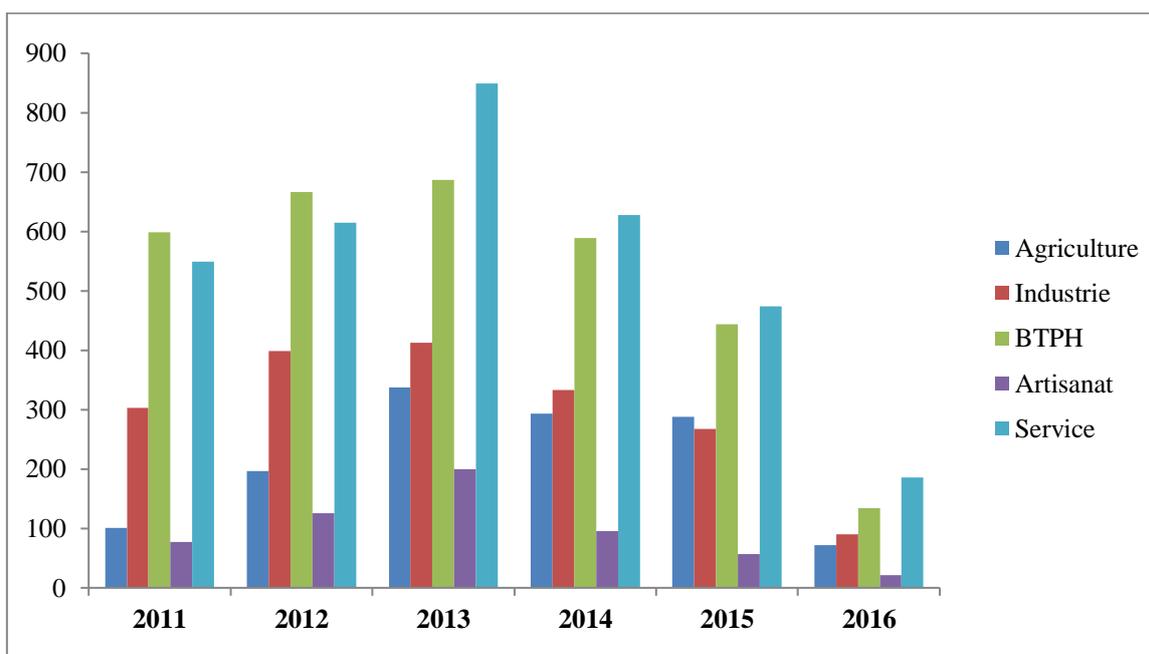
Figure n°18 : Répartition des PME créées dans le cadre du dispositif ANSEJ par secteur d'activité durant 2011/2016



Source : Etablie à partir des données de l'ANSEJ

Il ressort clairement que le secteur des services et celui du BTPH détiennent le plus grand nombre de projets financés respectivement avec les pourcentage 32,89%, 31,08%, suivi par le secteur de l'industrie 17,98%, l'agriculture 12,3% et en fin 5,75% pour le secteur de l'artisanat.

Figure n°19: Evolution des projets financés par l'ANSEJ par secteur d'activité durant 2011/2016



Source : Etablie à partir des données statistique ANSEJ de T.O.

CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU FINANCEMENT DE L'EMPLOI AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

A la lecture de la figure n° 19, nous constatons que pendant la période 2011/2016, une évolution croissante du nombre de projets financés à travers ce dispositif jusqu'à 2013. Après cette date le nombre de projets financés a suivi une évolution décroissante. Cela à cause des entraves rencontrées par les promoteurs, engendrés dans la majorité des cas par l'incapacité des jeunes à rembourser leurs crédits bancaire. Ce qui décourage de nouveaux investissements puisque le rêve de crée leur propre entreprise et leur petite affaire va être transformé en cauchemar.

Aussi, durant toute la période considéré, les secteurs des services, du BTPH et celui de l'industrie se détient la part du lion dans le total des projets financés.

2.1.2. Répartition de nombre d'emplois créés par le dispositif ANSEJ

Les 10 035 entreprise crée pendant la période 2011/2016 ont généré une création de 26 106 emplois, soit la moyenne de 4351 emplois par ans. Le tableau n°17 nous renseigne sur la répartition des emplois créés dans le cadre de dispositif ANSEJ pendant la période 2011/2016.

Tableau n°17 : Répartition des emplois créés par le dispositif ANSEJ pendant 2011/2016

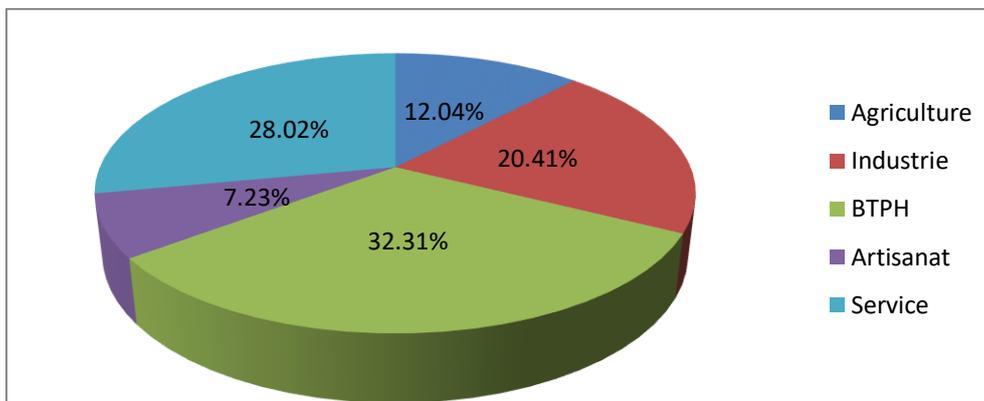
Secteur	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Agriculture	260	436	823	737	667	219	3142
Industrie	871	1122	1259	1014	804	258	5328
BTPH	1659	1729	1900	1617	1268	261	8434
Artisanat	197	355	591	258	161	326	1888
Service	1304	1278	1838	1393	1239	262	7314
Total	4291	4920	6411	5019	4139	1326	26106

Source : Etablie à partir des données statistiques de l'ANSEJ de T.O

Comme la montre la figure ci-après, le secteur de BTPH est celui qui crée le plus d'emploi dans la WTO (8434 poste d'emplois, soit 32,31%), suivi par le secteur des services avec 28,02% et l'industrie 20,41%. Il y a une forte corrélation entre le nombre d'entreprise créées par secteur d'activité et le nombre d'emplois correspond.

CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU FINANCEMENT DE L'EMPLOI AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

Figure n°20 : Répartition des emplois créés par l'ANSEJ par secteur d'activité 2011/2016



Source : Etablie à partir des données statistiques ANSEJ de T.O

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'entreprise et d'emploi créé par le dispositif ANSEJ réparti par genre, durant la période 2011/2016

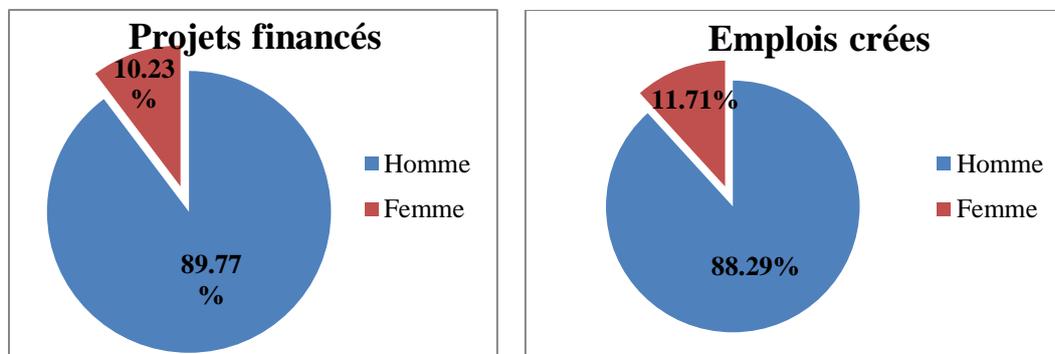
Tableau n°18: Répartition des projets financés et d'emploi créés par ANSEJ par genre durant 2011/2016

	Projet financé	Part %	Emploi créée	Part %
Homme	9009	89,77%	23050	88,29%
Femme	1026	10,23%	3056	11,71%
Total	10035	100%	26106	100%

Source : Etablie à partir des données statistiques de l'ANSEJ de T.O

Comme le montre clairement le tableau ci dessus, l'entrepreneuriat masculin dans la WTO est dominant, c'est grâce aux programmes ambitieux de l'ANSEJ.

Figure n°21 : Répartition des projets financés et d'emplois créés par l'ANSEJ par genre durant 2011/2016



Source : Etablie à partir des données statistique de l'ANSEJ de T.O

CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU FINANCEMENT DE L'EMPLOI AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

Le dispositif attire plus les hommes que les femmes avec 89,77% des projets financés et 88,29% des emplois créés. Par contre la présence des femmes dans ce dispositif est faible, pas plus de 1026 projets soit 10,23%, et pour l'emploi 11,71%.

1.1.3. Répartition géographique des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANSEJ

Le tableau suivant, nous montre le nombre d'entreprises, ainsi que le nombre d'emplois créés dans 21 daïras de la wilaya de TIZI OUZOU durant 2009/2015.

Tableau n°19: Répartition géographique des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif ANSEJ durant 2011/2015

Daïra	Nombre d'entreprise	Part %	Nombre d'emploi	Part %
Tizi-Ouzou	1239	12,99%	3455	13,94%
Ain el hammam	468	4,90%	1287	5,19%
Azazga	911	9,55%	2462	9,93%
Azeffoun	378	3,96%	981	3,95%
Beni douala	450	7,71%	1141	4,60%
Beni yenni	109	1,14%	267	1,07%
Boughni	301	3,15%	969	3,91%
Bouzuene	461	4,83%	1171	4,72%
Draa el mizan	437	3,63%	1130	4,56%
Draa ben kheda	678	7,11%	1513	6,10%
Iferhounene	236	2,47%	613	2,47%
Nathirathen	356	3,73%	978	3,94%
Maatkas	337	3,53%	844	3,40%
Makouda	375	3,93%	897	3,61%
Mekla	362	3,79%	882	3,55%
Ouacif	235	2,46%	601	2,42%
Ouadhias	351	3,68%	980	3,95%
Ouaguenoun	979	10,26%	2298	9,27%
Tigzirt	341	3,57%	866	3,49%
Tizighenif	298	3,12%	799	3,22%
Tizirached	232	2,43%	646	2,60%
Total	9534	100%	24780	100%

Source : Etablie à partir des données de l'ANSEJ de Tizi-Ouzou

Nous pouvons déduire que le dispositif ANSEJ à été utilisé comme moyen de création de micro-entreprise et création d'emplois par toutes les daïras de la willaya de TIZI OUZOU.

Nous pouvons aussi constater que la daïra de TIZI OUZOU détient le plus grand nombre de projets financés (1239 projets, soit 13% de projets réalisés au niveau de la willaya) et le plus grand nombre d'emplois créés (3455 postes d'emplois).

CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU FINANCEMENT DE L'EMPLOI AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

L'essentiel des entreprises créées sont implantées dans les communes urbaines: AZAZGA, DRAA BEN KHEDA, OUAGUENOUN.

Quant aux communes rurales le nombre des entreprises implantées dans ces espaces sont limités.

2.2. Caisse National d'Assurance Chômage (CNAC)

Depuis sa mise en place au niveau de la wilaya de T.O en 2004 jusqu'au 2016, la CNAC a participé au financement de la création de 9119 entreprises, dans différents secteurs économiques. En moyenne chaque année 759 entreprises sont créées à travers ce dispositif.

2.2.1. Répartition des PME créées par la CNAC durant la période 2004/2016

Le tableau ci-après présente la répartition des PME créées par le dispositif CNAC durant 2004/2016

Tableau n°20 : Répartition des PME créées par la CNAC durant la période 2004/2016

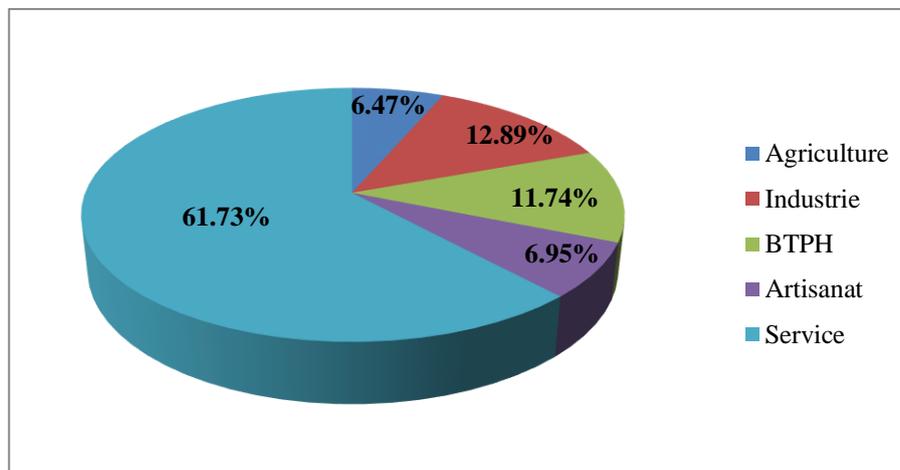
	2004 à 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Agriculture	25	23	73	104	133	122	110	590
Industrie	161	58	179	225	303	173	77	1176
BTPH	206	73	174	168	252	129	69	1071
Artisanat	56	2	49	75	147	206	99	634
Service	778	762	1218	1544	931	270	127	5630
Total	1230	923	1694	2116	1770	902	484	9119

Source : Etablie à partir des données statistique de la CNAC de T.O

Les statistiques consolidées dans le tableau n°20, constitue une source importante pour apprécier les bilans de dispositif en terme de création d'entreprise et d'emploi durant la période 2011/2016.

CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU FINANCEMENT DE L'EMPLOI AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

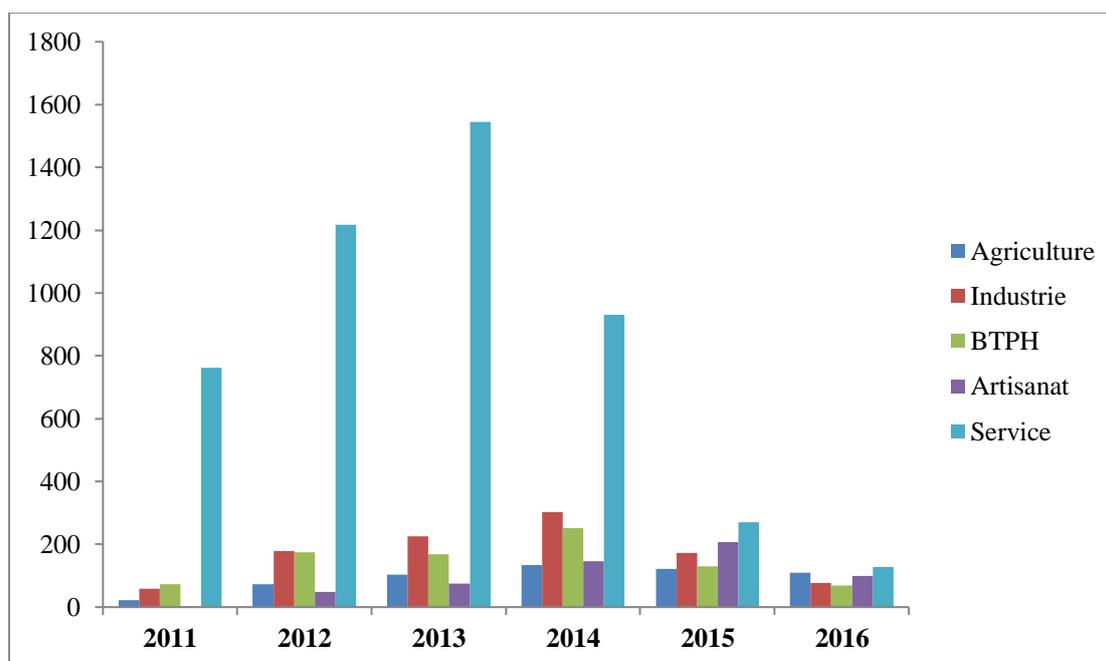
Figure n°22 : Répartition des entreprises créées par la CNAC par secteur d'activité durant 2004/2016



Source : Etablie à partir des données statistiques de la CNAC de T.O

Le secteur des services prend la part du lion, en terme de nombre d'entreprise créées 61,73% des créations, suivi par le secteur de l'industrie, BTPH et en dernier l'agriculture et l'artisanat, avec respectivement 12,89%, 11,74%. Et 7% de l'ensemble des entreprises créées dans le cadre du dispositif CNAC.

Figure n°23: Evolution des entreprises créées par le CNAC par secteur d'activité durant 2004/2016



Source : Etablie à partir des données statistiques de la CNAC de T.O

CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU FINANCEMENT DE L'EMPLOI AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

Les données montrent une constante évolution de nombre d'entreprise créée, et ce pour les secteurs : agriculture, industrie, BTPH et artisanat, contrairement au secteur des services qui a connu une évolution considérable durant 2011/2014.

Nous constatons une revue à la baisse de nombre de projets financés dans tous les secteurs d'activités entre 2015 et 2016 (902 projets financés en 2015 contre 484 uniquement en 2016).

2.2.2. Répartition des emplois créés par la CNAC durant la période 2004/2016

Les 9119 entreprises qui sont financées par la CNAC depuis sa mise en place en 2004, ont généré la création de 18355 emplois, contribuant légèrement à l'absorption du chômage dans la WTO, puisque c'est la principale mission de la CNAC au final. Alors, la CNAC finance la création de 1529 emplois en moyenne chaque année.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des emplois créés dans le cadre de dispositif CNAC.

Tableau n°21 : La répartition des emplois créés par la CNAC par secteur d'activité durant 2004/2016

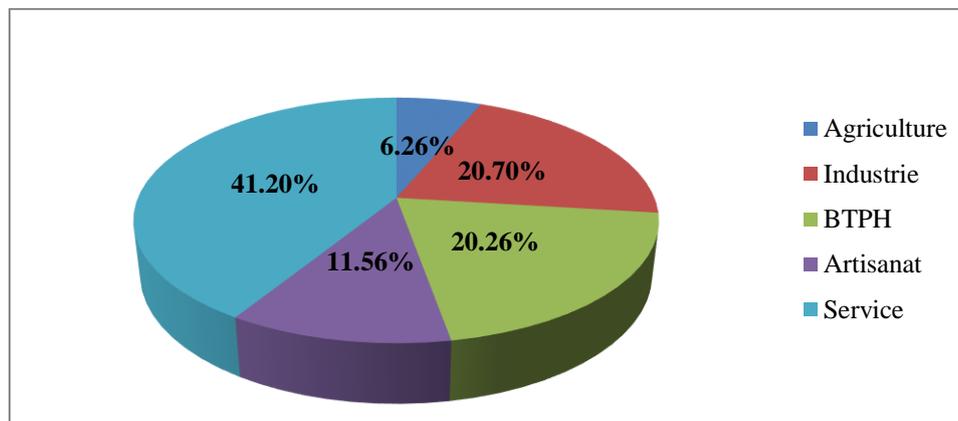
	2004 à 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Agriculture	59	33	136	177	262	239	219	1125
Industrie	522	192	577	644	960	587	242	3724
BTPH	934	343	586	530	557	445	250	3645
Artisanat	171	25	156	221	473	708	326	2080
Service	1251	948	1533	1740	1253	424	262	7411
Total	2958	1547	2992	3312	3823	2413	1310	18355

Source : Etablie à partir des données statistiques de la CNAC de T.O

Le point marquant dans la lecture des statistiques, c'est la prédominance du secteur du service qui totalise 7411 emplois créés depuis le lancement de dispositif.

CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU FINANCEMENT DE L'EMPLOI AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

Figure n°24: Répartition des emplois créés par la CNAC par secteur d'activité durant 2004/2016



Source : Etablie à partir des données statistique de la CNAC de T.O

Le secteur des services prendre la première position en termes d'emplois créés, avec un pourcentage de 41,2%, suivi par le secteur de l'industrie et BTPH avec presque le même pourcentage qui ne dépasse pas les 20%, le secteur de l'artisanat 11,56%, en dernier vient le secteur de l'agriculture avec 6,26%.

Le tableau ci-dessous nous indique, le nombre de dossiers déposés, le nombre de projets créés dans le cadre du dispositif CNAC de TIZI-OUZOU. Ainsi que leurs impacts sur l'emploi durant la période 2004/ 2016.

Le tableau et la figure ci-dessous nous montrent la répartition des projets et emplois créés selon le sexe depuis le lancement du dispositif CNAC jusqu'à 2016.

Tableau n°23: Bilan de l'activité de CNAC depuis sa création jusqu'au 31/12/2016

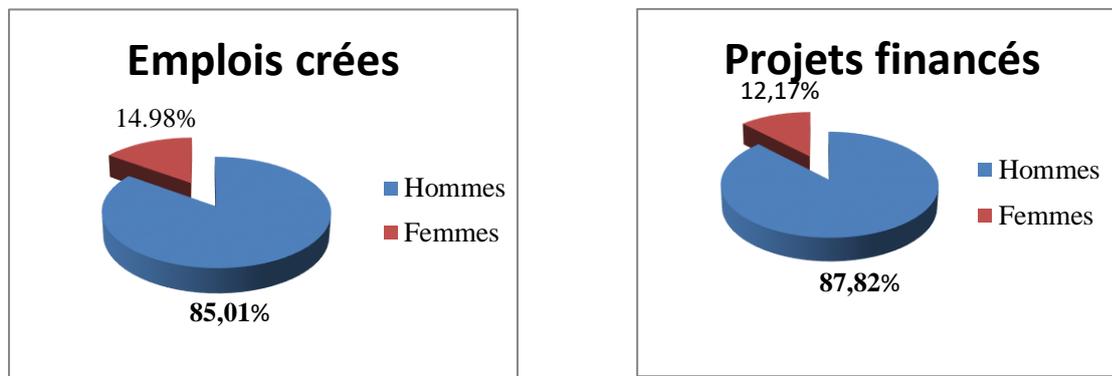
	Projets créés	%	Emplois créés	%
hommes	8009	87,82%	15 605	85,01
femmes	1110	12,17%	2 750	14,98
total	9119	100	18 355	100

Source : Etablie à partir des données statistique de la CNAC de T.O

A la lecture de la figure n° 24 nous constatons clairement la prédominance des hommes par rapport aux femmes, aussi bien un forte de création d'entreprises que de création d'emplois.

CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU FINANCEMENT DE L'EMPLOI AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

Figure n°25 : Répartition par genre des projets créés et emplois créés par la CNAC depuis sa création jusqu'à 2016



Source : Etablie à partir des données statistiques de la CNAC de T.O

Nous pouvons dire que malgré ce faible pourcentage, l'entrepreneuriat féminin a connu une évolution appréciable.

2.2.3. La répartition géographique de micro-entreprises créées dans le cadre de dispositif CNAC de la wilaya de TIZI OUZOU durant 2004/2016

Le tableau suivant nous montre le nombre d'entreprise créée par la CNAC, dans 21 daïras de la wilaya de TIZI OUZOU.

Tableau n°24: Répartition géographique des projets créés dans le cadre du dispositif CNAC durant 2004/2016

Daïras	Nombres de projets créés	Part %
TIZI OUZOU	1454	15,94%
AIN EL HAMMAM	451	4,94%
AZAZGA	486	5,32%
AZEFFOUN	178	1,95%
BENI DOUALA	496	5,43%
BENI YENNI	133	1,45%
BOGHNI	490	5,37%
BOUZEGUENE	257	2,81%
DRA BEN KHEDDA	779	8,54%
DRA EL MIZAN	670	7,34%
LARBA NATH IRATHEN	390	4,27%
IFERHOUNEN	204	2,23%
MAATKAS	237	2,59%
MAKOUDA	389	4,26%
MEKLA	289	3,16%
OUACIFS	341	3,73%
OUADIAS	419	4,59%
OUAGUENOUN	732	8,02%
TIGZIRT	256	2,80%
TIZI GHENIF	218	2,39%
TIZI RACHED	250	2,74%
Total	9119	100%

CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU FINANCEMENT DE L'EMPLOI AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

Source : Etablie à partir des données statistique de la CNAC de T.O

D'après les résultats du tableau ci-dessus, nous remarquons qu'il ya une forte concentration de projets crée dans la daïra de TIZI OUZOU avec 1454 projets crée. Suivi par les daïras suivantes : DRA BEN KHEDDA, OUAGUENOUN, DRA EL MIZAN, BENI DOUALA, BOGHNI, AZAZGA et AIN EL HAMMAM respectivement 779, 732, 670, 496, 490, 486 et 451 projets crée, sachant que la majorité des communes de ces daïras sont de nature urbaines, cela est lié principalement à la disponibilité du foncier industriel, mais aussi au maillage infrastructurel, alors que les daïras rural tel que : AZEFFOUN, BENI YENNI, BOUZEGUEN, IFERHOUNEN enregistrent des taux faibles en modes de création des projets.

2.3. Agence National de Gestion de Micro crédit (ANGEM)

Depuis la mise en place en 2004 au niveau de la wilaya de T.O, le dispositif ANGEM a participé à la création de 20743 entreprises ce qui correspond a générés 30115 emplois.

2.3.1 Répartition des projets financés par ANGEM par secteur d'activité durant la période de 01/06/2011 jusqu'au 2016

Durant la période allant du 01/06/2011 jusqu'au 2016, l'ANGEM a pu financer la création de 15333 entreprises, soit un moyen 2555 entreprises par année.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des entreprises créés par le dispositif ANGEM pour la période allant 01/06/2011 à 2016

Tableau n°25 : Répartition des entreprises créés par le dispositif ANGEM par secteur d'activité entre 2011 et 2016

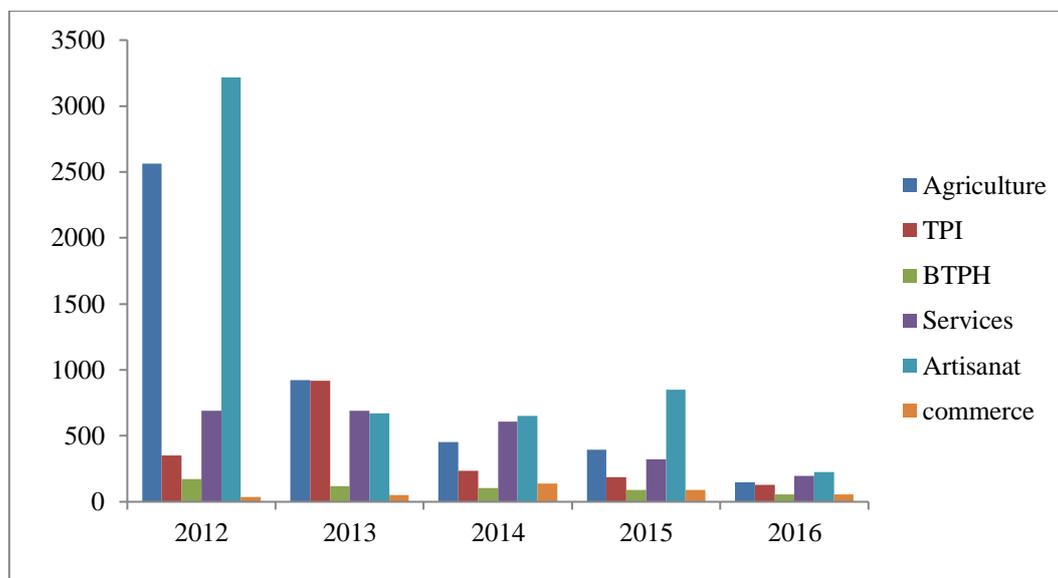
Secteur d'activité	01/06/2011 au 2012	2013	2014	2015	2016	Total projets	Total emplois
Agriculture	2563	921	453	394	146	4754	6888
TPI	353	917	235	185	129	1106	3847
BTPH	172	121	102	89	58	927	1479
Services	688	689	609	324	198	1345	1542
Artisanat	3217	672	650	851	227	3018	4190
commerce	35	52	139	89	55	4183	4191
total	7028	3372	2188	1932	813	15333	22137
Dont la femme	4582	2103	1211	1320	477	9663	

Source : Etablie à partir des données statistique de l'ANGEM de T.O

CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU FINANCEMENT DE L'EMPLOI AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

Il ressort clairement du tableau n° 25 que : le nombre de projets financés est important dans tout les secteurs, le secteur de l'agriculture et celui de l'artisanat et le commerce occupent les premières places dans le total des projets financés.

Figure n°26 : Evolution des entreprises créés par l'ANGEM par secteur d'activité entre 2011 et 2016



Source : Etablie à partir des données de l'ANGEM de T.O

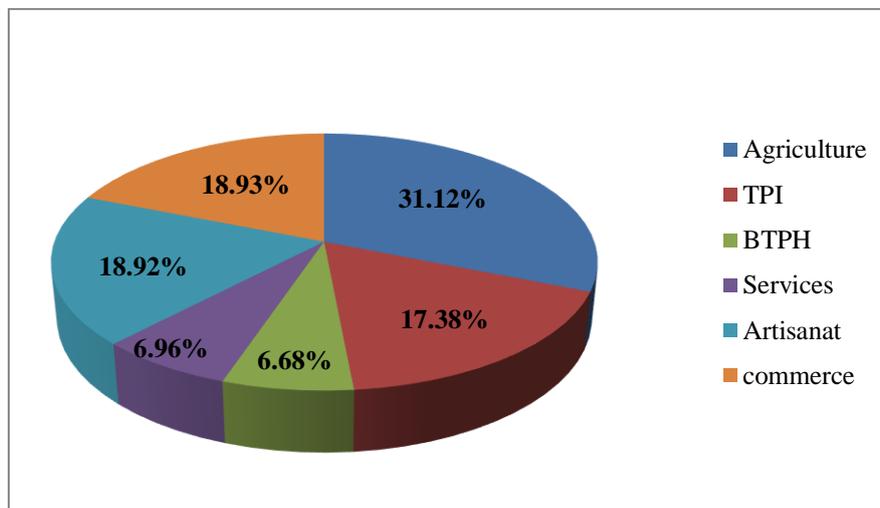
Cette figure montre que l'année 2012 a enregistré, un nombre important des projets financés essentiellement dans le secteur de l'agriculture. Mais une tendance à la baisse de nombre de projets financés dans tous les secteurs à partir de 2013.

2.3.2. Répartition des emplois crée par ANGEM par secteur d'activité allant de 2011 à 2016

Durant le période allant de 2011 à 2016 l'ANGEM a financé la création de 22137 emplois dans différent secteurs économiques.

CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU FINANCEMENT DE L'EMPLOI AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

Figure n°27: Répartition des emplois créés par le dispositif ANGEM par secteur d'activité entre 2011 et 2016



Source : Etablie à partir des données statistiques de l'ANGEM de T.O

La figure ci-dessus montre que le secteur de l'agriculture prend la première place en matière de création d'emplois avec un pourcentage de 31,12%, suivi par les secteurs commerce, artisanat et TPI avec les pourcentages respectivement 18,93%, 18,92% et 17,38%. Les secteurs : services et BTPH participent avec des taux moins, qui ne dépasse pas 7%.

Le tableau ci-dessous nous indique le nombre de projets financés et le nombre d'emplois générés par le dispositif ANGEM de TIZI-OUZOU, ainsi la participation des femmes, durant la période 01/07/2011 jusqu'au 2016.

Tableau n°26: Répartition des projets financés et d'emplois créés par l'ANGEM par genre durant 2011/2016

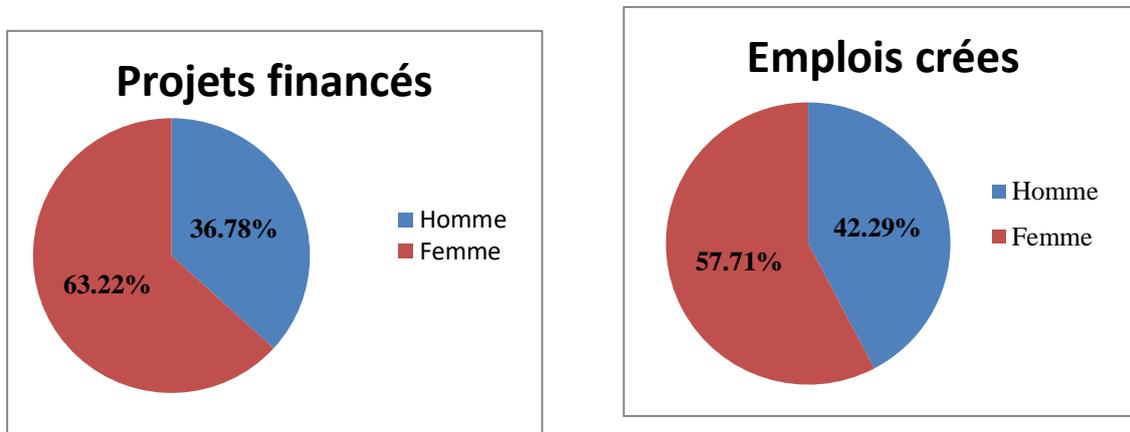
	Projets financé	Part %	Emplois crée	Part %
Homme	5640	36,78%	9362	42,29%
Femme	9693	63,22%	12775	57,71%

Source : Etablie à partir des données statistique de l'ANGEM de T.O

Les femmes créent de plus en plus des entreprises génératrices d'emplois.

CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU FINANCEMENT DE L'EMPLOI AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

Figure n°28 : Répartition des projets financés et d'emplois créés par l'ANGEM par genre entre 2011 et 2016



Source : Etablie à partir des données statistiques de l'ANGEM de T.O

Les données présentées dans le tableau n° 28, nous remarquons que la grande part, que ce soit en terme des projets financés ou d'emplois créés est prise par les femmes avec des taux qui dépassent 50% du total. Cela s'explique par le fait que l'ANGEM est essentiellement conçu pour la promotion et l'aide des femmes au foyer en vue de créer leurs petites activités qui ne nécessitent pas des sommes importantes.

2.4. Agence National de Développement de l'Investissement (ANDI)

L'ANDI avec son guichet unique décentralisé, qui est mis en place dans la wilaya de T.O en 2009 a permis de financer 5555 projets, avec une création moyenne annuelle de 694 projets financés, ce qui a généré la création de 322202 postes d'emplois, un nombre moyen annuel est de 40275 emplois créés.

2.4.1 Répartition des projets financés et d'emplois créés par l'ANDI durant la période 2009/2016

Le tableau ci-dessous nous montre l'évolution du nombre de projets créés dans le cadre du dispositif ANDI de la wilaya de T.O, selon le secteur d'activité. Aux cours de la période 2009/2016.

**CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU FINANCEMENT DE
L'EMPLOI AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU**

Tableau n°27: Evolution du Nombre de projets crée et le montant d'investissement de puis sa création en 2009 jusqu'à 31/12/2016

	Projets financés	Emplois créés	Montant d'investissement(MDA)
2009	164	738	3 215
2010	971	4306	19 875
2011	1019	5521	18 629
2012	920	4171	19 205
2013	907	5716	31 701
2014	704	4033	31 441
2015	492	3902	28 227
2016	378	3815	30 017
Total	5 555	32 2202	182 310

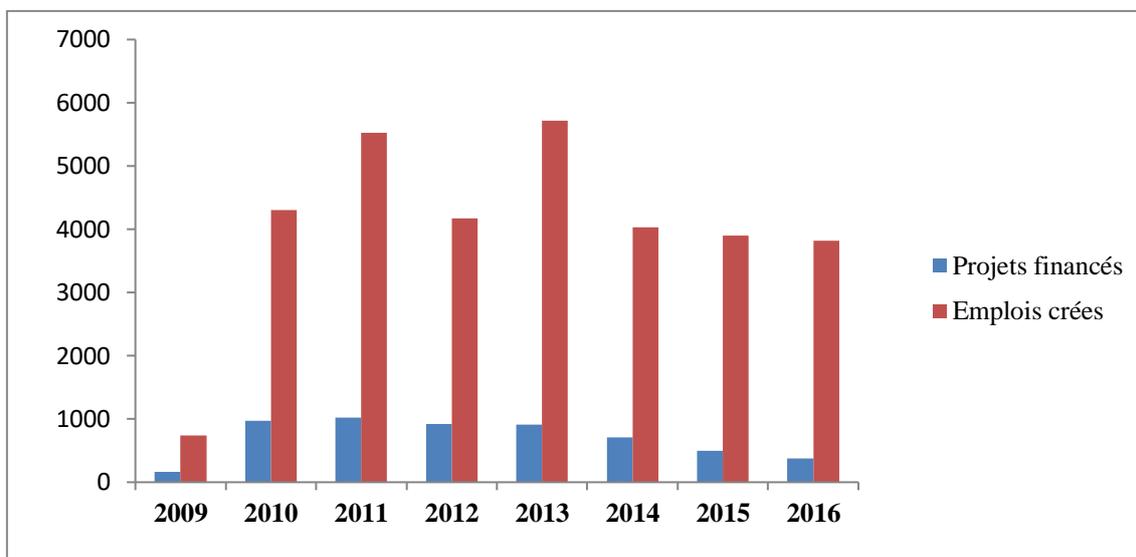
Source : Etablie à partir des données statistiques de l'ANDI de T.O

D'après les données du tableau, nous remarquons une évolution importante depuis le lancement du dispositif, que ce soit le nombre de projet financé, le nombre d'emplois créés et les montants d'investissements qui sont importants. L'année 2011 à enregistré 1019 projets et 5521 postes d'emplois seulement. Mais à partir de l'année 2013 y'a une tendance à la baisse par apport au nombre de projet et d'emplois ainsi que le montant d'investissement. Ce qui laisse à dire que le dispositif ANDI donne l'importance aux grands projets qui crée plus d'emplois, tel que les projets du secteur d'industrie, et de BTPH.

Pour plus d'explication des figures sont établie à partir de tableau ci-aprés.

CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU FINANCEMENT DE L'EMPLOI AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

Figure n°29 : Evolution des projets financés et d'emplois crée par l'ANDI durant 2009/2016



Source : Etablie à partir des données statistiques de l'ANDI de T.O

A la lecture de la figure, nous constatons que durant 2011/ 2013, l'ANDI a enregistré la période la plus créatrices d'emplois, le nombre des projets créés sont linière pour la période 2010/2013 cela revient aux avantages financiers et fiscaux accorder par le dispositif ce qui encourage des nouveaux investissements productif. Mais à partir de 2014 une tendance à la baisse des projets financés et d'emplois crée.

2.4.2. Répartition des emplois créés par l'ANDI

Le tableau ci-dessous présente la répartition des emplois crée par l'ANDI par secteur d'activité pour la période 2009/2016.

Tableau n°28 : Répartition des emplois crée par l'ANDI par secteur d'activité durant 2009/2016

Année secteur	Nombres d'emplois créés								Total
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Agriculture	0	20	8	4	48	132	38	61	311
BTPH	282	1391	2286	1628	2167	1051	781	757	10 343
Industrie	106	614	1032	880	1923	1648	1799	1762	9 764
santé	0	77	51	18	27	41	62	113	389
Transport	322	1791	1841	1226	1062	832	622	525	8 221

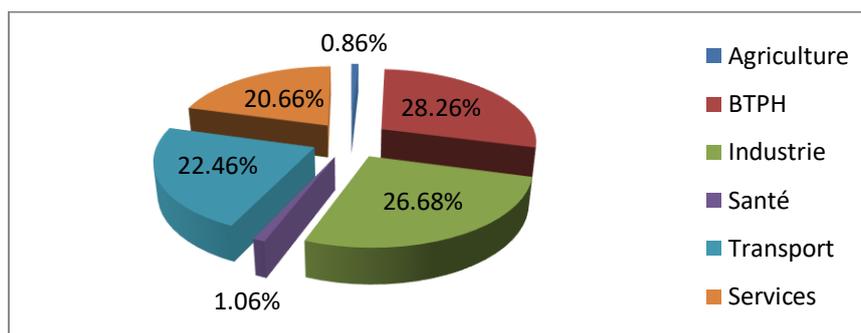
CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU FINANCEMENT DE L'EMPLOI AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

Services	28	413	303	415	4895	329	600	578	7 561
Total	738	4 304	5 521	4 171	10 122	4 033	3 902	3 796	36 589

Source : Etablie à partir des données statistique de l'ANDI de T.O

Les données de tableau ci-dessus est illustré dans la figure ci-dessous.

Figure n°30: Répartition des emplois crée par l'ANDI par secteur d'activité durant 2009/2016



Source : Etablie à partir des données statistiques de l'ANDI de T.O

Le secteur de BTPH crée plus d'emplois avec un pourcentage de 28% suivi par le secteur de l'industrie avec 26,68%, sui par les secteurs : transport, services respectivement avec les pourcentages suivants : 22,46% et 20,66%. La santé et l'agriculture en derniers avec 1,06% et 0,84%.

Nous constatons qu'il ya une forte création de micro-entreprises dans les secteurs BTPH, Industrie, Transports, alors que dans l'Agriculture et la Santé le nombre d'emplois est faible.

Le tableau ci-dessus nous montre la répartition des projets déclaré par secteur d'activité regroupé par catégorie d'âge, pour la période 2009/2016.

Tableau n°29: La répartition des projets déclare par l'ANDI regroupé par catégorie d'âge

Secteurs	Agriculture	BTHP	Industrie	Transport	Tourisme	Service	Total
Catégorie d'âge							
19 – 30 ans	11	359	234	2044	12	234	2894
31 – 40 ans	8	230	172	837	8	108	1363
41 – 50 ans	2	120	109	322	5	58	616
51 – 60 ans	6	38	59	102	10	17	232
Plus de 60 ans	0	1	8	11	0	3	23

CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU FINANCEMENT DE L'EMPLOI AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

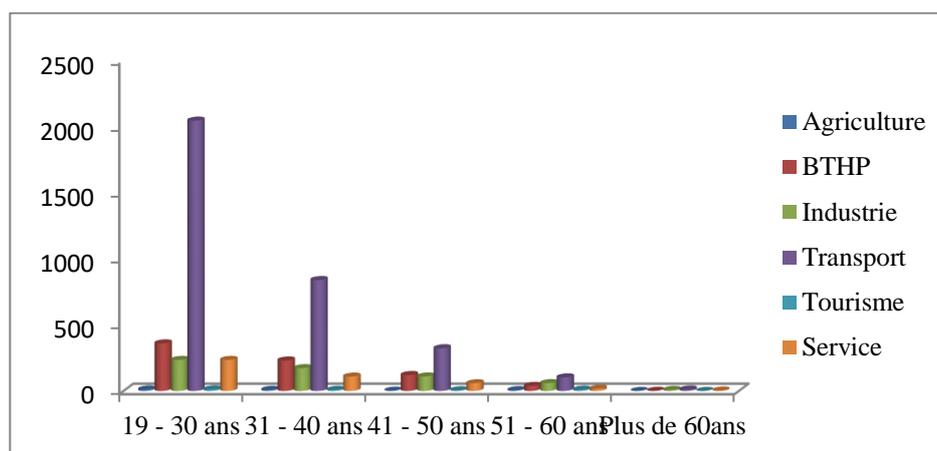
Total	27	748	582	3316	35	420	5128
-------	----	-----	-----	------	----	-----	------

Source : Etablie à partir des données statistiques de l'ANDI de T.O

A la lecture de tableau, nous constatons que la catégorie jeune (19-40 ans), est la plus sollicité dans tous les secteurs d'activités.

Pour l'explication de tableau ci-dessus, on utilise la figure ci-après.

Figure n°31: La répartition des projets déclare par secteur d'activité regroupé par catégorie d'âge dans le cadre du dispositif ANDI



Source : Etablie à partir des données de l'ANDI de T.O

Selon la figure, nous constatons que la catégorie (19- 30 ans) est la plus dominante avec 2894 projets déclarés et le secteur de transport détient le plus grand nombre de projet (2044 projets) du total des projets réalisés par cette catégorie, suivi par les catégories :(31-40 ans) et (41- 50 ans), respectivement :1363 et 616 projets déclarés, et toujours le secteur de transport qui est choisie par ces deux catégories avec 837 et 322 projets déclarés ainsi que le secteur de BTPH . La catégorie 51 ans et plus, à enregistré un nombre faible de projets déclarés dans tous les secteurs d'activités.

Section 3: Evaluation de la contribution des dispositifs publics au financement de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou

La wilaya de Tizi-Ouzou dispose d'un tissu industriel de plus 34743 PME⁴⁶, qui lui permet d'être classer à la deuxième place au niveau national, avec un taux de concentration de 36 PME pour 1000 habitants, le taux qui est au dessus de la moyenne national fixé à 18 PME pour 1000 habitant. La plus part des ces PME crée provient essentiellement des dispositifs publics d'aide à la création d'entreprise.

⁴⁶ Article de Journal « le temps », 26/07/2017.

CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU FINANCEMENT DE L'EMPLOI AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

3.1. La répartition les entreprises créées et des emplois générés par les dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI)

Le tableau ci-dessous présente la répartition des entreprises et des emplois créés dans le cadre des dispositifs ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI.

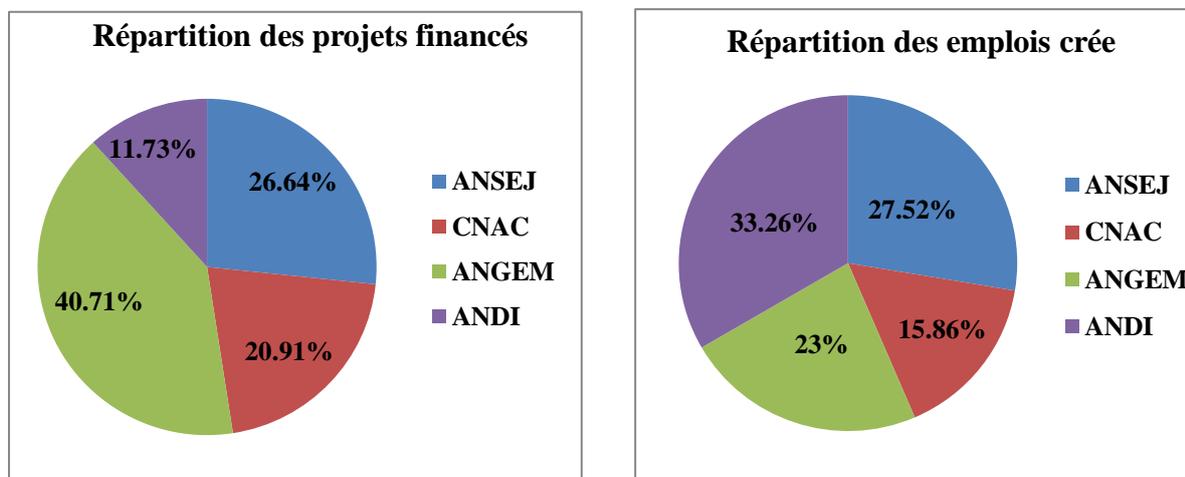
Tableau n°30: Répartition des entreprises créées et d'emplois générés par les dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI) pendant la période 2011/2016

Secteur d'activité	ANSEJ		CNAC		ANGEM		ANDI	
	Projets financés	Emplois créés						
Agriculture	1235	3124	565	1066	4754	6888	27	291
Industrie	1805	5328	1015	3202	1106	3847	449	9044
BTPH	9119	8434	865	2711	929	1479	555	8670
Services	3301	7314	4852	6160	1345	1542	440	7120
Artisanat	577	1888	582	1901	3018	4190	-	-
commerce	-	-	-	-	4183	4191	-	-
Transport	-	-	-	-	-	-	2929	6108
Santé	-	-	-	-	-	-	20	312
Total	10035	26106	7879	15040	15335	22137	4420	31545

Source: Etablie à partir des données des dispositifs ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI de T.O

Durant cette période ces dispositifs ont financé pas moins de 37669 projets de création d'entreprises ce qui a généré 94828 postes d'emplois, Pour l'explication de tableau ci-dessus, on a opté à des figures établies à partir de ce tableau.

Figure n°32 : Répartition des projets financés et d'emplois créés par ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI pendant la période 2011/2016

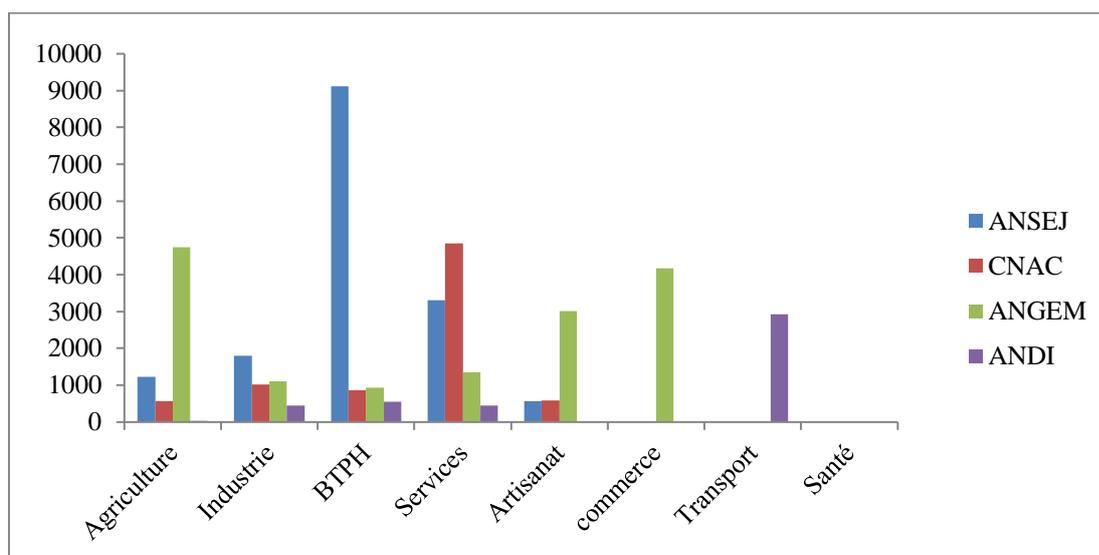


Source : Etablie à partir des données ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI de T.O

CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU FINANCEMENT DE L'EMPLOI AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

En matière de nombre de projets financés le dispositif ANGEM classe en premier avec 40,71% de total des projets financés par ces dispositifs durant la période 2011/2016, suivi par l'ANSEJ 26,64%, la CNAC 20,91% et l'ANDI avec 11,73%. Pour les emplois, c'est l'ANDI qui vient en première position avec un pourcentage de 33,26%, suivi par l'ANSEJ 27,52%, ANGEM 23% et la CNAC 15,86% durant la même période.

Figure n°33 : Répartition des projets financés par (ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI) par secteur d'activité pendant la période 2011/2016

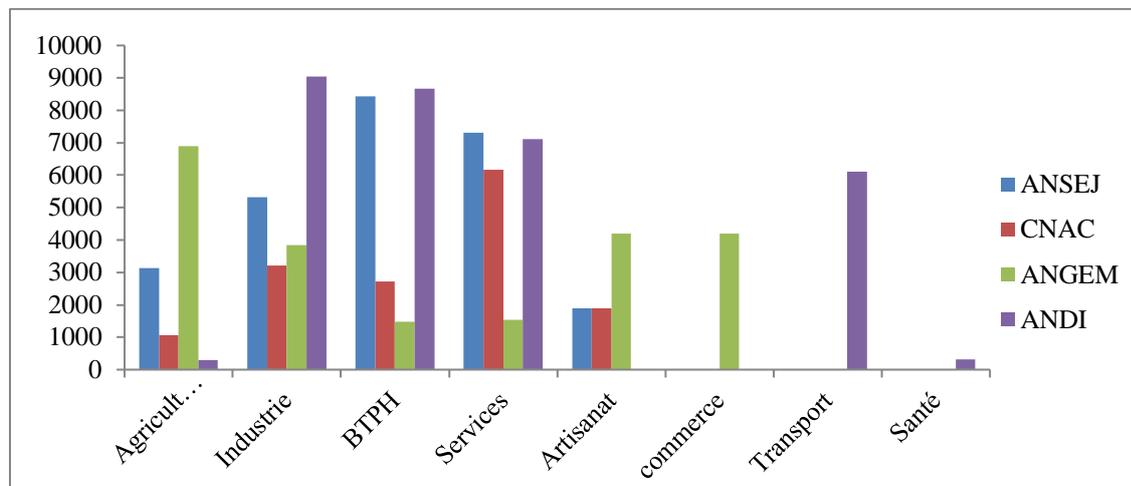


Source : Etablie à partir des données ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI de T.O

Durant 2011/2016 pour le dispositif ANSEJ, le secteur le plus financé est BTPH, la CNAC finance beaucoup plus le secteur des services. L'ANGEM c'est le secteur de l'agriculture, le commerce et l'artisanat, et pour le dispositif ANDI c'est le secteur de transport. Ces entreprises créées dans ces secteurs clés de l'économie génèrent un nombre important d'emplois comme le montre la figure ci-dessous.

CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU FINANCEMENT DE L'EMPLOI AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

Figure n°34 : Répartition des emplois crée par (ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI) par secteur d'activité pendant la période 2011/2016



Source : Etablie à partir des données ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI de T.O

D'après la figure n° 34, nous constatons que ces dispositifs ont participé au financement de l'activité dans la WTO par la création des postes d'emploi dans différents secteurs économique.

3.2. Etude comparative des données des dispositifs ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI de T.O durant la période 2011/2016

Le tableau ci-dessous nous résume les données des dispositifs ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI concernant le financement d'emploi pendant le période 2011/2016.

Tableau n°31 : Tableau récapitulatif des indicateurs sur l'emploi crée par les dispositifs ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI de T.O durant la période 2011/2016

	ANSEJ	CNAC	ANGEM	ANDI
Nombre de projet	10 035	7 889	15 333	4 420
Nombre d'emploi	26 121	15 377	22 137	31 545
Montant MDA	10 110	25 969	ND	159 220
Coût de projet MDA	1,007	3,29	ND	36,02
Coût d'un emploi MDA	0,38	1,68	ND	0,50
Nombre moyenne d'emploi	3	2	2	7

Source : Etablie à partir des données des dispositifs de T.O

Comme nous avons signalé, durant la période 2011/2016 c'est le dispositif ANDI qui a contribué à crée plus d'emploi à travers 4420 projets soit un nombre moyenne de 7 emplois par projet. Le montant total des projets 159220 MDA dans le coût moyenne est de 36,02 MDA pour un projet et 0,50 MDA pour un emploi.

CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU FINANCEMENT DE L'EMPLOI AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

Suivi par l'ANSEJ avec 26121 emplois soit une moyenne de 3 emplois, mais avec un montant total moins par rapport à celui de l'ANDI, là, le coût moyen d'un projet est 1,007 MDA et un emploi coûte pour l'ANSEJ 0,38 MDA.

La CNAC durant la même période a financé la création de 15377 emplois contre 7889 entreprises soit la moyenne de 2 emplois par un projet, le coût moyen de projet CNAC est de 3,29 MDA et un emploi coûte 1,68 MDA.

D'après les résultats du tableau, on peut déduire que, l'ANSEJ est l'organisme le plus sollicité par la population de la wilaya.

Malgré ces efforts, les résultats obtenus demeurent en deçà des objectifs qu'il y a lieu d'atteindre si l'on veut réduire le taux de chômage dans la wilaya de T.O, qui est de l'ordre de

CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION DES DISPOSITIFS AU FINANCEMENT DE L'EMPLOI AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

Conclusion :

Dans le but de faire face au problème du chômage dont souffre la wilaya de TIZI OUZOU, et d'après notre analyse, nous constatons que ces dispositifs ont contribué d'une manière considérable à aider les jeunes chômeurs à se prendre en charge, à créer leurs propres emplois et leurs propres micro-entreprises. La contribution des dispositifs : ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI est importante soit une création moyenne annuelle de 15804 emplois durant la période 2011/2016.

Nous remarquons que chaque dispositif favorise des secteurs par apport aux autres, l'ANSEJ accorde plus de crédit aux secteurs BTPH, la CNAC c'est le secteur des services, l'ANGEM c'est l'agriculture, l'artisanat et le commerce, pour l'ANDI c'est le secteur de transport.

Ces dispositifs contribuent à la création d'un déséquilibre spatial, en effets, la majorité des micro-entreprises s'implantent dans les communes de daïra de Tizi-Ouzou vu les opportunités qu'elle offre en matière des ressources humains et infrastructures...

Nous remarquons que la contribution de ces dispositifs est en recul ces dernière année notamment entre 2014 et 2016. L'année 2016 a enregistré des chiffre faible en matière de création d'entreprise ainsi que d'emplois, à cause de la crise financière qui perdura l'Algérie, où les banques et l'Etat manquent cruellement de ressources financières à cause de la baisse des prix de pétrole. Cette situation a imposé aux dispositifs de restreindre strictement leurs champs d'activité, où plusieurs activités ont été gelées, des secteurs où les jeunes promoteurs algériens ne peuvent plus souscrire. Alors la création d'entreprise et d'emplois en prend un sérieux coût d'arrêt.

***CONCLUSION
GENERALE***

CONCLUSION GENERALE

Bien avant de conclure et de synthétiser les résultats auxquels à aboutir notre travail de recherche qui traite le thème : Le financement de l'emploi à travers les dispositifs d'aides à la création des entreprises (ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI) : Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou. Il est nécessaire de rappeler l'ensemble des étapes que nous avons suivies.

En premier lieu, nous avons traité l'aspect théorique de l'entreprise et la PME en particulier, puisque cette dernière constitue un objet d'étude privilégié. De ce fait sa définition se varie d'un pays à un autre, mais son importance accrue dans les pays développés et en voie de développement et démontré notamment en terme de création d'emplois et de la valeur ajoutée.

En Algérie, l'entreprise joue un rôle primordial, et plus particulièrement la PME qui présente un instrument d'aménagement et de redynamisation, privilège de développement économique et social. Elle constitue également un moyen de régénération de l'emploi, et l'une des principales préoccupations de l'économie nationale.

A cet égard, nous avons appuyé sur l'état actuel des PME Algérienne, où nous avons constaté qu'après plus de deux décennies de la nouvelle économie adoptés. Cette mutation de l'économie Algérienne a entraîné un développement important des PME lors de la dernière décennie. En effet, les PME privée regroupent la majorité des entreprises en Algérie au taux égale à 99,95% en 2016, cependant un déséquilibre est enregistré au niveau de la répartition spatial (régional) où on trouve la majorité des PME se concentrent dans la région de nord. Cette disparité engendre une disparité du développement de ces régions.

L'analyse des différentes statistiques montre que le nombre d'emplois créés par les PME est assez appréciable mais pas encore suffisant pour constituer un véritable gisement espéré pour résorber le chômage. Les PME participent avec un taux de 23,42% de l'emploi total en 2016, et que la moyenne du taux d'emplois par PME reste très faible (3 emplois). Cette contribution reste insuffisante puisque les investissements se concentrent autour des secteurs peu créateurs d'emplois tel que le secteur des services, et la dominance des TPE (plus de 97% en 2016) dans le tissu des entreprises en Algérie et leur capacité de créer de l'emploi reste très limitée.

Les PME semblent toujours entravées par des contraintes et leur développement nécessite un environnement plus adéquat : administration, foncier, localisation, marché, et surtout financement.

CONCLUSION GENERALE

Nous avons procédé en deuxième lieu à une présentation détaillé des dispositifs ANSEJ, CNAC, ANGEM et ANDI qui s'inscrivent dans une politique de promotion des investissements et de préservation de l'emploi ciblant les jeunes demandeurs d'emploi à créer leur propre entreprise en attribuant des facilités d'ordre financières, administratives et fiscales. Globalement, ces dispositifs ont contribué durant ces dernière années à améliorer, même avec des résultats mitigés, non seulement le niveau de l'emploi, mais aussi l'accroissement du nombre d'entreprises.

Le nombre cumulé d'emploi créé depuis la mise en œuvre de ces dispositifs jusqu'à la fin 2016, s'élève à plus 3 483 373 et 1 355 817 nouvelles entreprises durant la même période.

Enfin, il ressort de notre travail que, à l'instar de l'environnement national, les PME dans la wilaya de Tizi-Ouzou connaissent une période favorable où les politiques et les mesures de l'Etat en leur faveur, semblent avoir un effet positif sur leur évolution, ce qui lui permet d'être classer à la deuxième place au niveau national avec un tissu industriel de plus de 34 743 PME en 2016, avec la prédominance de secteur commercial avec un total de 213 175 entités soit près de 62,21% de l'ensemble.

D'après notre travail de recherche portait sur les dispositifs ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI de la WTO et travers l'analyse des donnés et des informations collecté au sien de ces organismes, nous constatons que ces dispositifs ont contribué d'une manière considérable à aider les jeunes chômeurs de la wilaya de Tizi-Ouzou à se prendre en charge, à créer leurs propres emplois et leurs propres micro-entreprises.

La contribution des dispositifs ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI est importante soit une création moyenne annuelle de 15 804 emplois durant la période 2011/2016. Mais à partir de 2014, cette contribution est reculé, suite à la crise financière qui subi le pays.

On peut également constater que la répartition de ces unités de productions créés par ces dispositifs est inégale que se soit pour les secteurs d'activités ou pour leur localisation géographique.

Pour ce qui est de la répartition géographique, nous montre deux effets : l'effet positive c'est que ces dispositifs, tant que acteur de développement territorial, ils ont été utilisés comme moyen de création d'entreprise dans toutes les 67 communes de la wilaya de T-O. Donc cette structure à contribuer d'une manière considérable à aider le jeune chômeur à crée leur propre emplois, même dans les coins les plus reculés de la région.

CONCLUSION GENERALE

L'effet négatif de cette répartition c'est que, il y'a une forte création de ces unités de production au niveau des communes urbaines et un faible taux dans les communes rurales.

Pour le choix du secteur d'activité depuis le lancement de ces dispositifs dans la WTO, le secteur de l'agriculture, transport, les services et le BTPH qui bénéficient d'un nombre important de création d'entreprise et d'emplois. L'industrie représente qu'une faible création de micro-entreprises, alors que c'est le secteur qui crée plus d'emploi.

De-là nous pouvons dire que, les dispositifs impulsent une dynamique territorial et entrepreneurial déséquilibrée, puisque ils offrent plus d'opportunité aux communes urbaines, et plus d'encouragement aux secteurs qu'on à cité déjà. Donc on va déduit que la répartition du nombre d'emplois créés dans ces communes soit inégale. Ce qui nous permette à dire que ces résultats peuvent être améliorés par la mise en relation des différents acteurs du territoire, par la mise en place des mécanismes de coordinations et de coopération entre eux.

BIBLIOGRAPHIE

❖ **Ouvrages**

- ALBERTO. A et COMBEMALE. P, « comprendre l'entreprise » 1993 Nathan paris.
- ANIAC. J.M, et BOUGANLT. H, « économie d'entreprise » 1994 paris, techniplus édition N°3.
- BERNET-RALLAND L, « principes de technique bancaire », édition Dunod, 2002.
- BOUYACOUB F, « l'entreprise et le financement bancaire, édition Casbah, 2000.
- BRENNEMANN.R et S.SEPARI « économie d'entreprise », 2001.Dunod. France.
- BRESSY G et KONKUYT. C. « économie d'entreprise », 2000, Dalloz, paris.
- COHEN.E, « Gestion financière de l'entreprise et développement financier, édition EDICEF/ AUPELF, 1991.
- DESSEIGNE G : « La création d'entreprise que je sais-je », Ed PUF, 1998.
- FAYOLLE, A. et PERNOT, D., « Comptabilité générale de l'entreprise », Dunod, Paris, 2004.
- LORRIAUX. J.P, « Economie d'entreprise », édition Dunod, paris, 1991.
- MADAOUIM : « Entreprise et entrepreneurs en Algérie et dans l'immigration : Essai de sociologie économique », Karthala, 2012.
- MARCHESNAY. M et JULIEN M. P « La petite entreprise », 1998, Vuibert gestion, paris.
- XAVIER RICHET « économie d'entreprise » 2002, 2^{ème}édition, hachette supérieur paris.

❖ **Thèses et mémoires**

- AISSANI. N, « la politique de soutien des PME et leur rôle dans le développement économique en Algérie, cas de la branche des agroalimentaire, mémoire de magister en Science Commerciale, Université d'Oran, 2006.
- DECHERA.A, « stratégie de développement des PME et le développement local : essai d'analyse à partir du cas de la région nord-ouest de l'Algérie » mémoire de magister.
- DJEMAIS « Les PME exportatrice : croissance économique hors hydrocarbure », thèse doctorat.

BIBLIOGRAPHIE

❖ Revues, Articles et communications

- BERCHICHE.A, « Typologie des sociétés commerciale avantage et inconvénients », In mutation revue trimestrielle, Ed. CNCA, 1999.
- Algérienne d'Economie et du Management, revus, Vol. 08, N° 02 (2017).
- BOUZAR.C, Intitulé de la communication, « Les PME/PMI en Algérie : Contraintes, Soutien Etatique et Impact sur L'emploi ».
- L'OCDE « caractéristique et importance des PME » revue sur le développement, 2/2004, n° 5.
- Kumps.A.M. et R. Wtterwulghe « petite et moyenne entreprises (PME), facteur de renouveau de tissu industriel » revue international PME 11(1988).
- CHELIL.A et AYAD.S « PME en Algérie : réalité et perspective », Article, p 12. Université Tlemcen.
- Algérienne d'Economie et du Management, revus, Vol. 08, N° 02 (2017), p 98.
- SI LEKHEK.K, KOURICHI.Y, GABOUSSA.A, « les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspective », Article n°4, 2013.
- Extrait de l'article 2 de l'annexe à la recommandation 2003/361/CE de la commission, mai 2003, concernant la définition des micros, petites et moyennes entreprises, journal officiel de l'union européenne, L124/39 du 20/05/2003,p35.
- Article 6, disposition relatives à L'ANSEJ, recueil des textes législatifs et réglementaires ; disposition de soutien à l'emploi des jeunes, 2004.
- « Guide de l'investisseur », direction générale des impôts. Ministère de finance, Algérie, 2009.
- La loi n°17-02 correspond au 10 janvier 2017 portant la loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise (PME).
- Décret exécutif n°04-14 du 22 janvier 2004, portant création et fixant le statut de l'agence national de gestion du microcrédit.
- Décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public (20% de la commande publique).

❖ Document divers

- « Cours de gestion des trésorerie et de portefeuille » master MFB
- Les données de bulletin d'informations statistiques n° 30. 2016.
- Les données de bulletin d'informations statistiques n° 28. 2015
- Les données de bulletin d'informations statistiques n° 26. 2014.
- Les données de bulletin d'informations statistiques n°24. 2013
- Les données de bulletin d'informations statistiques n° 22. 2012.
- Les données de bulletin d'informations statistiques n°20. 2011.
- Les rapports statistiques de la direction régionale de l'emploi de la wilaya de Tizi-ouzou.
- « Annuaire Statistique Année 2016 » La Direction de la Programmation et du Suivi Budgétaires (DPSB) de la wilaya de T.O

❖ Sites internet

- www.ansej.org.dz .
- www.cnac.dz.
- www.angem.dz.
- www.andi.dz .
- www.ons.dz.
- www.ons.org.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Classification des PME en fonction des critères énumérés selon la loi algérienne

Tableau n°2 : Evolution des PME en Algérie de 2011 au 2016

Tableau n°3: La part des emplois PME dans l'emploi global durant la période 2011-2016

Tableau n°4: le financement triangulaire (ANSEJ)

Tableau n°5 : le financement mixte (ANSEJ)

Tableau n°6: le financement triangulaire (CNAC)

Tableau n°7 : Tableau récapitulatif des deux programmes de financement (ANGEM)

Tableau n°8: répartition des crédits ANGEM accordés et de l'emploi crée par genre (cumul février 2017)

Tableau n°9 : Evolution de nombre d'emploi crée chaque année (ANGEM) 2005 au février 2017

Tableau n°9 : Evolution de nombre d'emploi crée chaque année (ANGEM) 2005 au février 2017

Tableau n° 10 : Evolution de nombre de projets déclarés et de l'emploi générés chaque année (ANDI) 2011/2016

Tableau n°11 : Tableau récapitulatif des indicateurs sur l'emploi crée par les dispositifs ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI (cumul au 31/12/2016)

Tableau n°12 : Evolution de la population au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou

Tableau n°13: Estimation de quelque indicateur de l'emploi dans la WT.O pour les années 2008, 2012,2016

Tableau n°14 : Evolution de la population occupée par branches d'activités dans la WTO pour les années 2008, 2012, 2016

Tableau n°15 : Evolution de marché de travail TO durant 2010/2016

Tableau n°16: Répartition des PME crée par le dispositif ANSEJ pour la période 2011/2016

Tableau n°17 : Répartition des emplois crée par le dispositif ANSEJ pendant 2011/2016

Tableau n°18: Répartition des projets financés et d'emploi crée par ANSEJ par genre durant 2011/2016

Tableau n°19: Répartition géographique des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif ANSEJ durant 2011/2015

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°20 : Répartition des PME créées par la CNAC durant la période 2004/2016

Tableau n°21 : La répartition des emplois créés par la CNAC par secteur d'activité durant 2004/2016

Tableau n°22 : Evolution de nombre de dossiers déposés, projets et emplois créés depuis sa création 2004 jusqu'aux 2016

Tableau n°23: Bilan de l'activité de CNAC depuis sa création jusqu'au 31/12/2016

Tableau n°24: Répartition géographique des projets créés dans le cadre du dispositif CNAC durant 2004/2016

Tableau n°25 : Répartition des entreprises créées par le dispositif ANGEM par secteur d'activité entre 2011 et 2016

Tableau n°26: Répartition des projets financés et d'emplois créés par l'ANGEM par genre durant 2011/2016

Tableau n°27: Evolution du Nombre de projets créés et le montant d'investissement de puis sa création en 2009 jusqu'à 31/12/2016

Tableau n°28 : Répartition des emplois créés par l'ANDI par secteur d'activité durant 2009/2016

Tableau n°29: La répartition des projets déclarés par l'ANDI regroupés par catégorie d'âge

Tableau n°30: Répartition des entreprises créées et d'emploi généré par les dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI) pendant la période 2011/2016

Tableau n°31 : Tableau récapitulatif des indicateurs sur l'emploi créé par les dispositifs ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI de T.O durant la période 2011/2016

LSTE DES FIGURES

Figure n°1 : Evolution de la population des PME en Algérie durant 2004/2011

Figure n°2 : Evolution des PME en Algérie durant 2011-2016

Figure n°3 : Evolution des emplois créés par les PME (privés et publiques) durant la période 2011/2016

Figure n° 4: Répartition des projets financés par secteur d'activité (ANSEJ) cumul au 31/12/2016

Figure n° 5 : Répartition des projets financés par genre (ANSEJ) cumul au 31/12/2016

Figure n° 6 : Evolution de nombre de PME créée et de l'emploi générés (ANSEJ) depuis sa création jusqu'au 31/12/2016

Figure n°7 : Répartition des projets financés par secteur d'activité (CNAC) cumul au 31/12/2016

Figure n°8 : Répartition des projets financés par genre (CNAC) cumul au 31/12/2016

Figure n°9 : Evolution des projets financés et d'emploi créés par CNAC durant 2004-2016

Figure n°10: Répartition des crédits octroyés par type de financement (ANGEM) cumul février 2017

Figure n°11: Répartition des crédits octroyés par secteur d'activité (ANGEM) cumul au février 2017

Figure n°12 : Evolution de nombre d'emploi créée par l'ANGEM de 2005 jusqu'au 31/12/2016

Figure n°13 : Répartition de nombre de projets créés par secteur d'activité (ANDI) 2002/2016.

Figure n°14 : Répartition comparative de nombre de PME créée et de l'emploi généré par les dispositifs ANSEJ, CNAC, ANGEM et ANDI cumul au 31/12/2016

Figure n°15 : Répartition de la population occupée par branche d'activité dans la WTO durant 2016

Figure n°16: Evolution de marché de travail à TO durant 2010/2016

Figure n°17 : Répartition des PME créée par l'ANSEJ par secteur d'activité durant 2011/2016

Figure n°18: Evolution des projets financés ANSEJ par secteur d'activité durant 2011/2016

Figure n°19 : Répartition des emplois créée par l'ANSEJ par secteur d'activité 2011/2016

Figure n°20 : Répartition des projets financés et d'emplois créée par l'ANSEJ par genre durant 2011/2016

LSTE DES FIGURES

Figure n°21 : Répartition des entreprises créées par la CNAC par secteur d'activité durant 2004/2016

Figure n°22: Evolution des entreprises créées par le CNAC par secteur d'activité durant 2004/2016

Figure n°23 : Répartition des emplois créés par la CNAC par secteur d'activité durant 2004/2016

Figure n°24 : Répartition par genre des projets créés et emplois créés par la CNAC depuis sa création jusqu'à 2016

Figure n°25 : Répartition des projets financés par l'ANGEM par secteur d'activité de 01/06/2011 jusqu'au 2016

Figure n°26 : Evolution des entreprises créées par l'ANGEM par secteur d'activité entre 2011 et 2016

Figure n°27: Répartition des emplois créés par le dispositif ANGEM par secteur d'activité entre 2011 et 2016

Figure n°28 : Répartition des projets financés et d'emplois créés par l'ANGEM par genre entre 2011 et 2016

Figure n°29 : Evolution des projets financés et d'emplois créés par l'ANDI durant 2009/2016

Figure n°30: Répartition des emplois créés par l'ANDI par secteur d'activité durant 2009/2016

Figure n°31: La répartition des projets déclarés par secteur d'activité regroupés par catégorie d'âge dans le cadre du dispositif ANDI

Figure n°32 : Répartition des projets financés et d'emplois créés par ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI pendant la période 2011/2016

Figure n°33 : Répartition des projets financés par (ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI) par secteur d'activité pendant la période 2011/2016

Figure n°34 : Répartition des emplois créés par (ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI) par secteur d'activité pendant la période 2011/2016

ANNEXES

ANNEXES

Annexe n° 1: répartition de projets financés et de l'emploi généré (ANSEJ) par genre et par secteur d'activité (cumul au 31/12/2016)

Secteur d'activité	Projets financés	Homme	Femme	Emploi créée	Montant d'investissement (MDA)
Services	105754	88505	17249	245959	338511,31
Transport marchandise	56530	55821	709	96237	145557,15
Agriculture	53488	51009	2479	126478	193249,46
Artisanat	42621	35322	7299	125520	109526,1
BTPH	32284	31575	709	94457	127727,7
Industrie	24547	21069	3478	71442	111185,15
Transport voyageurs	18985	18504	481	43679	46624,69
Transport frigorifique	13385	12996	389	24132	33760,56
Professions libérales	9456	5257	4199	21330	22214,71
Maintenance	9359	9102	157	21474	23650,77
Pêche	1127	1111	16	5536	7467,97
Hydraulique	544	520	24	2020	3190,80
Total	367980	330791	37189	878264	1156666,45

Source : tableau réalisé sur la base des données statistique de l'ANSEJ

ANNEXES

Annexe n° 2 : répartition des projets financés et de l'emploi créée par secteur d'activité (CNAC) cumul au 31/12/2016

Secteurs d'activités	Projets financés	Part de la femme	Impact emploi	Total financement (MDA)
Agriculture	17513	11,92%	42322	68610,87
Artisanat	11886	22,12%	31222	37029,45
BTP	8080	2,33%	25992	32164,07
Hydraulique	321	4,67%	1108	2261,61
Industrie	10740	21,67%	31317	47963,17
Maintenance	795	2,26%	1910	2249,56
Pêche	404	0,5%	1462	2784,59
Profession libérale	831	43,68%	1813	2970,57
Services	30111	17,05%	63430	106551,9
Transport marchandise	45844	1,52%	69662	118366,73
Transport voyageurs	12191	1,23%	18483	28844,08
Total	138716	9,81%	288721	449796,6

Source : tableau réalisé sur la base des données statistiques de la CNAC

Annexe n° 3 : Evolution des projets financés et impact emploi (CNAC) de 2004 à 2016

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de projets	13	1901	2236	2574	2429	4221	7465	18490	34801	21412	18823	15449	8902
Impact sur l'emploi	34	5159	6078	6949	5781	9574	15804	35953	59125	41786	42707	37921	21850

Source : Tableau réalisé base des données statistiques CNAC.

ANNEXES

Annexe n°4 : Répartition des crédits octroyés par secteur d'activité (cumul au février 2017)

Secteur d'activité	Nombre de prêts octroyés	Part%	Montants accordés
Agriculture	111564	14,15%	6681431162,81
TPI	303880	38,26%	14266397322,82
BTP	67179	8,52%	5118075073,30
Services	164532	20,88%	14772297657,04
Artisanat	137193	17,41%	7140112411,86
Commerce	3031	0,38%	726155444,45
Pêche	783	0,1%	85455795,04
Total	788162	100%	48789924867,33

Source : Tableau réalisé sur la base des données statistique ANGEM

***TABLE DES
MATIERES***

TABLE DES MATIERES

Introduction générale.....	09
Chapitre 1 : Généralité sur l'entreprise et le contexte général sur sa création en Algérie.....	13
Introduction.....	13
Section 1 : Généralité sur l'entreprise.....	14
1.1.La notion de l'entreprise.....	14
1.1.1. Définition de l'entreprise.....	14
1.1.2. La classification des entreprises.....	15
1.1.2.1.Classification en fonction du critère juridique.....	15
1.1.2.2.Classification en fonction du critère économique.....	18
1.2.La notion de PME.....	19
1.2.1. Définitions des PME.....	19
1.2.2. Définition des PME dans différents pays du monde.....	20
1.2.3. Les PME dans le contexte Algérien.....	21
Section 2 : Etapes et importances de la création des entreprises.....	22
2.1. Processus et étapes de la création de l'entreprise.....	22
2.1.1. Les facteurs nécessaires pour la création d'une entreprise.....	22
2.1.1.1. Un homme créateur entrepreneur.....	23
2.1.1.2. Le projet (l'idée).....	24
2.1.1.3. Des moyens.....	24
2.1.2. Les étapes pour créer une entreprise.....	25
2.1.2.1. La conception du projet.....	25
2.1.2.2. La mise en place de l'entreprise.....	27
2.2. Le rôle de la création des entreprises (PME).....	28
2.2.1. La PME et la création d'emplois.....	28

TABLE DES MATIERES

2.2.2. Création de la valeur ajoutée et distribution des revenus.....	29
2.2.3. Densification du tissu industriel.....	29
2.2.4. Développement vers l'exportation.....	30
Section 3 : Le financement des entreprises.....	30
3.1. Les besoins de financement.....	30
3.1.1 Besoin de financement pour la phase de démarrage.....	30
3.1.2. Besoin de financement pour la phase d'exploitation.....	31
3.1.3. Besoin de financement pour la phase d'extension de l'activité.....	31
3.2. Les sources de financement.....	31
3.2.1. Le financement interne.....	31
3.2.1.1. L'autofinancement.....	31
3.2.1.2. L'augmentation du capital.....	32
3.2.2. Le financement externe.....	33
3.2.2.1. L'endettement bancaire.....	33
3.2.2.2. Le leasing.....	35
3.2.2.3. Les aides de l'Etat.....	36
Section 4 : La réalité des PME en Algérie.....	37
4.1. Aperçu sur les PME algériennes.....	37
4.2. L'état actuel de la PME Algérienne.....	38
4.3. La PME Algérienne est de type TPE.....	40
4.4. La contribution des PME à la création d'emploi en Algérie.....	41
4.5. Les enjeux des PME Algériennes.....	43
4.6. Les contraintes des PME Algérienne.....	43

TABLE DES MATIERES

4.5.1. Les contraintes d'ordre administratif et judiciaire.....	44
4.5.2. Les contraintes d'informations.....	44
4.5.3. Les contraintes liées au foncier industriel.....	45
4.5.4. Les contraintes relatives au marché de travail.....	45
4.5.5. Les contraintes financières.....	46
Conclusion.....	47
Chapitre 2 : Les principaux dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie.....	48
Introduction.....	48
Section 1 : Agence National de Soutien à l'Emploi de Jeune (ANSEJ).....	49
1.1. Présentation de dispositif ANSEJ.....	49
1.1.1. Les Missions de l'ANSEJ.....	49
1.1.2. Les modes de financement de dispositif ANSEJ.....	50
1.1.2.1. Le financement triangulaire.....	50
1.1.2.2. Le financement mixte.....	50
1.1.3. Les conditions d'éligibilité.....	51
1.1.4. Les aides financiers accordées par l'ANSEJ.....	51
1.1.4.1. Les crédits sans intérêt.....	51
1.1.4.2. Bonification du taux d'intérêt.....	52
1.1.5. Les avantages fiscaux et parafiscaux.....	52
1.1.5.1. Avantages en phase réalisation.....	52
1.1.5.2. Avantages en phase exploitation.....	52
1.2. Le rôle de l'ANSEJ dans la création d'entreprises et la création d'emplois.....	53
1.2.1. Le nombre d'entreprises crée par secteur d'activité et par genre dans le cadre de dispositif ANSEJ.....	53

TABLE DES MATIERES

1.2.3. Evolution de nombre de PME et d'emploi généré par le dispositif ANSEJ.....	54
Section 2 : La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC).....	56
2.1 Présentation de dispositif CNAC.....	56
2.1.1. Les missions de la CNAC.....	56
2.1.2. Le mode de financement de la CNAC.....	57
2.1.3. Les conditions d'éligibilité des chômeurs promoteurs CNAC.....	57
2.1.4. Les avantages accordés aux chômeurs promoteurs.....	58
2.1.4.1. Phase de réalisation.....	58
2.1.4.2. Phase d'exploitation.....	58
2.2. Le rôle de la CNAC dans la création d'entreprise et la création d'emplois.....	58
2.2.1. Répartition des entreprises créées dans le cadre de la CNAC par secteur d'activité	58
2.2.2. Répartition des projets financés par genre (CNAC) cumul au 31/12/2016.....	59
2.2.3. Evolution de nombre de PME crée et de l'emploi généré par le dispositif CNAC...	60
Section 3 : L'Agence Nationale de Gestion du Micro crédit ANGEM.....	61
3.1 Présentation de dispositif ANGEM.....	61
3.1.1. Missions de l'ANGEM.....	62
3.1.2. Les modes de financement proposé par l'ANGEM.....	62
3.1.3. Les aides et les avantages accordés par l'ANGEM.....	63
3.1.3.1. Accompagnement et financement.....	63
3.1.3.2. Les avantages fiscaux.....	64
3.1.4. Les Conditions d'éligibilités.....	64
3.2. Le rôle de l'ANGEM dans la création d'entreprise et la création d'activité.....	65
3.2.1. Répartition des entreprises crée dans le cadre du dispositif ANGEM.....	65

TABLE DES MATIERES

3.3. Répartition des crédits octroyés dans le cadre du dispositif ANGEM par secteur d'activité cumul au février 2017.....	66
3.4. Evolution de l'emploi crée par le dispositif ANGEM.....	67
Section 4 : Agence national de développement de l'investissement (ANDI).....	69
4.1. Présentation de dispositif ANDI.....	69
4.1.1. Le régime général.....	70
4.1.1.1. Avantages aux titres de réalisation.....	70
4.1.1.2. Avantages au titre d'exploitation.....	70
4.1.2 Régime dérogatoire.....	71
4.1.2.1 Avantages aux titres de réalisation (3ans).....	71
4.1.2.2. Avantages aux titres d'exploitation (10ans).....	72
4.2. Le rôle de l'ANDI dans la création d'entreprise et la création d'activité.....	72
4.2.1. Répartition des entreprises créées par domaine d'activité dans le cadre de dispositif ANDI.....	72
4.2.3. Evolution de nombre d'entreprise et d'emploi généré par l'ANDI.....	73
4.3. Etude comparative des dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI).....	74
Conclusion.....	76
Chapitre 3 : la contribution des dispositifs au financement de l'emploi au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	77
Introduction.....	77
Section 1 : Le marché de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	78
1.1.1. La population de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	78
1.1.2. Les données globales sur l'emploi dans la wilaya Tizi-Ouzou.....	78

TABLE DES MATIERES

1.1.2.1. Définitions de base.....	78
1.1.2.2. Les indicateurs de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	79
Section 2 : Analyse des données statistiques sur les entreprises crée dans le cadre des dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI) de la WTO.....	83
2.1. Agence National de Soutien à l'Emploi de Jeune (ANSEJ).....	83
2.1.1. Répartition des PME crée par l'ANSEJ pendant la période 2011/2016.....	83
2.1.2. Répartition de nombre d'emplois crée par le dispositif ANSEJ 2011/2016.....	85
2.1.3. Répartition géographique des micro-entreprises créés dans le cadre de l'ANSEJ...	87
2.2. Caisse National d'Assurance Chômage (CNAC).....	88
2.2.1. Répartition des PME créés par la CNAC durant la période 2004/2016.....	88
2.2.2. Répartition des emplois créés par la CNAC durant la période 2004/2016.....	90
2.2.3. La répartition géographique de micro-entreprises créées dans le cadre de dispositif CNAC de la wilaya de TIZI OUZOU durant 2004/2016.....	92
2.3. Agence National de Gestion de Micro crédit (ANGEM).....	93
2.3.1 Répartition des projets financés par ANGEM par secteur d'activité durant la période de 01/06/2011 jusqu'au 2016.....	93
2.3.2. Répartition des emplois crée par ANGEM par secteur d'activité allant de 2011 à 2016.....	94
2.4. Agence National de Développement de l'Investissement (ANDI).....	96
2.4.1 Répartition des projets financés et d'emplois créés par l'ANDI durant la période 2009/2016.....	96
2.4.2. Répartition des emplois créés par l'ANDI durant la période 2009/2016.....	98
Section 3: Evaluation de la contribution des dispositifs publics au financement de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	100

TABLE DES MATIERES

3.1. La répartition les entreprises créées et des emplois générés par les dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI) pendant la période 2011/2016.....	101
3.2. Etude comparative des données des dispositifs ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI de T.O durant la période 2011/2016.....	103
Conclusion.....	105
Conclusion général.....	106
Bibliographie.....	109
Liste des tableaux.....	112
Liste des figures.....	114
Annexe.....	116

Résumé :

Afin de répondre au problème du chômage qui touche particulièrement les jeunes en Algérie, la création d'entreprise apparaît comme une solution stratégique performante pour répandre à ce problème. C'est dans ce contexte que le gouvernement Algérien à mise en place de divers dispositifs, ceux qui sont connus la plus grande longévité et le plus grand nombre de projets, il ya lieu de citer l'ANSEJ, CNAC, ANDI, et ANGEM qui sont pris une lourde tache de soutenir, conseiller et d'accompagner les jeunes chômeurs de différents catégories d'âge, dans le but de créer leur propres emplois par l'encouragement de leur propre petite entreprise dans différents secteurs.

De ce fait, le champ de notre analyse est consacré sur l'impact exerce par les dispositifs d'aides à la création d'entreprise sur la création de l'emploi au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. Le but de notre réflexion, consiste a étudié un certain nombre de questions, pour la Compréhension de l'initiative des principaux dispositifs, puis leurs contributions sur la création d'emplois dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Pour ce fait nous avons suivi cette démarche : collecte d'information aux niveaux : de l'ANEM, puis dans la DPSB sur le marché de l'emploi de la wilaya. En suite collecte d'information à l'antenne de l'ANSEJ, CNAC, ANDI, ANGEM de Tizi-Ouzou, sur les projets financés et l'emplois créés par chaque un de ces derniers.

Mots-clés : Entreprise, Financement, Accompagnement, dispositifs ANSEJ, CNAC, ANDI, ANGEM, Tizi-Ouzou, Emplois.

Summary:

In order to respond to the problem of unemployment that particularly affects young people in Algeria, business creation appears as a powerful strategic solution to spread to this problem. It is in this context that the Algerian government has put in place various devices, the one that is known to have the greatest longevity and the greatest number of projects, it is worth mentioning the ANSEJ, CNAC, ANDI, and ANGEM which are taken a heavy task to support, advise and accompany unemployed youth of different age categories, with the aim of creating their own jobs by encouraging their own small business in different sectors.

As a result, the scope of our analysis is devoted to the impact of business start-up schemes on job creation at Tizi-Ouzou.

The purpose of our reflection is to study a number of questions for the understanding of the initiative of the main devices, then their contributions on the creation of jobs in the wilaya of Tizi-Ouzou. For this fact we have followed this step: collection of information at the levels: ANEM, then in the DPSB on the job market of the wilaya. In addition gathering information on the antenna of the ANSEJ, CNAC, ANDI, ANGEM of Tizi-Ouzou, on the financed projects and the jobs created by each one of these.

ملخص :

ومن أجل التصدي لمشكلة البطالة التي تؤثر بشكل خاص على الشباب في الجزائر، يبدو أن خلق الأعمال التجارية هو الحل الاستراتيجي القوي لنشر هذه المشكلة. وفي هذا السياق، وضعت الحكومة الجزائرية أجهزة مختلفة، من المعروف أن لديها أكبر طول العمر وأكبر عدد من المشاريع، تجدر الإشارة إلى (ANSEJ)،(CNAC)،(ANDI)،(ANGEM) التي يتم اتخاذها مهمة ثقيلة لدعم الشباب العاطلين عن العمل من مختلف الفئات العمرية وتقديم المشورة لهم ومرافقة لهم، بهدف خلق وظائفهم الخاصة بتشجيع أعمالهم الصغيرة في قطاعات مختلفة.

ونتيجة لذلك، يخصص نطاق تحليلنا لتأثير خطط بدء الأعمال التجارية على خلق فرص العمل على مستوى ولاية تيزي أوزو. والغرض من تفكيرنا هو دراسة عدد من الأسئلة لفهم مبادرة الأجهزة الرئيسية، ثم مساهماتهم في خلق وظائف في ولاية تيزي وزو. لهذه الحقيقة لدينا يتبع هذه الخطوة: جمع المعلومات على المستويات: (ANEM)، (BPSB) في سوق العمل في ولاية. وبالإضافة إلى ذلك جمع المعلومات عن هوائي (ANSEJ)،(CNAC)،(ANDI)،(ANGEM) تيزي وزو، على المشاريع الممولة والوظائف التي تم إنشاؤها من قبل كل واحد من هذه.